

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

DEMANDE D'APPROBATION DU  
PLAN D'APPROVISIONNEMENT  
2014-2023 DU DISTRIBUTEUR

**DOSSIER : R-3864-2013**

**RÉGISSEURS :** Me LOUISE ROZON, présidente  
Mme DIANE JEAN  
M. BERNARD HOULE

AUDIENCE DU 17 JUIN 2014

VOLUME 2

**ROSA FANIZZI et DANIELLE BERGERON**  
**Sténographes officielles**

COMPARUTIONS

Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY  
procureur de la Régie;

DEMANDERESSE :

Me ÉRIC FRASER  
procureur de Hydro-Québec Distribution;

MIS EN CAUSE :

Me STÉPHANIE L. ROBERTS  
procureure du Procureur général du Québec (PGQ);

PARTICIPANTS :

Me STÉPHANIE LUSSIER  
procureure de l'Association coopérative d'économie  
familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me STEVE CADRIN  
procureur de l'Association des hôteliers du Québec  
et de l'Association des restaurateurs du Québec  
(AHQ/ARQ);

Me STÉPHANE NOBERT  
procureur de l'Association québécoise de la  
production d'énergie renouvelable (AQPER);

Me PIERRE PELLETIER  
procureur de l'Association québécoise des  
consommateurs industriels d'électricité et du  
Conseil de l'industrie forestière du Québec  
(AQCIE/CIFQ);

Me PAULE HAMELIN  
procureure de Énergie Brookfield Marketing S.E.C.  
(EBM);

Me ANDRÉ TURMEL  
procureur de la Fédération canadienne de  
l'entreprise indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET  
procureure de Groupe de recherche appliquée en  
macroécologie (GRAME);

Me FRANKLIN S. GERTLER  
procureur de Regroupement des organismes  
environnementaux en énergie (ROÉE);

Me ANNIE GARIÉPY  
procureure de Regroupement national des conseils  
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
procureur de Stratégies énergétiques et Association  
québécoise de lutte contre la pollution  
atmosphérique (SÉ/AQLPA);

Me HÉLÈNE SICARD  
procureure de Union des consommateurs (UC).

**TABLE DES MATIERES**

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
<b>NADHEM IDOUDI</b>	7
<b>MARCEL CÔTÉ</b>	7
<b>HERVÉ LAMARRE</b>	7
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANNIE GARIÉPY	8
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	32
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	54
<b>PREUVE DU DISTRIBUTEUR (PANEL 2)</b>	85
<b>STÉPHANE DUFRESNE</b>	86
<b>HANI ZAYAT</b>	86
<b>HERVÉ LAMARRE</b>	86
INTERROGÉS PAR Me ÉRIC FRASER	86
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STÉPHANIE LUSSIER	103
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	141
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STÉPHANE NOBERT	204
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	223

---

**LISTE DES ENGAGEMENTS**

**PAGE**

E-2 :	Compléter le tableau R-10.4 de la pièce B-0035 en ajoutant une colonne pour le nombre de mégawattheures de production d'énergie constatée par le Distributeur	21
-------	---	----

---

**LISTE DES PIÈCES**

	<b><u>PAGE</u></b>
B-0083 : Présentation Power Point	85
AHQ/ARQ-19 : Lettre datée du 25 avril 2014	152
AHQ/ARQ-20 : Document « Réponses à la demande de renseignements no.1 de l'UMQ »	152
C-FCEI-0014 : Séance d'information sur la bi-énergie et le tarif DT - Suivi de la décision D-2011-028 - 25 mai 2011	223
C-FCEI-0015 : Extrait du Budget 2014-2015 - Plan budgétaire (p. B.83). Un plan pour la relance économique du Québec	226
C-FCEI-0016 : Extrait du Budget 2014-2015 - Plan budgétaire (p. A.58 à A.63). Les orientations économiques et budgétaires du gouvernement	226

---

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE, ce dix-septième (17e)  
2 jour du mois de juin :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du dix-sept (17)  
8 juin deux mille quatorze (2014), dossier R-3864-  
9 2013, audience concernant la demande d'approbation  
10 du Plan d'approvisionnement 2014-2023 du  
11 Distributeur. Poursuite de l'audience.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci, Madame la greffière. Bonjour. Rebonjour à  
14 vous tous. Nous allons poursuivre le contre-  
15 interrogatoire du panel numéro 1 du Distributeur  
16 avec maître Gariépy du RNCREQ.

17

18 L'an deux mille quatorze (2014), ce dix-septième  
19 (17e) jour du mois de juin, ONT COMPARU :

20

21 **NADHEM IDOUDI,**

22 **MARCEL CÔTÉ,**

23 **HERVÉ LAMARRE,**

24

25 LESQUELS, témoignent sous la même affirmation

1 solennelle, déposent et disent :

2

3 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANNIE GARIÉPY :

4 Bonjour, mesdames les présidentes, Monsieur le  
5 régisseur. Bonjour au panel. Je m'excuse à l'avance  
6 pour la voix, pour les petits bruits que vous allez  
7 entendre. Comme ils disent dans l'annonce, c'est  
8 juste des allergies, mais ça peut être franchement  
9 désagréable. Bonjour, messieurs.

10 Q. **[1]** Je voudrais d'abord commencer avec quelques  
11 petites questions sur les scénarios d'encadrement  
12 quand vous faites la prévision de la demande. Dans  
13 votre plan, dans l'ensemble du plan stratégique,  
14 vous présentez beaucoup de détails sur la prévision  
15 de la demande au niveau du scénario moyen. Vous  
16 présentez également en annexe les scénarios  
17 d'encadrement, scénario fort, scénario faible. Et  
18 vous précisez également, si j'ai bien compris, que  
19 la probabilité que la demande soit en deça du  
20 scénario faible ou au-delà du scénario fort, serait  
21 de dix pour cent (10 %) ?

22 M. NADHEM IDOUDI :

23 R. Oui, exact.

24 Q. **[2]** C'est exact. Merci. Alors, ce que, moi,  
25 j'aimerais savoir : Quel est le degré de confiance

1 du Distributeur que, dans le futur, pour l'avenir,  
2 selon une bande plus ou moins... votre degré de...  
3 Je reformule. Excusez-moi! Quel est votre degré de  
4 confiance que la bande va être plus ou moins, que  
5 la bande soit étroite et qu'elle suive votre  
6 scénario moyen? Si je peux vous expliquer plus  
7 précisément. Pouvez-vous qualifier la probabilité  
8 que la demande future se situe dans une bande  
9 admettons de dix pour cent (10 %) autour du  
10 scénario moyen?

11 R. Bien, en fait, ce qu'on a fourni au niveau des  
12 aléas, c'est un exemple d'encadrement. Donc, les  
13 intervalles et bornes, ça couvre dix pour cent  
14 (10 %) de chaque borne, quatre-vingts pour cent  
15 (80 %). L'écart entre le scénario fort et faible,  
16 ça couvre à quatre-vingts pour cent (80 %) des cas  
17 possibles. Ça fait que c'est sûr que si, à partir  
18 de là, on veut avoir soixante-dix (70 %), soixante  
19 (60 %), et caetera, bien, c'est juste, on peut  
20 construire l'intervalle facilement. D'ailleurs, on  
21 mentionne... Le choix de quatre-vingts pour cent  
22 (80 %), c'est juste à titre illustratif. Et ça  
23 représente un point trois (1,3) écart type, donc un  
24 écart au niveau de la prévision de la demande.

25 Q. **[3]** Donc, si je reviens à ma question. Ce que vous

1 me dites, c'est que vous avez présenté l'écart, un  
2 exemple qui est le scénario fort, scénario faible  
3 qui représente quatre-vingts pour cent (80 %). Mais  
4 vous faites également l'exercice pour le scénario  
5 moyen, plus ou moins dix pour cent (10 %), plus ou  
6 moins vingt pour cent (20 %), plus ou moins trente  
7 pour cent (30 %). Est-ce que je vous comprends  
8 bien?

9 R. Bien, en fait, ce qu'on a présenté, ça couvre à  
10 quatre-vingts pour cent (80 %). Mais, ça, c'est  
11 comme un standard un peu partout lorsqu'on présente  
12 des scénarios forts et faibles, on applique le  
13 critère un point trois (1,3) écart type. Mais comme  
14 votre expert, il a fait un exercice, il me semble,  
15 il a pris... On peut travailler avec les écarts  
16 types qu'on a fournis. C'est un écart type. Puis à  
17 partir de là, tu peux prendre zéro point cinq (0,5)  
18 écart type, un point cinq (1,5) écart type, un  
19 point six (1,6). Puis vous allez avoir une idée sur  
20 c'est quoi la variabilité... en fait, les scénarios  
21 forts et faibles comment ils peuvent bouger. Mais,  
22 ça, ça dépend du critère de probabilité qu'on veut  
23 avoir.

24 Q. **[4]** Est-ce que vous seriez en mesure de me donner  
25 la probabilité de... la probabilité qu'on ait un

1 écart type de plus ou moins dix pour cent (10 %),  
2 autour du scénario moyen?

3 R. Bien, ça va être des scénarios forts et faibles  
4 plus bas, ce qu'on a dans le dossier actuellement.  
5 Donc, on va avoir un scénario fort un peu plus bas  
6 puis un scénario faible un peu plus élevé. Ça fait  
7 qu'on va réduire la marge entre les... en fait,  
8 l'écart entre le scénario qu'on a actuellement,  
9 parce que ce qu'on a actuellement présenté, c'est  
10 quatre-vingts pour cent (80 %). Ça fait que c'est  
11 sûr que si on veut descendre, bien, on va juste  
12 rebaisser les frontières en fonction des écarts  
13 types qu'on a dans le dossier.

14 Q. [5] Je ne suis pas certaine que je vous comprends  
15 bien. Alors, je vais reprendre. Le scénario moyen  
16 peut se réaliser, mais il y a beaucoup de chance  
17 qu'il ne se réalise pas. On s'écarte de dix (10 %),  
18 vingt (20 %) ou trente pour cent (30 %) de ce  
19 scénario moyen là. Ce que, moi, j'aimerais avoir  
20 comme information, c'est quel est votre niveau de  
21 confiance ou votre statistique que la demande ne  
22 s'écartera pas de plus de dix pour cent (10 %) de  
23 moins ou de plus de ce scénario moyen là?

24 R. O.K. Le scénario moyen qu'on a dans le dossier,  
25 lorsqu'on parle de scénario moyen qui est centré,

1       ça veut dire que j'ai autant de chance, cinquante  
2       pour cent (50 %) de chance que je sois plus haut,  
3       plus bas de cette prévision-là. O.K. Donc, à partir  
4       de cinquante pour cent (50 %), dans le dossier, on  
5       a identifié le quatre-vingts pour cent (80 %),  
6       c'est à titre illustratif. C'est un peu comme le  
7       critère qu'on utilise un peu partout dans  
8       l'industrie de façon à juger, avoir une certaine  
9       couverture de l'ensemble des scénarios, on juge que  
10      quatre-vingts pour cent (80 %), c'est assez  
11      raisonnable. Donc, on fournit en fonction de  
12      l'écart type, ça représente à peu près un point  
13      trois (1,3) écart type. À partir de là, c'est sûr  
14      que si vous parlez d'intervalle de confiance qu'on  
15      associe, mais, ça, c'est un intervalle de confiance  
16      à quatre-vingts pour cent (80 %). Si vous voulez un  
17      intervalle de confiance à moins que ça, bien, on  
18      peut le construire, ça va être facile.

19      Q. **[6]** Donc, c'est des choses que le Distributeur  
20      fait?

21      R. C'est automatique, si on construit un écart type, à  
22      partir de là, on peut faire n'importe quel  
23      scénario.

24      Q. **[7]** Bon, à ce moment-là, je vais voir au niveau de  
25      la motivation du Distributeur, je comprends que

- 1 vous présentez, vous m'avez dit, c'est assez  
2 classique dans l'industrie de présenter un écart  
3 type de quatre-vingts pour cent (80 %), pouvez-vous  
4 m'expliquer...
- 5 R. Correction, ce n'est pas un écart type de quatre-  
6 vingts pour cent (80 %), c'est...
- 7 Q. **[8]** Pardon, un lapsus.
- 8 R. ... un point trois (1,3) écart type, oui.
- 9 Q. **[9]** Oui, un point trois (1,3) écart type. Pouvez-  
10 vous m'expliquer, au-delà du fait que c'est un  
11 standard, pourquoi le Distributeur s'attarde plus  
12 sur ces scénarios et qu'il ne nous présente pas,  
13 dans le Plan d'appro, des scénarios qui seraient  
14 moins étendus, une « braquette » qui serait moins  
15 étendue?
- 16 R. Bien, en fait, le but, c'est d'avoir, de voir le  
17 potentiel, c'est quoi les scénarios possibles qui  
18 s'offrent à nous. C'est sûr que si je réduis, par  
19 exemple, je prends mes limites avec zéro point cinq  
20 (0,5) écart type, la probabilité pour que ça se  
21 réalise, elle reste énorme, là. Si je dis à la base  
22 qu'à partir d'un scénario moyen, j'ai cinquante  
23 pour cent (50 %) de chance que je vais m'éloigner  
24 de ça, à la hausse comme à la baisse, c'est sûr que  
25 si je fais des intervalles de confiance très

1 restreints, mais la probabilité demeure énorme pour  
2 que je les dépasse aussi à la hausse comme à la  
3 baisse.

4 Le but d'offrir un point trois (1,3) écart  
5 type, c'est juste pour voir un potentiel, donc un  
6 nombre de scénarios d'encadrement, qui peuvent  
7 varier à l'intérieur de ça, donc à l'intérieur de  
8 l'écart entre les scénarios forts et faibles. À  
9 partir de là, c'est vraiment, c'est comme, je peux  
10 tracer différentes courbes, qui s'élargissent avec  
11 les probabilités, au fur et à mesure que les  
12 probabilités diminuent, on peut se rendre de  
13 cinquante (50 %) jusqu'à cent pour cent (100 %),  
14 donc je couvre tous les scénarios possibles, comme  
15 je peux aussi couvrir une partie de ces scénarios-  
16 là.

17 Q. **[10]** Est-ce qu'il serait possible de fournir le  
18 scénario moyen avec une probabilité d'occurrence,  
19 admettons de, qui serait de trente pour cent  
20 (30 %), avec les courbes faibles et fortes à trente  
21 pour cent (30 %) ?

22 R. Vous avez les écarts types dans nos annexes,  
23 jusqu'à deux mille vingt (2020), deux mille vingt-  
24 trois (2023)... deux mille vingt-trois (2023), ça  
25 fait que pour trente pour cent (30 %), c'est

1 simplement prendre notre scénario moyen, additionné  
2 d'un écart type, ça vous donnerait l'équivalent de  
3 trente pour cent (30 %).

4 Q. **[11]** D'accord, je vous remercie. Je vais maintenant  
5 vous amener sur le mesurage net. Donc je vous  
6 réfère à la pièce B-0035, qui se trouve à être les  
7 réponses aux DDR du RNCREQ, HQD-3, Document 10, à  
8 la réponse à la question 10.4, qui est à la page  
9 19... oui.

10           Donc, dans le tableau de la réponse 10.4,  
11 qui est à la page 20, qui est à la page suivante,  
12 vous indiquez les abonnements à l'option de  
13 mesurage net au deux (2) avril deux mille quatorze  
14 (2014), en indiquant « Source d'énergie », « Nombre  
15 d'abonnements » et le nombre de kilowatts  
16 installés.

17           Dans notre question 10.4, nous avons  
18 également demandé d'ajouter une colonne indiquant  
19 les mégawattheures qui seraient la production  
20 d'énergie constatée. Nous avons constaté qu'elle  
21 n'avait pas été fournie, est-ce qu'il serait  
22 possible d'ajouter cette information?

23 M. MARCEL CÔTÉ :

24 R. En fait, là, c'est parce que dans le mesurage net,  
25 on mesure... on mesure essentiellement ce que le

1 client va faire au-delà de ses besoins à ces  
2 personnes, pour son installation comme telle. Donc  
3 tout ce qu'il produit pour ses besoins n'est  
4 évidemment pas mesuré parce que c'est quelque chose  
5 qui retourne sur le réseau. Donc ce que vous me  
6 dites, c'est...

7 Q. **[12]** La production d'énergie constatée par le  
8 Distributeur, donc celle qui est effectivement au-  
9 delà de son, de ses besoins, donc celle qui vous,  
10 celle que vous avez constatée.

11 R. Ce que j'ai mentionné hier, c'était à l'effet qu'on  
12 n'a pratiquement pas de surplus à ce niveau-là,  
13 donc qui a été retourné sur le réseau, à peu près  
14 pas.

15 Q. **[13]** Mais est-ce qu'il serait possible d'obtenir  
16 l'information, par engagement?

17 R. Certainement.

18 Me ÉRIC FRASER :

19 Je vais, en fait, si l'information apparaît utile  
20 pour la Régie, on va prendre l'engagement. Par  
21 contre, moi, ce que j'ai entendu du témoin, c'est  
22 que c'était... c'était une somme qui était vraiment  
23 marginale donc on n'en constatait à peu près pas,  
24 ce qui m'apparaissait être une réponse qui était  
25 convenable pour... pour les fins de l'évolution du

1 dossier. Alors, Madame la Présidente, je vous  
2 laisse la discrétion de voir si on...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître Gariépy, d'avoir...

5 Me ANNIE GARIEPY :

6 Bien, écoutez...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 ... le montant exact, est-ce que cela va vous  
9 servir à nous faire une recommandation précise dans  
10 le cadre du Plan d'approvisionnement, en sachant  
11 qu'il y a peu de consommation excédentaire?

12 Me ANNIE GARIEPY :

13 Bien, en fait, le Distributeur a qualifié le  
14 programme de mesurage net de marginal depuis, tout  
15 au long du dossier, c'est certain que c'est un  
16 programme qui est réduit mais si on n'a pas toutes  
17 les données, c'est difficile d'extrapoler quoi que  
18 ce soit au niveau de la synergie du programme.  
19 Donc, effectivement, oui, on comprend que pour le  
20 Distributeur, c'est marginal, mais pour les besoins  
21 de la compréhension et l'efficacité du programme de  
22 mesurage net, c'est de l'information qui est  
23 pertinente.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Écoutez, on peut prendre l'engagement numéro 2 pour

1           fournir, si...

2           M. MARCEL CÔTÉ :

3           R. Est-ce que je peux... Je peux rajouter juste un  
4           point, là.

5           Q. **[14]** Oui.

6           R. C'est comme j'ai mentionné hier, ce n'est pas un  
7           tarif qu'on... O.K., c'est un tarif, comme j'ai  
8           mentionné, qui est pour accommoder cette clientèle-  
9           là, notamment parce qu'il n'y a pas d'aspect  
10          économique autour de ce tarif-là. Ça fait que  
11          c'est... c'est un peu ce qu'on observe aussi dans  
12          d'autres provinces qui ont offert ce type de tarif-  
13          là, où on accommode la clientèle.

14                   Ça fait que c'est dans le contexte où on  
15          veut faire peut-être un autre type de tarif ou un  
16          tarif de develo... développer un autre tarif, dans  
17          la mesure où on veut acheter de l'électricité, ou  
18          quelque chose dans ce contexte-là. C'est un autre  
19          tarif. Ce n'est pas... Ce n'est pas ce tarif-là.  
20          O.K.?

21                   Donc, celui qu'on a actuellement, c'est  
22          simplement pour accommoder la clientèle. Ça fait  
23          que... Ça fait qu'on ne s'attendait pas à avoir  
24          beaucoup de consommation à ce niveau-là, puis, donc  
25          l'information, je ne sais pas à quoi va mener

1 l'information, parce que si c'est juste de nous  
2 dire, bien, ça ne marche pas, ça marche pour ceux  
3 qui en ont besoin actuellement, essentiellement  
4 pour les fins qu'ils en font.

5 Q. [15] C'est peut-être dans un dossier tarifaire que  
6 vous pourriez faire une demande en vue de modifier  
7 ce tarif-là pour qu'il ait une vocation différente,  
8 là.

9 Me ANNIE GARIÉPY :

10 Ah, la demande... la demande n'est pas néces...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Mais pour le plan d'appro, le lien directement,  
13 est-ce que ce n'est pas un approvisionnement pour  
14 le Distributeur...

15 Me ANNIE GARIÉPY :

16 En fait...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 ... ce type de tarif-là?

19 Me ANNIE GARIÉPY :

20 Ce n'est pas au niveau du tarif, là, qu'on... On  
21 demande le nombre de mégawattheures. On voudrait...  
22 On voudrait savoir nos...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Écoutez. Moi je n'ai pas de difficulté à ce que le  
25 Distributeur fournisse l'information. J'ai de la

1 difficulté à comprendre à quoi cela va être utile  
2 pour le dossier dans lequel on est actuellement,  
3 mais si cela n'est pas très compliqué de fournir  
4 l'information, on peut prendre...

5 M. MARCEL CÔTÉ :

6 R. Je n'en ai pas d'idée, là.

7 Me ÉRIC FRASER :

8 Oui, c'est ça.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 O.K.

11 Me ÉRIC FRASER :

12 On va prendre l'engagement, on va vérifier.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Bon. O.K.

15 Me ÉRIC FRASER :

16 Parce que c'est la question que je me posais, est-  
17 ce que c'est... c'est possible d'extraire ces  
18 informations-là. Donc, si vous voulez formuler,  
19 Maître, votre engagement?

20 Me ANNIE GARIÉPY :

21 Oui. Certainement. Engagement numéro 2...

22 Me ÉRIC FRASER :

23 Numéro 2.

24 Me ANNIE GARIÉPY :

25 Compléter le tableau R-10.4 de la pièce B-0035 en

1 ajoutant une colonne pour le nombre de  
2 mégawattheures d'énergie, de production d'énergie  
3 constatée par le Distributeur.

4 Me ÉRIC FRASER :

5 Parfait. Engagement numéro 2.

6

7 E-2 : Compléter le tableau R-10.4 de la pièce B-  
8 0035 en ajoutant une colonne pour le nombre  
9 de mégawattheures de production d'énergie  
10 constatée par le Distributeur

11

12 M. MARCEL CÔTÉ :

13 R. Donc, évidemment, ça va être une information sur  
14 une base annuelle, donc, ce qu'on va avoir.

15 Me ANNIE GARIÉPY :

16 Q. **[16]** Excellent. Je vous remercie. Bon. À la  
17 question 10.5, la question suivante, nous avons  
18 essayé de comprendre d'où vient l'analyse de  
19 rentabilité des différentes sources d'énergie de la  
20 perspective d'un consommateur qui songe à s'abonner  
21 à un programme de mesurage net. En réponse à notre  
22 question, vous indiquez que le Distributeur n'a pas  
23 fait, ou fait faire d'analyse sur le sujet. On en a  
24 pris bonne note. Ensuite vous affirmez simplement  
25 que le coût de revient de l'autoproduction est

1 supérieur aux tarifs du Distributeur. Vous faites  
2 également référence au dossier R-3551 sans qu'on  
3 ait pu préciser exactement à quoi vous faisiez  
4 référence, qui date d'en... le dossier datant  
5 environ d'il y a 10 ans. Mais dans un premier  
6 temps, je voulais voir avec vous, les tarifs du  
7 Distributeur sont plus élevés en deux mille treize  
8 (2013), deux mille quatorze (2014), qu'en deux  
9 mille quatre (2004).

10 R. Oui, regardez. Essentiellement, photovoltaïque, si  
11 on regarde un peu les références qu'il y a, si vous  
12 faites des recherches sur internet, ces choses-là,  
13 on parle d'aux alentours de un dollar (1 \$) le  
14 kilowattheure, à peu près. L'éolien, l'éolien, la  
15 petite éolienne - on connaît les prix pour la  
16 grande éolienne, là, en matière d'approvisionnement  
17 - mais la petite éolienne, ça peut être au-delà de  
18 vingt sous (20 ¢) le kilowattheure. Donc, dans ce  
19 contexte-là, c'est ça que je mentionnais, il n'y a  
20 pas de... Il n'y a pas nécessairement d'intérêt  
21 économique.

22 Ce qui est important aussi pour Hydro-  
23 Québec dans ce contexte-là, aussi, c'est éviter  
24 qu'on donne l'impression qu'on appuie ce genre  
25 d'initiative-là, et que des promoteurs utilisent ce

1 genre d'appui-là qui pourrait être donné parce  
2 qu'on donne un certain montant d'argent à ça, et  
3 qu'ils pensent que ces promoteurs-là vont faire les  
4 campagnes pour dire « Voici, Hydro-Québec appuie  
5 ces programmes-là puis on peut, ça peut être  
6 intéressant pour vous », notamment lorsqu'on nous  
7 demande, on nous demande également d'augmenter le  
8 seuil de dix (10) kilowatts. Hein? Donc, le client  
9 pourrait s'installer avec vingt (20), trente (30),  
10 quarante (40), cinquante (50) kilowatts, pour être  
11 en mesure d'aller au-delà de sa consommation et  
12 fournir de l'électricité sur le réseau, en pensant  
13 que c'est rentable de faire ça. Ça fait que c'est  
14 un peu un volet un petit peu, je pense, de  
15 responsabilité qu'on a de faire attention à ça.

16 Dans le cas du tarif DT, puis c'est un  
17 tarif qu'on a, il y a certains promoteurs, des  
18 fois, qui font le tour également puis ils disent,  
19 « Bon, on pourrait faire ça avec le tarif DT », en  
20 pensant que c'est un tarif pour l'été, là, puis on  
21 a eu toutes sortes de plaintes à ce niveau-là.  
22 Donc, je pense qu'il faut être prudent avec ce  
23 genre de tarif-là, qui, actuellement, il n'y a pas  
24 d'économique avec ça. Évidemment, bien, là je parle  
25 pour le côté tarification, approvisionnement c'est

1 autre chose.

2 Q. [17] À la connaissance du Distributeur, est-ce que  
3 les coûts de revient des énergies alternatives, là  
4 vous m'avez parlé photovoltaïques, ont baissé  
5 depuis dix (10) ans? Parce que vous nous référez à  
6 un dossier qui date de dix (10) ans, on essaie de  
7 voir si l'analyse a été modifiée, là, depuis.

8 R. Fort probablement. Puis la technologie ne cesse  
9 d'évoluer, puis je présume que les prix vont  
10 baisser. Mais on va le voir apparaître beaucoup  
11 plus aux États-Unis où les tarifs d'électricité  
12 sont plus élevés, où on va voir à ce moment-là  
13 plus... plus... ces tarifs-là vont apparaître  
14 beaucoup plus, peut-être de façon plus  
15 significative. Mais, actuellement, nous autres, vu  
16 qu'on a des tarifs dans les moins élevés, c'est sûr  
17 qu'on peut attendre, voir qu'est-ce qui va se  
18 passer autour pour voir est-ce qu'il va y avoir  
19 optimisation.

20           Donc, oui, fort probablement, on entend...  
21 Si on lit la littérature, il y a régulièrement des  
22 améliorations à ce niveau-là. Sur les éoliennes,  
23 notamment, on peut acheter ça chez Canadian Tire,  
24 je pense, des petites éoliennes. Mais ça prendrait  
25 énormément de petites éoliennes pour pouvoir

1 subvenir à ses besoins, donc aller au-delà de ces  
2 capacités-là. Compte tenu des faibles facteurs  
3 d'utilisation puis, nécessairement, lorsqu'on fait  
4 une installation pour de la production, on fait une  
5 étude sur les vents, ces choses-là. Lorsqu'on fait  
6 ça juste dans sa cour au bout de sa cheminée, c'est  
7 plutôt incertain.

8 Q. **[18]** Mais je comprends que le Distributeur n'a pas  
9 une évaluation précise des coûts de revient, là,  
10 des énergies alternatives.

11 R. Mais, comme je vous mentionnais, ça devient dans  
12 bien des cas une installation qui est particulière  
13 à chacun des clients comment qu'il est installé, où  
14 il est installé, comment ça va se faire. Comme je  
15 mentionnais, au niveau photovoltaïque, la limite  
16 c'est de remplir son toit de photovoltaïque. On  
17 peut chauffer une piscine, à la limite, avec ça. Ça  
18 chauffe bien semblerait.

19 Q. **[19]** Je vous le confirme.

20 R. Une maison, là, une maison c'est autre chose.

21 Q. **[20]** En fait, je vous confirme qu'on peut même  
22 chauffer une maison par plancher radiant. Mais  
23 trêve de discussion personnelle...

24 R. Encore une fois, ce n'est pas... ce n'est pas  
25 quelque chose présentement sur le plan économique

1 qui est intéressant. Donc, il y a toujours, puis  
2 c'est à ça, c'est à ce genre de personne-là que  
3 s'adresse le tarif, pour ceux qui veulent  
4 absolument utiliser tous ces moyens-là qu'on a  
5 accommodé ce volet-là, pour la clientèle.

6 Q. **[21]** Donc, ce que je comprends de vos réponses  
7 c'est qu'au-delà d'une connaissance fine, tant des  
8 coûts de revient des sources d'énergies  
9 alternatives en autoproduction, le Distributeur a  
10 plutôt, a une position où il souhaite accommoder la  
11 clientèle que ça intéresse, mais il ne souhaite pas  
12 rameuter de promoteurs qui seraient alléchés par un  
13 programme intéressant?

14 R. Ah, surtout que c'est une position responsable ou  
15 conservatrice, pas conservatrice, mais responsable  
16 de la situation. Je pense en Colombie-Britannique  
17 ils font le même genre d'exercice, même genre de  
18 tarifs. Puis les mêmes arguments, ils sont... c'est  
19 les mêmes arguments qu'on a à savoir,  
20 techniquement, on ne peut pas nécessairement  
21 actuellement faire des installations indépendantes  
22 complètement du réseau. Puis, encore une fois,  
23 c'est juste pour accommoder la clientèle.

24 Q. **[22]** O.K. Donc, à la connaissance du Distributeur,  
25 il n'y a pas de source d'énergie en autoproduction

1 qui peut concurrencer les coûts de revient, là, de  
2 moyenne puissance admettons?

3 R. Bien là, vous me parlez d'évaluation des moyens  
4 potentiels d'approvisionnement. Ça, je vais laisser  
5 ça à l'autre panel, là.

6 Q. **[23]** D'accord. Je vais reprendre la question à ce  
7 moment-là. Je vous amène maintenant à la réponse  
8 10.7 où vous mentionnez que le nombre d'abonnements  
9 à l'option mesurage net, qui est de soixante-neuf  
10 (69) au deux (2) avril deux mille quatorze (2014),  
11 demeure marginal. Pouvez-vous préciser ce que vous  
12 entendez par « marginal » pour le Distributeur?

13 R. On ne parlera pas de trois millions (3 M) de  
14 clients domestiques parce que c'est beaucoup. Une  
15 option, je regarde tarif DT où là également il y a  
16 une option d'installation d'équipement et on parle  
17 de cent vingt-cinq mille (125 000) clients à peu  
18 près, une centaine, une centaine de mille de  
19 clients. Ça fait que soixante-neuf (69) ça me  
20 semble pas mal marginal.

21 Q. **[24]** Entre cent vingt-cinq mille (125 000) et  
22 soixante-neuf (69), quel serait un seuil -  
23 approximatif, là, je ne vous demande pas à l'unité,  
24 là - pour lequel on ne considérerait plus que la  
25 production est marginale?

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Le témoin vient de répondre que soixante-neuf (69)  
3 c'était marginal. C'est quoi entre soixante-neuf  
4 (69) puis cent mille (100 000), là, ce qui est  
5 marginal? Il me semble qu'on tourne un peu en rond,  
6 là. Peut-être que ma consœur pourrait passer à une  
7 autre ligne, là, parce que ça ne me semble pas  
8 faire avancer le dossier énormément.

9 Me ANNIE GARIÉPY :

10 Je comprends très bien la différence entre  
11 soixante-neuf (69) et cent vingt-cinq mille  
12 (125 000). Je voulais savoir uniquement pour ce  
13 programme-là si le Distributeur avait un seuil ou  
14 il allait considérer qu'on atteignait une certaine  
15 maturité, là, ou quoi que ce soit.

16 M. MARCEL CÔTÉ :

17 R. C'est pas une question de maturité, il y a une  
18 question ici d'effacement, là. Dans le cas du tarif  
19 DT, par exemple, cent vingt-cinq mille (125 000)  
20 personnes, il y a un effacement de chauffage qui se  
21 fait.

22 Q. **[25]** O.K.

23 R. Donc là on a quelque chose qu'il y a un impact.  
24 Monsieur Idoudi peut mesurer et voir un effet sur  
25 le profil de charge, là à ce moment-là ça devient

1           significatif, là c'est important. Oui, là à ce  
2           moment-là on peut faire des programmes à ce niveau-  
3           là. Le reste ça devient du marginal. Et ça pourrait  
4           être plus que cent vingt-cinq mille (125 000) si  
5           ces clients-là ne s'effacent pas en période de  
6           pointe.

7           Q. **[26]** Excellent. Merci. Maintenant, je vous amène  
8           sur la présentation PowerPoint d'hier. À la page 10  
9           de la présentation, à droite en bas on voyait en  
10          vert la courbe des ventes sensibles aux variables  
11          climatiques. On remarquait que l'amplitude des pics  
12          semble très constante en deux mille onze (2011),  
13          deux mille quinze (2015). Par contre, si on recule  
14          à la page 6, c'est une question de compréhension,  
15          là, on voit que la tendance à la diminution des  
16          degrés-jours par chauffage, il y a une tendance à  
17          la diminution. Pourquoi est-ce qu'on ne voit pas  
18          cette tendance sur le graphique de la page 10? Est-  
19          ce que c'est simplement parce que l'échelle  
20          temporelle est trop courte?

21          M. NADHEM IDOUDI :

22          R. Non.

23          Q. **[27]** Je ne comprends pas.

24          R. Non, essentiellement parce qu'il y a aussi la  
25          croissance du nombre d'abonnements résidentiels. La

1 croissance de la demande combinée avec le  
2 réchauffement climatique ça fait qu'on voit donc le  
3 constat que tu... que vous amenez, là.

4 Q. **[28]** O.K. Donc si je paraphrase, même si on  
5 prolongeait le graphique de la page 10 jusqu'en  
6 deux mille vingt-trois (2023) on verrait... est-ce  
7 qu'on verrait une diminution des ventes sensibles  
8 aux variables climatiques ou on ne le verrait pas?

9 R. Oui, on va voir la même croissance des ventes, mais  
10 à température normale, puis ce que ça va apparaître  
11 c'est la part de croissance d'usage associée aux  
12 nouveaux abonnements.

13 Q. **[29]** O.K. Maintenant, à la page 19 qui se trouve à  
14 être la dernière page de la présentation avant les  
15 annexes, on présente la nouvelle analyse  
16 comparative, le plan de suivi de performance  
17 prévisionnelle qui commence en deux mille treize  
18 (2013). Bon, parce qu'il y a eu beaucoup de  
19 modifications importantes aux méthodologies, là,  
20 depuis... en deux mille douze-deux mille treize  
21 (2012-2013), lorsque l'ancienne méthode  
22 prévisionnelle avait cours, faisiez-vous ce type de  
23 comparaison ou un autre type de comparaison?

24 R. Bien en fait, dans la dernière version du Plan  
25 d'approvisionnement il y avait... on a déposé une

1 analyse sur des tests statistiques sur la présence  
2 du biais dans la prévision du secteur industriel.  
3 Fait qu'on analysait l'ensemble des écarts sur une  
4 vingtaine d'années. Donc c'est pas des nouveaux  
5 tests, c'est l'approche littérature elle est là.  
6 Sauf qu'avant on avait des... des écarts de  
7 prévision qui étaient cumulés avec la même  
8 méthodologie et là maintenant on va commencer à  
9 cumuler des nouveaux écarts à partir de la nouvelle  
10 méthodologie, puis on va appliquer les mêmes  
11 critères de tests statistiques.

12 Q. **[30]** Donc ce que vous me dites c'est qu'on pourrait  
13 retrouver le même coefficient de détermination  $R(2)$   
14 ou un autre outil, là, de comparaison?

15 R. Bien en fait je fais référence essentiellement,  
16 lorsque je parle d'écart moyen, le biais, aussi  
17 l'erreur-type, puis aussi un ensemble de tests de  
18 biais qu'on a présentés dans l'ancien Plan  
19 d'approvisionnement. Au niveau du  $R(2)$ , ça c'est  
20 plus au niveau des performances des données...  
21 performance des modèles sur les données  
22 historiques. Ce  $R(2)$  là il n'existait pas  
23 auparavant parce que c'était pas la même approche  
24 qui était utilisée, c'était plus une approche basée  
25 sur l'année de base avec des modèles technico-

1 économiques qui n'exploitent pas les données  
2 historiques par le passé.

3 Q. **[31]** Là vous parlez à une néophyte, mais si je  
4 comprends ce que vous m'expliquez c'est que par  
5 rapport au coefficient de détermination  $R(2)$ , on...  
6 il n'y aura pas de moyen de comparer l'ancienne  
7 méthodologie avec la nouvelle, c'est ce que vous me  
8 dites.

9 R. Non. C'est la nouveauté, en fait avec cette  
10 approche-là, on va être capable de comparer la  
11 performance des modèles sur les données  
12 historiques, puis en même temps constater les  
13 écarts, faire une analyse de performance  
14 prévisionnelle sur les écarts prévisionnels. Donc  
15 on amène une nouvelle dimension de validation de  
16 nos modèles.

17 Q. **[32]** C'est parfait. Je vous remercie, ça complète.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci, Maître Gariépy. Alors on poursuit avec  
20 maître Neuman de SÉ/AQLPA.

21 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Bonjour, mesdames les présidentes; bonjour,  
23 Monsieur le régisseur. Dominique Neuman pour  
24 Stratégies énergétiques et l'Association québécoise  
25 de lutte contre la pollution atmosphérique.

1 Bonjour, messieurs.

2 Q. **[33]** Dans votre présentation d'hier, qui est en ce  
3 moment projetée, la pièce HQD-6, Document 1  
4 (B-0081), à la page 2. Vous rappelez dans les  
5 encadrés bleus, que la Régie, la Régie de l'énergie  
6 avait constaté à plusieurs reprises dans le passé  
7 la tendance du Distributeur à surestimer les ventes  
8 au secteur industriel.

9 Vous avez apporté des modifications à la  
10 méthode prévisionnelle. Globalement, est-ce que  
11 vous êtes d'opinion que cette nouvelle méthode  
12 prévisionnelle vous met à l'abri d'une répétition  
13 de tel biais quant au secteur industriel?

14 M. NADHEM IDOUDI :

15 R. La réponse est oui. Tout simplement parce que  
16 j'exploite ici dans un modèle économétrique la  
17 relation entre les ventes et le contexte  
18 économique. Donc, le biais associé au modèle sera  
19 inexistant, parce que le modèle a fait ses preuves  
20 sur l'ensemble des données historiques. À partir de  
21 là, étant donné qu'on fait le lien direct entre le  
22 contexte économique et les ventes, donc je vais  
23 toujours être lié avec l'évolution économique. Bien  
24 sûr, il peut y avoir un certain décalage à  
25 l'intérieur d'une année lorsqu'il y a des

1 fermetures d'usine ou des événements  
2 circonstanciels ou des grèves qui peuvent  
3 apparaître instantanément. Mais ces modèles-là  
4 offrent la capacité de s'adapter aussi rapidement  
5 lorsque ce genre d'événements se produisent.

6 Q. **[34]** Et ces événements imprévus auraient tendance,  
7 c'est-à-dire leur tendance serait d'avoir une  
8 prévision de la demande qui serait supérieure à la  
9 réalité qui serait constatée?

10 R. Bien, en fait, s'il y a une usine qui décide de  
11 consommer, on projette mettons un secteur  
12 spécifique qu'on prévoit un certain niveau de  
13 consommation, le niveau de consommation est lié  
14 avec un contexte économique. Si le contexte  
15 économique est favorable, il y a sûrement la  
16 croissance. S'il y a un contexte économique qui est  
17 défavorable, c'est sûr que c'est un indice  
18 précurseur de difficulté dans ce secteur-là. Ça  
19 fait que le modèle, il s'adapte en fonction des  
20 prévisions économiques. Puis bien sûr ce genre  
21 d'événements-là seront captés du point de vue  
22 macroéconomique dans les résultats du modèle.

23 Q. **[35]** Et je crois comprendre, et vous me corrigerez  
24 si ma compréhension est incorrecte, des réponses  
25 que vous avez fournies à EBM hier, que même si vous

1       affirmez que la nouvelle méthode vous met à l'abri  
2       d'un biais qui résulterait du modèle, vous n'êtes  
3       pas à l'abri d'un biais qui pourrait résulter des  
4       hypothèses, des variables que vous insérez dans ce  
5       modèle et qui proviennent de diverses sources?  
6       R. En fait, c'est sûr que lorsqu'on va analyser les  
7       écarts, les écarts qu'on va constater entre la  
8       prévision des ventes et les ventes réelles, comme  
9       toute source d'écart, on va expliquer c'est quoi  
10      qui a causé cet écart-là.

11                Il y a l'effet modèle. L'effet modèle,  
12      nous, on est certain que ça va être quasiment nul.  
13      Par contre, au niveau des hypothèses économiques,  
14      c'est sûr qu'il n'y a personne qui a une lecture  
15      assez certaine de ce qui se passe, ce qui va se  
16      passer l'année prochaine ou dans deux ans, trois  
17      ans en termes de croissance d'industries  
18      manufacturières. On essaie de faire un  
19      positionnement. Donc une prévision économique est  
20      centrée avec les informations qu'on a au moment de  
21      l'établissement de la prévision de la demande et,  
22      par la suite, bien sûr, on va... Si on a un écart  
23      généralisé au niveau de la prévision des ventes, c'est  
24      dû essentiellement à la variation, aux hypothèses,  
25      donc à la variation... aux variables économiques

1 qu'on va constater tout ça, puis on va faire le  
2 rapport pour chacun des secteurs dans le cadre du  
3 Plan d'approvisionnement ou les suivis.

4 Q. [36] Si des écarts, effectivement, sont constatés  
5 et qui résulteraient des hypothèses, des variables  
6 qui sont insérées dans le modèle, d'abord vous  
7 estimez à combien d'années que cela pourrait vous  
8 prendre pour détecter s'il existe un biais ou, en  
9 tout cas, un biais systémique qui pourrait résulter  
10 des hypothèses et variables que vous insérez?

11 R. En fait, en termes d'analyse d'écart, il y a deux  
12 composantes. Il y a une composante qu'on analyse  
13 les écarts année en année. Donc, on constate  
14 l'écart entre les ventes réelles et les ventes  
15 prévisionnelles, avec ce que j'ai fourni comme  
16 modèle de suivi en termes de performance  
17 prévisionnelle. Donc, les deux statistiques qu'on  
18 va suivre, c'est l'écart entre les ventes réelles  
19 et les ventes prévues. Et l'autre, c'est le suivi  
20 aussi de ce qu'on appelle l'erreur type. Donc, ça,  
21 ça nous renseigne sur l'ampleur de l'écart pour  
22 chacun des secteurs. Mais en même temps, pour  
23 pouvoir conclure sur la présence d'un biais  
24 systématique, il me faut plus des données que ça.  
25 Il faut observer ça à peu près sur au moins une

1 dizaine d'années, donc une dizaine d'écarts.

2           Cependant, l'ampleur des écarts actuels,  
3 lorsqu'on va disposer de deux, trois, quatre ans  
4 d'écarts, c'est sûr que la première chose qu'on va  
5 regarder, premièrement, c'est l'ampleur de l'écart;  
6 si l'écart est faible, ça nous rassure, puis  
7 s'assurer aussi que d'année en année, que je n'ai  
8 pas toujours un écart positif ou un écart négatif,  
9 qu'il y ait une distribution qui est, qui fluctue  
10 en bout de ligne et que, en moyenne, je peux peut-  
11 être arriver à zéro, donc ce qui m'indique que le  
12 modèle est à l'abri d'un biais systématique.

13           Par contre, je peux avoir des variations  
14 autant positives, négatives, mais qu'en moyenne, je  
15 suis toujours centré donc aux alentours à peu près  
16 d'un écart très faible ou proche de zéro.

17 Q. [37] Et si de tels écarts sont constatés, de l'une  
18 ou l'autre des deux manières, il y aura peut-être  
19 deux réponses différentes que vous me fournirez,  
20 donc soit des écarts spécifiques à certaines  
21 années, soit des, ce que vous avez appelé une  
22 erreur type qui serait constatée après un plus  
23 grand nombre d'années, qu'est-ce que vous pouvez  
24 faire, et quel est le processus que vous prévoyez  
25 pour, d'une part, pour déclencher une réflexion de

1 votre part et pour éventuellement modifier ce, la  
2 manière dont vous tenez compte de différentes  
3 variables dans le modèle?

4 R. En fait, ça, c'est une question hypothétique. Ma  
5 première réponse, je dis, je vais voir lorsque je  
6 vais voir les écarts année en année. Mais je vais  
7 vous répondre pareil d'un point de vue  
8 méthodologique comment ça fonctionne. À chaque  
9 année, lorsqu'on va constater un écart, évidemment,  
10 la première étape, c'est d'expliquer les sources  
11 d'écart.

12 Donc une fois qu'on explique les sources  
13 d'écart, on constate qu'est-ce qui est lié à  
14 l'économique, qu'est-ce qui est lié au modèle.  
15 Donc, au niveau du modèle, on est assuré de la  
16 performance historique sur les données, ça fait que  
17 ça, c'est un cas qu'on élimine.

18 Donc on regarde l'autre hypothèse, qu'est-  
19 ce qui est relié à l'économique, et dans ces  
20 écarts-là, qu'est-ce qui est l'écart associé à la  
21 prévision comme telle économique versus qui s'est  
22 réalisée, c'est quoi aussi les impacts des  
23 événements circonstanciels ou des événements  
24 imprévus ou hors contrôle du Distributeur qui, en  
25 fait, identifier la part de cette variable-là dans

1 l'explication des écarts.

2 Une fois, sur une année, par exemple, on a  
3 fait un genre de topo sur ces écarts-là; là, on  
4 constate est-ce que le modèle a besoin d'être  
5 ajusté, dépendamment à quel niveau; puis à cette  
6 étape-là, on intervient, soit par l'amélioration,  
7 tenir compte d'autres phénomènes dans la prévision  
8 économique ou bien ajuster aussi certaines  
9 variables.

10 Mais tout cet exercice-là, de toute façon,  
11 est assuré à chaque mois, donc à chaque mois,  
12 lorsqu'on fait les suivis des ventes, lorsqu'on  
13 disait qu'on est en suivi constant des informations  
14 qu'on dispose, que ce soit pour les grands clients  
15 industriels, que ce soit ce qui se passe au niveau  
16 contexte économique, à l'échelle de la province de  
17 Québec, à l'échelle canadienne, à l'échelle nord-  
18 américaine, ça fait qu'on est toujours à l'affût  
19 puis on essaie toujours de devancer, d'être à  
20 l'affût de ces informations-là puis de le refléter  
21 le plus tôt possible. Parce que notre finalité en  
22 bout de ligne, c'est d'assurer des prévisions  
23 centrées pour les fins de planification de nos  
24 opérations.

25 Q. [38] Avant de passer à la pièce suivante, il y a

1 une question plus... plus de compréhension d'un  
2 tableau, parce que je vais rester sur cette même  
3 pièce, qui est à la page 5, que représente la ligne  
4 noire sur le tableau?

5 R. En fait, ce que j'expliquais hier, la ligne noire,  
6 ça représente la pente si on travaillait seulement  
7 avec un degré-jour de chauffage à la base 15 dans  
8 le résidentiel.

9 Q. **[39]** O.K. Maintenant, je vais vous amener à une  
10 pièce de SÉ/AQLPA, qui contient des informations  
11 provenant de différents tableaux d'Hydro-Québec  
12 Distribution mais qui provient de tableaux d'Hydro-  
13 Québec de différentes années, et le tout est  
14 consolidé dans un seul tableau de SÉ/AQLPA, et  
15 c'est pour ça que je vous montre ce tableau. Donc  
16 c'est la pièce SÉ-AQLPA-0009, SÉ-AQLPA-1, Document  
17 1, au tableau page 10, et dont certains éléments  
18 sont reproduits également au plus petit tableau à  
19 la page 11.

20 Je répète parce qu'il y avait des gens qui  
21 n'ont pas entendu du côté d'Hydro-Québec : SÉ-  
22 AQLPA-0009, oui, c'est le rapport sur le réseau  
23 intégré, qui est le rapport SÉ-AQLPA-1, Document 1,  
24 en pages 10 et 11.

25 Q. **[40]** Je vais vous poser une question. C'est un

1 élément sur lequel ma consœur du RNCREQ a  
2 également fait une mention tout à l'heure dans une  
3 de ses questions. Donc, si... Vous avez bien le  
4 tableau 2.4 devant vous?

5 R. Oui.

6 Q. **[41]** Oui? Donc, au groupe de colonnes centrales  
7 relatives aux années, on voit que le pourcentage  
8 d'écart entre le scénario faible et le scénario  
9 moyen est de moins cinq virgule quatre pour cent  
10 (-5,4 %), et il est également de plus cinq virgule  
11 quatre pour cent (+5,4 %) quant à l'écart entre le  
12 scénario fort et le scénario moyen.

13 Si vous comparez cela avec les années  
14 antérieures... Donc, ça c'est l'année actuelle du dossier  
15 R-3864. Si vous comparez cela avec les quatre plans  
16 d'approvisionnement précédents, vous constatez  
17 qu'il n'y avait absolument pas cette symétrie entre  
18 les deux scénarios d'encadrement.

19 Donc, ma question est la suivante : à quoi  
20 attribuez-vous cette symétrie, dans le plan actuel,  
21 que l'on ne constatait pas lors des plans  
22 d'approvisionnement antérieurs?

23 R. En fait, cette symétrie-là, ou en fait, ce qu'on a  
24 présenté en termes de scénarios d'encadrement dans  
25 le présent plan, on l'a expliqué, on l'a mentionné

1 d'ailleurs dans la preuve, c'est des changements  
2 méthodologiques en termes d'établissement des  
3 scénarios fort et faible de la demande.

4 Juste faire un petit rappel que par le  
5 passé, ce qu'on fonctionnait, c'est qu'on  
6 établissait un scénario économique fort et un  
7 scénario économique faible pour chacun des  
8 secteurs, puis du point de vue méthodologique,  
9 c'est qu'on mettait toutes les hypothèses fort dans  
10 le court, puis on ramassait tout ça ensemble, ça  
11 fait que ça nous donne quasiment des scénarios  
12 extrêmement forts.

13 Ces scénarios-là, par le passé, ça couvrait  
14 presque cent pour cent (100 %). C'est des cas  
15 extrêmes. C'est des scénarios extrêmes, en fait,  
16 qui peuvent couvrir à peu près quatre-vingt-quinze  
17 pour cent (95 %) jusqu'à, certains cas, cent pour  
18 cent (100 %).

19 Ce qu'on a décidé de faire, en termes  
20 d'amélioration méthodologique aussi, pour refléter  
21 ce qu'ils faisaient ailleurs, c'est que nous, à  
22 partir de la prévision de la demande, on  
23 établit... Une fois qu'on a identifié les  
24 variables qui influencent grandement la variation  
25 de la demande, bien on construit nos simulations,

1 distribution de probabilités aux alentours de ces  
2 variables-là, puis par la suite, donc, on se  
3 rattache avec une probabilité de couverture. Donc,  
4 on sait c'est quoi qu'est-ce qu'on veut couvrir  
5 comme probabilité. Dans ce cas-ci c'est quatre-  
6 vingts pour cent (80 %), et à partir de quatre...  
7 En fait, la couverture de probabilité, on a  
8 construit nos scénarios de référence fort et  
9 faible.

10           Donc, c'est une amélioration méthodologique  
11 qui donne plus de précisions en termes de  
12 l'évaluation des scénarios d'encadrement, puis on a  
13 aussi, on a une probabilité qui était mesurée, puis  
14 ça, c'est fourni aussi grâce aux informations que  
15 les nouveaux modèles de prévision qu'ils nous  
16 amènent, ça fait qu'on exploite ces informations-là  
17 pour améliorer, en fait, l'approche d'encadrement  
18 de notre scénario de référence.

19 Q. **[42]** O.K. Je voudrais être sûr de bien comprendre.  
20 D'abord, vous dites que vous avez prédéterminé le  
21 niveau de probabilité... Enfin, est-ce que c'est le  
22 niveau de probabilité que vous avez prédéterminé,  
23 ou est-ce que c'est le résultat quant à l'écart,  
24 cinq virgule quatre pour cent (5,4 %), que vous  
25 aviez prédéterminé, et que vous avez essayé

1 d'obtenir un scénario qui donne un écart de cinq  
2 point quatre pour cent (5.4 %) ?

3 R. Non. En fait, comme on a expliqué dans la preuve,  
4 lorsqu'on parle de simulation Monte Carlo, c'est  
5 qu'on prend les variables qui sont déterminantes  
6 dans la prévision de la demande, on fait des  
7 distributions de probabilités allant de zéro à cent  
8 pour cent (100 %), puis après, dépendamment quelle  
9 probabilité que je veux couvrir, je prends le  
10 scénario économique qui vient avec ça. Donc, le  
11 scénario qui va avec ces variables-là, puis je  
12 l'applique sur la prévision de la demande, puis je  
13 génère les scénarios d'encadrement qui couvrent  
14 quatre-vingts pour cent (80 %).

15 Si je voulais... Mettons, à titre  
16 d'exemple, juste avec un écart type, bien, je vais  
17 prendre la distribution de prévisions économiques  
18 qui vient avec cette prévision-là, puis je  
19 construis mes scénarios d'encadrement.

20 Donc, ce que je détermine, je fais une  
21 distribution de valeurs possibles sur les variables  
22 économiques, et par la suite il y a une  
23 distribution, bien sûr, associée à chacune des  
24 variables. Et lorsqu'on veut dire on va couvrir  
25 quatre-vingts pour cent (80 %), bien, on prend les

1 variables, donc, qui expliquent, qui ont un impact  
2 sur la prévision de la demande, puis je prends le  
3 scénario qui correspond à quatre-vingts pour cent  
4 (80 %), puis je construis par la suite mon scénario  
5 d'encadrement.

6 Q. **[43]** O.K. Et donc, si j'ai bien compris, la réponse  
7 à ma question, c'est que ce que vous avez  
8 prédéterminé, c'est le quatre-vingts pour cent  
9 (80 %) de probabilité. Ce n'est pas le résultat  
10 d'avoir un écart type de... d'avoir un écart de  
11 cinq virgule quatre pour cent (5,4 %).

12 R. Mais je ne détermine pas quatre-vingts pour cent  
13 (80 %). Je dis, je fais une distribution pour  
14 l'ensemble des cas possibles. Donc, de zéro à cent  
15 pour cent (100 %). Par la suite, une fois que j'ai  
16 mon écart type, qu'est-ce que je veux couvrir dans  
17 mon scénario? Parce que, il ne faut pas oublier que  
18 ce scénario-là, ça va servir aussi pour les fins de  
19 gestion des approvisionnements, puis il faut qu'il  
20 soit... que notre information soit précise en  
21 termes de probabilité de couverture, pour voir  
22 c'est quoi les scénarios à l'intérieur de quatre-  
23 vingts pour cent (80 %) de probabilité, donc pour  
24 voir leur moyen de gestion.

25                   Donc, dans ce cas-ci, avec un point trois

1 (1.3) écart type, je construis, donc, mon scénario  
2 de demande. Donc, j'établis par un écart-type, j'ai  
3 un scénario, un scénario moyen dont les  
4 probabilités de dépassement c'est plus ou moins  
5 cinquante pour cent (50 %). J'ai un écart-type qui  
6 a trente pour cent (30 %). Et, par la suite, un  
7 point trois écart-type, un point quatre, un point  
8 cinq, un point deux. Mais ça c'est des probabilités  
9 de couverture, donc je ne détermine pas une  
10 probabilité d'avance, là.

11 Q. **[44]** Est-ce que vous pouvez me confirmer que lors  
12 des plans antérieurs, Hydro-Québec cherchait  
13 également à couvrir une probabilité occurrence de  
14 quatre-vingts pour cent (80 %) ?

15 R. Mais, en fait, dans les plans antérieurs ce qu'on  
16 faisait c'est on établissait un scénario fort  
17 économique. Ce qu'on faisait donc, on prenait tout  
18 ce qui était fort dans le résidentiel, donc un  
19 scénario extrême de croissance d'abonnements, un  
20 scénario extrême aussi croissance forte dans le  
21 secteur commercial, institutionnel, un scénario  
22 fort dans l'industriel en termes de prévisions  
23 industrielles. Puis on suppose que l'ensemble,  
24 l'économique de manière générale va être assez fort  
25 partout dans... en fait, partout, à tous les

1           niveaux, ce qui est... ça correspond à couvrir  
2           quelque chose qui est très très très très élevé.

3                       Puis c'est ça qu'il ne faut pas faire parce  
4           qu'on est comme... Ça représente un cas extrême.  
5           Dans la vraie vie, ça ne se peut pas que tout aille  
6           dans le même sens dans ce cas-ci.

7                       Donc, par le passé, lorsqu'on établissait  
8           un scénario très fort, le scénario faible ça offre  
9           une couverture qui est très large par rapport à ce  
10          qu'on fait actuellement. Donc, ce qu'on fait  
11          maintenant c'est un raffinement méthodologique en  
12          termes d'évaluation.

13       Q. **[45]** Donc, ce n'est plus la méthode antérieure que  
14       vous venez de décrire. D'accord.

15       R. En fait...

16       Q. **[46]** Et ce n'était plus la méthode antérieure...

17       R. Oui.

18       Q. **[47]** ... que vous venez de décrire qui est employée  
19       aujourd'hui?

20       R. Mais, en fait, qu'est-ce que vous voulez dire par  
21       « la méthode antérieure »?

22       Q. **[48]** C'est-à-dire le fait de prendre le cas extrême  
23       où toutes les variables...

24       R. Oui, c'est ça. On ne fait pas de scénario  
25       économique fort puis un scénario économique faible

1 qu'on fait tout évoluer en même temps. Mais on  
2 prend plutôt les principales variables comme les  
3 variables qui affectent le secteur industriel, les  
4 variables qui affectent la croissance démographie,  
5 les mises en chantier.

6 Donc, à ce niveau-là, on fait nos  
7 distributions et, par la suite, on injecte ça dans  
8 le modèle. On l'évalue puis on établit nos  
9 scénarios faible et fort en fonction des  
10 probabilités.

11 Q. **[49]** Je vais passer à la prévision de la demande  
12 dans un réseau autonome, dans le réseau autonome de  
13 Kuujjuarapik que vous avez abordé un peu plus tôt,  
14 enfin hier, que vous avez abordé hier avec le  
15 GRAME.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Maître Neuman, je veux juste vous aviser que votre  
18 vingt (20) minutes est déjà écoulé. Donc, j'espère  
19 que votre ligne de questions sera très courte.

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Ça sera bref, j'ai fini avec le réseau intégré.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Parfait. C'est bon. Excellent.

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Q. **[50]** On a parlé hier du fait que la Communauté de

1 Kuujjuarapik s'est dotée d'une génératrice de  
2 quatre cent cinquante kilowatts (450 kW). Est-ce  
3 que vous pouvez confirmer que c'est bien une  
4 génératrice de quatre cent cinquante kilowatts  
5 (450 kW) dont la Communauté s'est dotée?

6 R. Je n'ai pas l'information exacte sur le kilowatt  
7 c'est combien pour la génératrice comme telle.

8 Q. **[51]** O.K. Éventuellement, la preuve pourra être  
9 faite de notre côté quant à ce chiffre-là. Mais  
10 vous avez affirmé hier, et c'est en page 215 des  
11 notes sténographiques, à la ligne 22, quelque chose  
12 qui nous surprend. En fait, aux lignes 22 et  
13 précédentes, que la génératrice, et donc vous  
14 n'avez pas l'information, mais nous ferons la  
15 preuve que la génératrice est de quatre cent  
16 cinquante kilowatts (450 kW), qu'elle n'est  
17 utilisée que pour des fins d'urgence. On parle  
18 d'urgence de fabrication de glace dans un aréna.  
19 D'urgence. Et qu'en période, c'est-à-dire lorsqu'il  
20 n'y a pas urgence, que ce serait Hydro-Québec qui  
21 alimente la fabrication de glace de cet aréna pour  
22 une demande de soixante-six kilowatts (66 kW).

23 Ma question est la suivante : N'êtes-vous  
24 pas d'accord avec moi que soixante-six kilowatts  
25 (66 kW) c'est plutôt la consommation normale d'un

1 aréna pour des fins d'éclairage et de machinerie  
2 normale, mais sans inclure la fabrication de glace?  
3 En d'autres termes, n'êtes-vous pas d'accord avec  
4 moi qu'Hydro-Québec Distribution n'alimente pas la  
5 fabrication de glace dans cet aréna?

6 R. En fait, ce que je voulais dire par la réponse  
7 d'hier c'est qu'au niveau des critères  
8 d'alimentation pour ces réseaux-là, lorsqu'on fait  
9 un appel de puissance pour la fabrication de glace  
10 dans un aréna, ça peut générer un appel de  
11 puissance brusque. Puis à ce niveau-là, ça peut  
12 avoir des craintes au niveau de l'alimentation de  
13 l'ensemble du réseau.

14 C'est pour cette raison-là que le client,  
15 lui, doit s'assurer de disposer, par les moyens  
16 qu'il veut, de gérer son appel de puissance pour  
17 entrer progressivement sur le réseau avec un délai  
18 à peu près environ de cinq minutes. Donc, au moment  
19 qu'il fait son appel, bien, un des moyens, je  
20 pense, qui présume qu'il peut utiliser c'est une  
21 génératrice d'urgence. Donc ça permet de rentrer de  
22 façon graduelle sur le réseau sans affecter les  
23 besoins du... de l'ensemble de la clientèle de...  
24 par la production en fait d'un appel brusque au  
25 niveau de la fabrication de glace pour l'aréna.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Juste, Maître Neuman, la réponse c'est l'impact...

3 ils ont parlé de contribution pour la centrale,

4 mais il a ajouté « en fait, pour la génératrice

5 pour les fins d'urgence ». Donc...

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Q. [52] C'est ça que je ne comprends pas. Est-ce  
8 que... C'est-à-dire est-ce que le soixante-six  
9 kilowatts (66 KW) vise à alimenter la fabrication  
10 de glace?

11 Me ÉRIC FRASER :

12 Je vais... ça fait comme deux intervenants qu'on...

13 qu'on passe sur une génératrice dans un aréna au

14 nord du cinquante-troisième parallèle... Je pense

15 que c'est une question appro, donc s'il y a

16 effectivement pertinence à... puis je pense que la

17 réponse était assez claire, là, de ce que j'ai vu

18 hier, là, mais à toute fin pratique, là, je

19 demanderais à mon confrère de revenir là-dessus

20 après relecture de la réponse, là, pour s'assurer

21 que... Et de revenir auprès du panel numéro 2.

22 Parce que ça ne sert à rien avec les gens de

23 prévision de la demande, là, de creuser ce sujet-là

24 qui relève de l'approvisionnement.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Q. [53] J'ai pas de problème à revenir avec le panel,  
3 mais je voudrais être sûr que le deuxième panel ne  
4 dira pas... parce que la question c'est : est-ce  
5 que... est-ce que la demande qui est prévue inclut  
6 la fabrication de glace qui est une... qui est une  
7 consommation en puissance importante. C'est ça  
8 que... je ne voudrais pas que le deuxième panel  
9 dise : ah, nous on ne le sait pas, c'était le  
10 premier panel qui le savait, là.

11 M. NADHEM IDOUDI :

12 R. En fait, la réponse c'est oui. On tient compte, on  
13 a dit clairement qu'on tient compte de notre  
14 prévision de la demande. Lorsqu'on établit notre  
15 prévision de la demande au niveau du réseau  
16 autonome, on tient compte entre autres des projets  
17 spécifiques, les ajouts de charge. Parce qu'on ne  
18 dispose pas d'autres informations économiques, de  
19 nature économique de façon générale. On a la  
20 croissance du nombre d'abonnements dans le secteur  
21 résidentiel commercial et on a aussi les  
22 informations qu'on collecte auprès des communautés.  
23 Oui, pour l'aréna ça inclut dans notre prévision  
24 des besoins en puissance.

25 Q. [54] Je ne parle pas de l'aréna en général, je

1 parle de la fabrication. Je ne parle pas de  
2 l'éclairage dans l'aréna. Je parle de  
3 l'alimentation en glace, là. C'est deux charges  
4 différentes, là.

5 R. Oui, c'est inclut.

6 Q. [55] Bon, je vais vous poser une question reliée à  
7 ça. N'est-il pas exact qu'Hydro-Québec Distribution  
8 a refusé d'alimenter la fabrication de glace à  
9 l'aréna de Kuujuarapik?

10 Me ÉRIC FRASER :

11 Non, là on va aller... Premièrement, je ne sais pas  
12 où on s'en va avec ça. Je suis désolé, là, mais le  
13 témoin a répondu à toutes les questions concernant  
14 la réponse. Il vient de répondre que dans sa  
15 prévision de la demande l'alimentation, en fait la  
16 fabrication de glace est incluse. Le panel numéro 1  
17 ne peut pas aller plus loin que ça dans leur champ  
18 d'expertise, puis on verra pour le panel numéro 2,  
19 mais je ne suis même pas certain qu'on est dans le  
20 domaine du pertinent pour le plan, compte tenu du  
21 sujet.

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Écoutez, si... si la réponse c'est de revenir au  
24 panel 2 avec ça, mais je voulais être sûr que le  
25 panel 2 ne va... n'aura pas d'éléments ou dira

1 qu'il n'est pas... que c'est une question de  
2 prévision de la demande et que ça aurait dû être  
3 posé au panel. C'est juste...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Je pense que vous avez eu la réponse en ce qui a  
6 trait à la prévision de la demande. O.K.

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 O.K. Je vous remercie beaucoup. Merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 C'est beau. Merci, Maître Neuman. Maître Sicard  
11 pour l'Union des consommateurs.

12 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

13 Bonjour, mesdames. Monsieur Houle, bonjour. Bonjour  
14 aux membres du panel. Hélène Sicard, pour l'Union  
15 des consommateurs.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui, Maître...

18 Me HÉLÈNE SICARD :

19 J'ai annoncé une heure, je sais...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui.

22 Me HÉLÈNE SICARD :

23 ... nous avons essayé, je ne peux pas vous  
24 promettre, mais ce sera entre la demi-heure et  
25 l'heure, selon les réponses.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K. Est-ce qu'il y a, on s'entend, là, qu'on est  
3 dans le domaine de la prévision...

4 Me HÉLÈNE SICARD :

5 Oui, oui, oui, absolument, absolument...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 ... on a eu droit à beaucoup d'information donc  
8 essayez d'aller à l'essentiel.

9 Me HÉLÈNE SICARD :

10 ... absolument, et je vais, on a eu des  
11 informations que je vais essayer de regrouper, là,  
12 pour que ce soit clair, qui faisaient partie des  
13 questions.

14 Q. [56] Alors, membres du panel, je vous amène à la  
15 pièce B-0007, qui est le HQD-1, Document 2, Annexe  
16 2B, page 36, Tableau 2B-9. Il en a été question  
17 tout à l'heure avec maître Gariépy, UC aimerait  
18 juste vous faire confirmer de façon claire, là,  
19 nous, on a compris, en regardant cette preuve, que  
20 la fourchette qui est présentée à ce tableau 2B-9  
21 correspond, grosso modo, là, à ce que vous nous  
22 présentiez anciennement, vous aviez des scénarios  
23 fort, moyen et faible, vous avez expliqué tout à  
24 l'heure comment vous les conceviez, vous ne faites  
25 plus maintenant l'équivalent de nos scénarios fort,

- 1           moyen et faible, de vos sc enarios, je m'excuse,  
2           c'est ce tableau?
- 3           M. NADHEM IDOUDI :
- 4           R. Oui, exact.
- 5           Q. **[57]** O.K., merci. Maintenant, avec un sc enario  
6           moyen, et les chiffres sont petits, mais j'arrive    
7           voir, l a, on aurait donc une croissance,    
8           l'horizon 2023, de dix point sept t erawattheures  
9           (10,7 TWh),  a, c'est votre pr evision de  
10          croissance?
- 11          R. C'est ce qui est marqu e sur le tableau.
- 12          Q. **[58]** Et avec un sc enario fort, nous aurions une  
13          croissance de vingt point deux (20,2)?
- 14          R. Oui.
- 15          Q. **[59]** Maintenant, je vous am ene   la pi ece B-0082,  
16          que vous avez d epos ee hier, qui sont les  
17          ajustements de mai deux mille quatre (2004), mais  
18          je vois, l a, seize (16) juin deux mille quatorze  
19          (2014), est-ce que je dois comprendre que cette  
20          pi ece, ou les donn ees qui sont   cette pi ece, le  
21          tableau, vous avez confectionn e  a en mai ou vous  
22          avez confectionn e  a en juin?
- 23          R. Bien, en fait, la date seize (16) juin, c'est la  
24          date de l'audience et de la pr esentation, mais les  
25          ajustements, c'est en date du mois de mai deux

1 mille quatorze (2014); comme vous le savez, on  
2 prépare aussi nos prévisions pour le prochain  
3 dossier tarifaire, ça fait que...

4 Q. [60] Voilà.

5 R. ... c'est dans ce sens-là qu'on...

6 Q. [61] Et ça, c'est ce que vous avez préparé en mai?

7 R. Exact.

8 Q. [62] Maintenant, hier, le gouvernement a annoncé  
9 que la compagnie FerroAtlantica allait s'installer,  
10 c'est une usine de sélénium, les gens ont vu les  
11 nouvelles, et qu'ils allaient bénéficier d'un tarif  
12 préférentiel, est-ce que la consommation prévue  
13 pour cette usine, qui devrait, selon l'annonce  
14 qu'on a eue, là, débiter ses opérations en deux  
15 mille dix-sept (2017), est incluse dans ce tableau?

16 R. En fait, lorsqu'on établit notre prévision,  
17 prévision pour le secteur industriel, entre autres,  
18 à long terme, on ne fait pas de prévision client  
19 par client, on fait une prévision pour les secteurs  
20 de consommation, donc secteur des mines, secteur  
21 des métaux, secteur des pâtes et papiers, puis on  
22 fait ça en fonction du contexte économique prévu.

23 Donc dans ce sens-là, l'enveloppe de  
24 croissance que je prévois, ça reste donc, je l'ai  
25 établie par secteur; par la suite, s'il y a des

1 projets qui seront là, bien, ça va être dans  
2 l'enveloppe de croissance qu'on génère dans la  
3 prévision de la demande.

4 Q. **[63]** O.K. Je m'excuse, votre réponse, ce n'est pas  
5 très clair pour moi. Hier, puis je comprends, là,  
6 légèrement ce que vous dites, mais j'aimerais qu'on  
7 soit plus clair sur, comment avez-vous préparé,  
8 vous avez modifié la prévision de la demande à  
9 l'horizon 2023 en déposant une pièce hier par  
10 quatorze point quatre térawattheures (14,4 TWh),  
11 une croissance de quatorze point quatre (14,4 TWh)  
12 de plus, vous êtes d'accord avec moi?

13 R. Oui, c'est exact.

14 Q. **[64]** Ce qui veut dire que ce que vous avez déposé  
15 hier nous amènerait à vingt-cinq point un  
16 térawattheures (25,1 TWh) de croissance si je  
17 l'ajoute à la croissance de base, qui était dix  
18 point sept (10,7 TWh), dans votre scénario moyen.  
19 J'aurais donc maintenant plus de cinq  
20 térawattheures (5 TWh) de plus que votre scénario  
21 fort.

22 Mais là, ce que je vous demande, c'est,  
23 vous avez ajouté toute cette consommation en  
24 énergie, on n'est pas rendu, je vais passer à côté  
25 de la puissance, là, dans mes questions pour

1           aujourd'hui, mais sur quoi vous êtes-vous basés,  
2           avez-vous changé, je ne sais pas, moi, dans notre,  
3           dans sa preuve, UC a parlé, entre autres, du dollar  
4           canadien; selon nous, les prévisions devraient être  
5           basées sur un dollar canadien beaucoup plus bas que  
6           le quatre-vingt-quinze sous (95 ¢) que ce que vous  
7           avez utilisé.

8                        Avez-vous changé cette prévision-là pour  
9           changer votre prévision de la demande, ou avez-vous  
10          vu des usines ouvrir, ou avez-vous, est-ce que des  
11          clients comme Alcoa vous ont informés qu'ils  
12          allaient agrandir, de quelle façon avez-vous  
13          modifié votre prévision de la demande, qu'est-ce  
14          que vous avez pris en compte et est-ce que l'usine  
15          de sélénium, ce projet qui devait être sur la  
16          table, vous deviez en être informés que ça s'en  
17          venait, ou que c'était possible que ça s'en vienne?

18          M. HERVÉ LAMARRE :

19          R. Ce n'est pas comme ça fonctionne. Je pense que  
20          monsieur Idoudi a bien expliqué le fonctionnement  
21          de son modèle. Pour ce qui est d'annonces  
22          particulières, le projet qu'on a entendu hier avait  
23          déjà été annoncé en janvier, on se souvient, et on  
24          peut faire état d'un paquet d'annonces qui ont eu  
25          lieu dans le passé, il y a même eu des pelletées de

1 terre puis le projet n'a jamais été mis en service.  
2 Donc il faut s'en remettre à la méthodologie et ne  
3 pas réagir à modifier la prévision de la demande à  
4 chaque fois qu'on entend une nouvelle d'une  
5 annonce.

6 Q. **[65]** D'où ma question : comment, si ce n'est pas  
7 fait avec les annonces, qu'est-ce qui est à la  
8 base...

9 R. Et on peut faire état d'un paquet d'annonces qui  
10 ont eu lieu dans le passé, il y a même eu des  
11 pelletées de terre puis le projet n'a jamais été  
12 mis en service. Donc il faut s'en remettre à la  
13 méthodologie et ne pas réagir à modifier la  
14 prévision de la demande à chaque fois qu'on entend  
15 une nouvelle d'une annonce.

16 Q. **[66]** D'où ma question : comment, si ce n'est pas  
17 fait avec les annonces, qu'est-ce qui est à la base  
18 des modifications de vos prévisions, si ça ne suit  
19 pas des annonces puis des demandes de projets,  
20 bien, à ce moment-là, qu'est-ce qui sous-tend ça?  
21 C'est juste ça qu'on essaie de comprendre.

22 M. NADHEM IDOUDI :

23 R. O.K., ce que j'expliquais hier lorsque je  
24 présentais les ajustements apportés à la prévision,  
25 j'ai dit notamment le secteur industriel puis j'ai

1 parlé spécifiquement des alumineries. Les  
2 alumineries, ce qui n'était pas reflété dans le  
3 Plan d'approvisionnement, on avait des hypothèses  
4 sur une baisse de consommation, notamment entre  
5 autres le client Alcoa, suite à la signature, le  
6 renouvellement de l'entente avec le gouvernement,  
7 plus on a revu aussi les hypothèses au niveau des  
8 projets majeurs dans le temps.

9 Ça fait que c'est l'essence même de  
10 l'ensemble de, c'est l'essence même des  
11 modifications, des ajustements qui sont apportés à  
12 la prévision qui sont reflétés dans ce cas-ci dans  
13 le tableau d'hier.

14 Q. **[67]** O.K. mais quand vous me parlez d'Alcoa et de  
15 projets, vous me parlez de projets. J'essaie de  
16 comprendre, là, d'un côté, vous me dites : « Les  
17 projets, ce n'est pas ça qu'on regarde, c'est le  
18 modèle économique... », là, vous me parlez...

19 R. J'ai mentionné projets majeurs dans le secteur  
20 alumineries.

21 Q. **[68]** Bon. Alors cette prévision de la demande, ce  
22 quatorze point quatre térawattheures (14,4 TWh)  
23 serait dû principalement à des projets majeurs dans  
24 le domaine de l'aluminerie?

25 R. Il y a douze térawattheures (12 TWh) cumulatifs

1 dans l'acétate, secteur industriel, c'est  
2 essentiellement, c'est l'aluminerie.

3 Q. [69] Et le reste?

4 R. Le deux point deux térawattheures (2,2 TWh), c'est  
5 simplement qu'on s'ajuste, les horizons 2015, 2016,  
6 c'est la croissance observée dans les autres  
7 secteurs.

8 Q. [70] O.K. Avez-vous donc procédé à un ajustement de  
9 la valeur du dollar canadien pour faire la  
10 prévision de la demande ou c'est exclu, ça?

11 R. Dans le court terme, donc lorsqu'on parle le court  
12 terme, l'année de base, l'année témoin, on reflète  
13 toujours la prévision du taux de change court  
14 terme, donc ça reflète les valeurs qu'on observe  
15 actuellement.

16 Au niveau du long terme, on maintient  
17 toujours la même position, on ne peut pas, enfin,  
18 on ne peut pas porter un jugement sur la valeur  
19 actuelle du dollar canadien puis on pense que dans  
20 dix ans, ça va être toujours à quatre-vingt-dix  
21 (90) ou quatre-vingt cents/kilowattheures  
22 (80 ¢/kWh), on se maintient toujours à notre  
23 positionnement, quand même, c'est en bas de la  
24 parité, quatre-vingt-quinze cents/kilowattheure  
25 (95 ¢/kWh), donc à long terme, il n'y a pas lieu de

1 modifier ça.

2 Ce que j'ai mentionné dans mes explications  
3 hier, il faut faire attention entre... il faut être  
4 prudent dans la séparation de tout ce qui est  
5 conjoncturel puis tout ce qui est structurel. Là,  
6 actuellement, on constate maintenant des baisses  
7 faites à un taux de change qui est favorable pour  
8 le dollar canadien, mais ça ne veut pas dire que ça  
9 va rester à ce niveau-là dans les dix prochaines  
10 années, on ne le saura pas, d'où la nécessité de se  
11 maintenir à un scénario prudent, comme ce qu'on a  
12 utilisé. De toute façon, nous, on ne fait pas de  
13 prévision de taux de change comme telle, ce qu'on  
14 utilise, c'est une moyenne de consensus.

15 Q. [71] O.K. À court terme, quelle valeur est-ce que  
16 vous utilisez en ce moment?

17 R. Ça, c'est, je ne présente pas les ventes court  
18 terme maintenant, puis ça, je pense, ça va faire  
19 l'affaire dans le dossier tarifaire, on présentera  
20 toutes les hypothèses en arrière de notre prévision  
21 économique.

22 Q. [72] O.K. Est-ce que, juste pour terminer sur  
23 l'usine de sélénium, est-ce que vous savez quels  
24 vont être ses besoins à compte de deux mille dix-  
25 sept (2017), cette usine-là, est-ce que c'est

1           significatif?

2           M. HERVÉ LAMARRE :

3           R. En fait, dans les discussions en cours avec le  
4           gouvernement, on a eu des discussions également  
5           pour ce projet-là, comme bien d'autres projets, il  
6           y a différents scénarios de taille de projet en  
7           fonction du nombre de phases, et ce n'est pas  
8           encore, ce n'est pas encore déterminé. On a étudié  
9           différents scénarios de raccordement.

10          Q. **[73]** Donc on sait à quel prix l'électricité va leur  
11          être vendue, mais on ne sait pas quelle quantité va  
12          leur être vendue?

13          R. Non plus. Non plus. En fait, il y a eu, surtout au  
14          cours de l'annonce de janvier, il y a eu des... il  
15          y a eu des mentions à l'effet des conditions  
16          d'alimentation électrique; dans ces conditions-là,  
17          étant donné qu'il n'y a pas de tarif réglementé  
18          pour la prospection industrielle, forcément, dans  
19          ce contexte-là, ça va déboucher sur un contrat  
20          spécial.

21                        Si le projet va de l'avant et on dépose un  
22          tarif de développement économique, et que le projet  
23          se conforme aux modalités qui seront approuvées par  
24          la Régie, le cas échéant, bien, à ce moment-là, ça  
25          pourrait être un contrat alimenté par le tarif

1 réglémenté. Mais actuellement, il n'y a rien, il  
2 n'y a rien de déterminé là-dessus, puis moi, ce que  
3 j'ai lu dans le fil de presse ce matin, c'est que  
4 les modalités restent à établir.

5 Q. **[74]** O.K. Puis vous n'avez aucune idée, là, des  
6 quantités que vous allez devoir fournir d'ici deux  
7 mille dix-sept (2017) pour ce projet-là?

8 R. Oui, on a...

9 Q. **[75]** Vous êtes juste confiant que vous allez  
10 pouvoir les fournir selon le plan  
11 d'approvisionnement qu'on a à l'heure actuelle?

12 R. Oui, absolument, si le projet va de l'avant, on a  
13 une idée selon le, selon que ce soit une phase ou  
14 deux phases, on a une idée claire des quantités  
15 impliquées, mais je laisserai ça au promoteur  
16 d'annoncer l'ampleur de son projet, je ne vais pas  
17 commencer à décrire le projet, surtout que c'est au  
18 stade projet, on ne sait pas si les choses vont  
19 aller de l'avant. Donc je laisserais le promoteur  
20 répondre à ça.

21 Q. **[76]** J'arrête là, sur... Alors, je vous amène  
22 maintenant à la pièce B-0081, page 6, l'acétate 11,  
23 c'était votre présentation hier. Vous nous  
24 présentez, là, un modèle de prévision des ventes  
25 agricoles, secteurs agricole et résidentiel.

1 J'aimerais... En fait, UC aimerait savoir si votre  
2 prévision des ventes pour le secteur agricole a  
3 pris en considération et en compte les  
4 modifications récentes apportées aux tarifs qui les  
5 concernent dans le dossier 3854, et je fais  
6 référence à la décision D-2013-174. Alors, il  
7 s'agit de l'éclairage de photosynthèse et du tarif  
8 DT pour exploitation agricole.

9 R. Oui.

10 Q. [77] O.K. Maintenant, pouvez-vous nous dire, pour  
11 l'éclairage de photosynthèse, quelle croissance a  
12 été prévue à l'horizon du plan?

13 R. En fait, au niveau des exploitants agricoles, c'est  
14 qu'on ajuste le potentiel de ventes. On ne fait pas  
15 de prévision par sous-usage en termes  
16 d'utilisation. On a un potentiel à peu près de cent  
17 cinquante (150) gigawattheures de ventes qui sont  
18 inclus dans la prévision de ventes résidentielles  
19 et agricoles qui sont reflétés là-dedans, mais on  
20 ne peut pas, on n'est pas en mesure d'identifier  
21 combien ça représente, la photosynthèse, dans cette  
22 prévision-là. Donc, ce n'est pas un des usages  
23 qu'on modélise comme tels. Les usages que j'ai fait  
24 mention hier, on parle de chauffage, climatisation,  
25 autres usages.

1 Q. **[78]** O.K.

2 R. On a des équipements pour lesquels on a des  
3 statistiques, des données. Pour le reste, ça rentre  
4 dans autres usages.

5 Q. **[79]** O.K. Maintenant, pour le tarif DT, entre  
6 autres, pour les serres, avez-vous modélisé? Avez-  
7 vous une croissance de prévue à l'horizon du plan?

8 R. En fait, pour les fins de plan d'approvisionnement,  
9 on modélise l'ensemble de secteurs résidentiels  
10 agricoles, on ne va pas par sous-tarif. La  
11 modélisation au niveau de tarifs DT, on fait ça  
12 pour les fins du dossier tarifaire.

13 Q. **[80]** O.K. Alors quelle croissance, au niveau du  
14 tarif DT, avez-vous prévue dans le plan  
15 d'approvisionnement?

16 Me ÉRIC FRASER :

17 Moi j'avais l'impression que le témoin avait  
18 répondu à son niveau de... à son niveau, là.  
19 J'estime que ma consœur tombe dans un niveau de  
20 détail qui est très... très élevé, compte tenu du  
21 stade où on est. Alors, je... À moins que ce soit  
22 une information que la Régie juge utile pour les  
23 fins d'approbation du plan, je demanderais, je  
24 m'objecterais à cette ligne de questions, qui va  
25 dans un niveau de détail qui, selon le

1 Distributeur, est beaucoup trop élevé.

2 Me HÉLÈNE SICARD :

3 En fait, dans le dossier 3854, phase 1, les  
4 représentations qui ont été faites par, entre  
5 autres, le Distributeur, c'est que d'allouer un  
6 tarif spécial, finalement, entre guillemets, et de  
7 mettre sous le DT des conditions similaires au  
8 résidentiel. Les serres, c'était une demande du  
9 gouvernement, et c'était pour leur faciliter la  
10 vie, à ces serres-là, qui, à ce moment-là, cinq  
11 pour cent (5 %) seulement des serres au Québec  
12 étaient à l'électricité. L'idée était de tenter  
13 d'augmenter, et on parlait de l'horizon deux mille  
14 dix-huit (2018) à ce moment-là, à autour de trente  
15 pour cent (30 %) l'utilisation de l'électricité  
16 pour les serres.

17 Ce n'est pas des petits consommateurs comme  
18 un consommateur résidentiel, comme une maison, là.  
19 On va s'entendre qu'une serre peut consommer un peu  
20 plus. De leur donner un tarif DT permettait à cette  
21 nouvelle consommation de ne pas affecter les  
22 besoins de puissance parce qu'on avait une  
23 nouvelle consommation, mais ça s'effaçait à la  
24 pointe parce que c'est un tarif DT.

25 Donc, on veut voir... On a vu, dans le

1           tarif DT présenté dans le plan et l'utilisation  
2           pour la puissance pour l'effacement, qu'il n'y a  
3           pas un gros... il n'y a pas une grosse  
4           contribution, il n'y a pas un gros changement, là.  
5           On passe, si ma mémoire est bonne, de six quarante  
6           (6,40) à six cinquante (6,50), ce qui est moins que  
7           les anciennes évaluations, puis on nous dit, bon,  
8           au dossier tarifaire, je comprends, on va revoir  
9           l'efficacité du tarif DT.

10                        Il demeure qu'on va avoir, si le tarif  
11           fonctionne comme il a été approuvé par la Régie, de  
12           nouveaux clients au tarif DT - je voudrais voir la  
13           croissance - mais que ces clients, parce que c'est  
14           des serres, vont venir s'effacer en pointe, donc je  
15           vais quand même avoir... Je devrais avoir un  
16           effacement croissant au niveau du tarif DT pour la  
17           contribution à la pointe, mais je ne le vois pas  
18           dans ce que j'ai.

19                        Alors je veux savoir comment on a pris en  
20           compte cette croissance et cette utilisation de nos  
21           surplus, ce qui était demandé par le décret, qui a  
22           mené à ce tarif pour les serres.

23           Me ÉRIC FRASER :

24           Madame la Présidente, moi je maintiens complètement  
25           mon objection. Les témoins ont répondu au niveau de

1 la prise en compte par les modèles. Si tout le  
2 monde revient avec une question de détails  
3 lorsqu'on est dans un contexte de prévision de la  
4 demande de long terme, on n'en finira plus

5 On va demander les détails alors que le  
6 témoin a répondu à son niveau sur la prise en  
7 compte des modèles. On va pouvoir refaire la même  
8 chose avec priorité d'emploi, demain il va y avoir  
9 un autre article de journal qui va nous parler  
10 d'une autre usine à Bécancour, on va dire l'avez-  
11 vous pris en compte, pouvez-vous l'estimer? Ce  
12 n'est pas ça l'exercice.

13 L'exercice, c'est qu'à la date du dépôt du  
14 plan, il y a une prévision, sur la base de cette  
15 prévision, on fait un plan d'approvisionnement,  
16 donc il y a des scénarios d'encadrement en plus, et  
17 on fait un plan d'approvisionnement pour y  
18 répondre. Alors je crois que le débat devrait  
19 rester à ce niveau-là et ne pas entrer à chaque  
20 fois qu'un intervenant pense avoir une idée et  
21 pense croire que le modèle ne prend pas en compte  
22 son idée, qu'on revienne et qu'on fouille, qu'on  
23 sort un détail qui, par ailleurs, est pris en  
24 compte par le modèle.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Écoutez, Maître Sicard, est-ce qu'UC remet en  
3 question la qualité du modèle qui a été présenté  
4 par le Distributeur pour prévoir les ventes à long  
5 terme parce que c'est une multitude de données qui  
6 sont prises en considération pour déterminer par  
7 secteur les ventes.

8 Me HÉLÈNE SICARD :

9 Hum, hum.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 C'est sûr que si on y va par détail, par « Avez-  
12 vous pris ça en compte? ». En fait, ce qu'ils  
13 répondent c'est que : « Globalement, notre modèle  
14 permet de prendre en compte toutes les variables  
15 significatives. » Alors je pense que...

16 Me HÉLÈNE SICARD :

17 Je vais essayer de vous expliquer sans  
18 nécessairement argumenter le dossier immédiatement.  
19 Vous avez vu dans notre preuve, on questionne  
20 quelque part le fait que, possiblement, le modèle,  
21 tel qu'utilisé et avec les intrants qui sont  
22 dedans, parce qu'un modèle ne vit que par les  
23 intrants qu'on y met pour le faire opérer, là, il  
24 n'opère pas dans le vide. Alors il faut regarder  
25 quels sont les intrants et de quelle façon les

1 intrants nécessaires pour faire fonctionner le  
2 modèle ont été utilisés.

3 La position d'UC - vous avez sans doute lu  
4 notre mémoire - est à l'effet que les ventes et le  
5 modèle est possiblement sous-estimé de par les  
6 intrants qui sont dedans à l'heure actuelle.

7 C'est très simple, là, je suis devant vous  
8 aujourd'hui. Il y a des annonces hier. Il y a une  
9 modification à la preuve avec les informations qui  
10 ont été déposées avec B-0082, où déjà je suis à  
11 cinq térawattheures (5 TWh) de plus que le modèle,  
12 le scénario fort. Ça m'indique, moi, qu'il y a un  
13 problème quelque part avec les intrants qui ont été  
14 mis dans le modèle.

15 Historiquement, on avait des scénarios, on  
16 a eu des scénarios trop forts, mais il y a eu une  
17 situation économique, il y a eu deux mille huit  
18 (2008), il y a eu toutes ces choses-là. On a dit  
19 quelque part, et ça devient inquiétant de voir que  
20 le balancier s'en va probablement maintenant, par  
21 peur peut-être de nous présenter un modèle trop  
22 fort ou désir de sécurité ou d'être le plus juste  
23 possible, on est allé au trop faible et certains  
24 intrants pertinents auraient été mis de côté.  
25 Alors...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je pense que là vous connaissez tous les intrants  
3 que le Distributeur, en fait le Distributeur a  
4 donné beaucoup d'informations. Maintenant, à partir  
5 de ce moment-là c'est à vous de nous dire :

6 « Écoutez, tel intrant est inadéquat et voici  
7 pourquoi. »

8 Me HÉLÈNE SICARD :

9 C'est la raison pour laquelle j'ai posé la  
10 question. Là, on me répond qu'on n'a pas tenu en  
11 compte...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 On va toujours avoir les mêmes réponses.

14 Me HÉLÈNE SICARD :

15 J'essayais de savoir si on a quand même évalué.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Et en ce qui a trait à la contribution en  
18 puissance, peut-être vous pouvez cibler votre  
19 question sur la contribution en puissance à la  
20 pointe en ce qui trait aux modifications qui ont  
21 été apportées aux tarifs, est-ce que cette  
22 contribution-là est reflétée.

23 Me HÉLÈNE SICARD :

24 Bien, c'était ma prochaine question.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bon. Bien, ça on peut s'en tenir à ce volet-là.

3 Me HÉLÈNE SICARD :

4 O.K.

5 Q. **[81]** Alors au niveau de, toujours avec ce tarif DT  
6 et la contribution agricole plutôt que  
7 résidentielle, de quelle façon la contribution à  
8 l'effacement à la pointe, de par le tarif DT, est-  
9 elle reflétée, le nouveau tarif agricole, dans la  
10 contribution en puissance à l'horizon deux mille  
11 vingt-trois (2023)? Quelles quantités est-ce qu'on  
12 retrouverait? Les avez-vous évaluées?

13 M. MARCEL CÔTÉ :

14 R. Donc, je vais juste revenir sur les deux tarifs  
15 qu'on avait faits l'année passée. Le tarif DT  
16 c'était pour la clientèle d'exploitation agricole  
17 pour laquelle on leur offre le tarif DT. Donc,  
18 c'était essentiellement des gens qui étaient soit  
19 au mazout, soit qui brûlaient des huiles usées. Et  
20 puis ce qu'on souhaitait c'est qu'avec le tarif DT,  
21 c'est qu'ils amènent cette charge-là au niveau de  
22 l'électricité. Et, évidemment, eux, ils ne sont pas  
23 en pointe durant cette période-là. Donc, l'impact  
24 pour cette clientèle-là en pointe n'est pas  
25 présente.

1                   L'autre au niveau de la photosynthèse c'est  
2 des clients qui sont au M, les plus gros client,  
3 eux autres, si on se rappelle bien, dans le dossier  
4 c'est que ces clients-là avaient déjà de la  
5 puissance, étaient déjà des clients, des clients  
6 existants pour lesquels on leur offrait le tarif  
7 d'énergie additionnelle. Donc, ces clients-là  
8 allaient bénéficier d'un tarif, le tarif de  
9 l'énergie additionnelle dans le mesure où ils  
10 pouvaient s'effacer.

11                   Or, cette année il y a eu des appels de  
12 puissance pour... C'est des appels d'interruption  
13 pour ces clients-là et qui sont simplement effacés  
14 durant la période de pointe, là. Donc, c'est la  
15 mécanique qu'il y avait avec laquelle ça a  
16 fonctionné.

17 Q. **[82]** L'effacement à la pointe.

18 R. Oui.

19 Q. **[83]** Quand des nouveaux clients qui seraient au DT  
20 qu'à la photosynthèse, vous avez un tableau, là,  
21 qui nous montre l'effacement à la pointe qui va de  
22 six cent quarante (640), si je ne me trompe pas, à  
23 six cent cinquante (650), là, pour la puissance. De  
24 quelle façon est-ce que l'effacement des clients  
25 agricoles est-il reflété dans la progression de la

1 contribution à la puissance nécessaire par  
2 l'effacement?

3 M. NADHEM IDOUDI :

4 R. En fait, si je vous réfère à notre preuve lorsqu'on  
5 parle de l'impact d'effacement, on parle de  
6 biénergie résidentielle et chauffe.

7 Q. **[84]** À quel endroit dans votre preuve?

8 R. Si vous prenez HQD-1, Document 1. Donc, excusez-  
9 moi, pour la cote de la Régie B-0005.

10 Q. **[85]** 5. Qu'on puisse vous suivre tout le monde  
11 ensemble.

12 R. Donc HQD-1, Document 1 à la page 20, tableau 3.1,  
13 « Contribution des interventions en efficacité  
14 énergétique sur la réduction des besoins de  
15 puissance ». Là-dedans il y a biénergie  
16 résidentielle et chauffe-eau à trois éléments. On  
17 parle de six cent quarante (640 MW), six cent  
18 cinquante mégawatts (650 MW). Donc ici ce qu'on  
19 présente c'est l'évaluation pour la biénergie  
20 résidentielle.

21 Au niveau agricole, comme monsieur Côté a  
22 mentionné, ils s'effacent ces clients-là pendant...  
23 à la pointe de l'hiver. Fait que c'est pour cela  
24 qu'on ne voit pas d'impact ici, là. Fait que ça  
25 c'est vraiment l'effacement dû au résidentiel. Les

1 clients au tarif DT r esidentiel qui chauffent, puis  
2 qui s'effacent, puis  a repr esente six cent  
3 quarante m egawatts (640 MW).

4 Q. [86] Mais  a n'inclut pas les clients agricoles,  
5 selon vous, qui s'effacent avec la photosynth ese ou  
6 qui s'effaceraient parce qu'ils ont un tarif DT  
7 pour les serres. C'est ce que vous me dites?

8 R. Le tableau pr esente bi nergie r esidentielle au  
9 niveau de l'impact de l'effacement pour la  
10 client ele agricole et marginale. Donc on le  
11 pr esente pas   part, fait que c'est... c'est  a. Il  
12 n'est pas pr esent e dans ce tableau-l a, fait qu'on  
13 ne l' value pas.

14 Q. [87] O.K. Voil a. Maintenant, dans nos demandes de  
15 renseignements - et je vous r ef ere   HQD-3,  
16 Document 13, qui est B-0038, c' taient les  
17 questions 8.2   8.4. En fait, c'est tout le 8.

18 Nous vous demandions si vous avez,  
19 finalement   travers ce que ces questions  
20 cherchaient   obtenir puis vous avez r epondu, l a,  
21 la question  tait : « Combien de clients se sont  
22 inscrits pour recevoir l'alerte texto? » C'est  
23 l'alerte, l a, pour r eduire sa consommation en  
24 pointe. Vous nous avez indiqu e : « Ce niveau de  
25 d etail ne rel eve pas d'un dossier portant sur les

1 stratégies d'approvisionnement de long terme. »

2 Mais considérant le nombre de personnes qui  
3 peut répondre avez-vous, par exemple, l'hiver  
4 dernier, estimé ce que vous avez évité de devoir  
5 consommer ou que les clients vont consommer en  
6 faisant l'alerte client? Et avez-vous estimé  
7 combien de clients ont répondu?

8 M. HERVÉ LAMARRE :

9 R. En fait, je vous inviterais à garder votre question  
10 pour le prochain panel.

11 Q. **[88]** O.K. Maintenant mon autre question va être :  
12 pourquoi la... l'AHQARQ recommande dans son mémoire  
13 que vous incluiez trois cents mégawatts (300 MW)  
14 pour les appels au public au niveau de la  
15 puissance?

16 R. Oui, même chose. C'est... c'est une question qui  
17 est reliée aux approvisionnements, donc...

18 Q. **[89]** O.K. Bon. Je vous amène maintenant à HQD-3,  
19 Document 13.2, qui est le B-0061, « Compléments de  
20 réponse aux demandes de renseignements de UC ». Je  
21 suis à la page 4. Le Distributeur présente un  
22 tableau. D'abord il nous dit :

23 Le Distributeur tient à préciser que  
24 les économies d'énergie cumulatives de  
25 2,2 TWh, découlant d'interventions,

1 sur la période 2013-2015 (présentées  
2 au tableau R-10.1.1) s'ajoutent aux  
3 économies cumulatives de la période  
4 2003-2012 qui s'élèvent à 7,8 TWh. Au  
5 total, ce sont environ 10 TWh  
6 d'économies d'énergie qui auront été  
7 réalisées sur l'ensemble de la  
8 période. Pour le Distributeur  
9 uniquement, les économies d'énergies  
10 générées par ses interventions  
11 permettront d'atteindre la cible de 8  
12 TWh à l'horizon 2015 [et] voire la  
13 [...] dépasser.

14 Quand nous regardons, mon analyste regarde le  
15 tableau que vous avez fourni, valeurs cumulatives  
16 depuis deux mille douze (2012), alors pouvez-vous  
17 m'expliquer comment deux point deux (2.2)  
18 d'économies cumulatives sur deux mille treize-deux  
19 mille quinze (2013-2015) a été calculé?

20 Parce que lui quand il fait le calcul -  
21 puis je vais vous expliquer comment il a fait le  
22 calcul, là. On prend deux mille treize (2013), sept  
23 térawattheures (7 TWh), deux mille quatorze (2014),  
24 un point cinq (1,5 TWh) et deux mille quinze  
25 (2015), deux point deux (2,2 TWh), ça nous donne

1 quatre point deux (4,2 TWh)... euh... quatre point  
2 quatre (4,4 TWh), pardon. Et vous mettez deux point  
3 deux (2,2 TWh). Je veux juste comprendre, là, où on  
4 se trompe.

5 M. NADHEM IDOUDI :

6 R. Bien en fait, comme le titre du tableau indique,  
7 c'est « valeurs cumulatives depuis deux mille douze  
8 (2012) », donc la valeur deux mille quinze (2015)  
9 c'est deux point deux térawattheures (2,2 TWh), ce  
10 qui correspond au texte. Donc c'est une valeur  
11 cumulative, mais il ne faut pas additionner deux  
12 point deux (2,2 TWh), plus un point cinq (1,5 TWh),  
13 plus zéro point sept (0,7 TWh). Donc c'est zéro  
14 point sept (0,7 TWh), on commence par rapport à  
15 deux mille douze (2012). Cumulativement, deux mille  
16 quatorze (2014) ça devient un point cinq (1,5 TWh).

17 Q. **[90]** Donc le...

18 R. Cumulativement deux mille quinze (2015)...

19 Q. **[91]** ... zéro point sept (0,7 TWh) plus point huit  
20 (0,8 TWh)...

21 R. C'est comme en... Pardon?

22 Q. **[92]** Un point cinq (1,5 TWh) ce serait le zéro  
23 point sept (0,7 TWh) de deux mille treize (2013)  
24 qui demeure là.

25 R. Plus zéro point huit (0,8 TWh).

1 Q. **[93]** Plus point huit (0,8 TWh).

2 R. Exact.

3 Q. **[94]** O.K. O.K. Maintenant le point sept (0,7 TWh)  
4 en deux mille treize (2013), avez-vous pris en  
5 compte l'effritement à travers le temps des  
6 mesures? Parce que quand on a une mesure qui  
7 produit...

8 M. HERVÉ LAMARRE :

9 R. Oui, toutes les questions d'effritement puis de  
10 comptabilisation des mesures d'efficacité  
11 énergétiques je vous inviterais à les adresser au  
12 prochain panel.

13 Q. **[95]** O.K. Je vais juste vérifier le reste des  
14 questions pour voir si elles ne vont pas toutes...  
15 Donnez-moi deux secondes, là. Ah, non. Pièce  
16 B-0005, HQD-1, Document 1, page 17. Vous nous  
17 dites :

18 À compter de l'année 2016, et ce, afin  
19 de tenir compte de l'état évolutif du  
20 contexte de l'équilibre offre-demande,  
21 le Distributeur propose de combler le  
22 tiers de la croissance des ventes par  
23 des interventions en économie  
24 d'énergie. Sur la base de la prévision  
25 des ventes actuelles, cela représente

1 des économies annuelles implantées  
2 variant de 0,6 TWh à 1,0 TWh [à]  
3 l'horizon du plan.

4 À HQD-3, Document 13, qui est le B-0038 à la page  
5 28, question 9.1. UC vous a demandé de présenter  
6 les principaux scénarios d'économie d'énergie  
7 analysés. Vous nous répondez en gros que vous  
8 n'avez pas fait d'autres scénarios, vous nous  
9 référez à la réponse de l'ACEF et vous réitérez que  
10 c'est un tiers. Est-ce qu'il y a, à votre  
11 connaissance, d'autres distributeurs d'électricité  
12 qui utilisent cette règle du tiers pour de la  
13 croissance des ventes, intervention efficacité  
14 énergétique?

15 R. C'est la même chose, c'est dans le domaine de  
16 l'approvisionnement.

17 Q. **[96]** O.K. Est-ce que c'est les approvisionnements  
18 qui vont pouvoir m'expliquer de quelle façon ce  
19 tiers a été fixé et calculé?

20 R. Absolument.

21 Q. **[97]** Est-ce que c'est l'approvisionnement qui va  
22 pouvoir me dire comment a été comptabilisé? Parce  
23 que dans les premières années du Plan on a une  
24 baisse de la demande. Est-ce qu'on a un négatif à  
25 l'efficacité énergétique si on fonctionne à partir

1 de pourcentage? C'est vous qui me répondez ou c'est  
2 le prochain panel?

3 R. C'est le prochain panel.

4 Q. [98] O.K. Alors prochain panel.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 C'est bon, merci, Maître Sicard.

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 Une demi-heure.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 C'est excellent. Bravo!

11 Me HÉLÈNE SICARD :

12 J'aurai droit à une petite image?

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Oui, plusieurs petits collants. Maître de  
15 Repentigny.

16 Me ALEXANDRE de REPENTIGNY :

17 Je n'aurai pas de questions.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 La formation n'aura pas de questions. On vous  
20 remercie pour votre témoignage. Vous êtes donc,  
21 Messieurs, libérés. Nous allons prendre une pause.  
22 Combien de temps vous avez besoin, Maître Fraser?

23 Me ÉRIC FRASER :

24 Laissez-moi une seconde.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui. Est-ce que vous avez un réinterrogatoire?

3 Me ÉRIC FRASER :

4 Non, il n'y a pas de réinterrogatoire, mais c'est

5 parce qu'on attend le panel numéro 2, donc...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 O.K.

8 Me ÉRIC FRASER :

9 Est-ce qu'on peut prendre une pause de vingt (20)

10 minutes?

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Aucun problème. Donc de retour à moins cinq.

13 Me ÉRIC FRASER :

14 Parfait.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 C'est bon.

17 Me ÉRIC FRASER :

18 Merci, Madame la Présidente.

19 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

20 REPRISE DE L'AUDIENCE

21 \_\_\_\_\_

22

1           **PREUVE DU DISTRIBUTEUR (PANEL 2)**

2

3           LA PRÉSIDENTE :

4           Maître Fraser. Monsieur Lamarre, je vous ai libéré  
5           tantôt, j'ai fait une erreur. Vous êtes revenu.

6           Me ÉRIC FRASER :

7           Il a beaucoup aimé son expérience, il est resté.  
8           Alors, rebonjour, Madame la Présidente... mesdames  
9           les présidentes, Monsieur le Régisseur. Alors, nous  
10          en sommes au panel 2, approvisionnement  
11          énergétique. Il y aura une présentation qui doit  
12          être en train de circuler ou qui a déjà circulé,  
13          qui est déposée sous B-83, soit la présentation que  
14          nous fera monsieur Hani Zayat.

15

16          B-0083 :           Présentation Power Point

17

18          Donc se joignent à monsieur Lamarre sur le panel  
19          des témoins, complètement à ma droite, monsieur  
20          Stéphane Dufresne, qui est chef Planification et  
21          fiabilité; et à sa droite à monsieur Dufresne, on  
22          retrouve monsieur Hani Zayat qui est directeur  
23          Approvisionnement en électricité. Alors, Madame la  
24          greffière, on peut procéder à l'assermentation des  
25          témoins s'il vous plaît.

1 L'an deux mille quatorze (2014), ce dix-septième  
2 (17e) jour du mois de juin, ONT COMPARU :

3

4 **STÉPHANE DUFRESNE**, chef Planification et fiabilité,  
5 Hydro-Québec Distribution, ayant une place  
6 d'affaires au 75, boulevard René-Lévesque, Montréal  
7 (Québec);

8

9 **HANI ZAYAT**, directeur Approvisionnement en  
10 électricité, Hydro-Québec Distribution, ayant une  
11 place d'affaires au 75, boulevard René-Lévesque  
12 Ouest, Montréal (Québec);

13

14 **HERVÉ LAMARRE**, (sous la même affirmation);

15

16 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
17 solennelle, déposent et disent :

18

19 INTERROGÉS PAR Me ÉRIC FRASER :

20 Je vous remercie.

21 Q. [99] Alors, on va procéder à l'adoption de la  
22 preuve. Allons-y dans l'ordre. Je vais commencer  
23 avec vous, Monsieur Dufresne. Je vous réfère en  
24 fait à l'ensemble de la preuve, et plus  
25 particulièrement en ce qui concerne les

1 approvisionnements énergétiques, tant en réseaux  
2 intégrés qu'en réseaux autonomes, ainsi qu'aux  
3 éléments d'efficacité énergétique. Je comprends que  
4 vous avez participé à la préparation de ces  
5 documents?

6 M. STÉPHANE DUFRESNE :

7 R. Oui.

8 Q. **[100]** Et que vous adoptez le tout pour valoir comme  
9 votre témoignage écrit en l'instance?

10 R. Effectivement.

11 Q. **[101]** Je vous remercie. Monsieur Zayat, je vous  
12 pose en fait les mêmes questions que... référence à  
13 la preuve, approvisionnement énergétique, tant en  
14 réseaux intégrés qu'autonomes, ainsi que les  
15 éléments d'efficacité énergétique. Je comprends que  
16 vous avez également participé à la préparation de  
17 l'ensemble de ces documents?

18 R. Oui.

19 Q. **[102]** Et que vous adoptez le tout pour valoir comme  
20 votre témoignage écrit en l'instance?

21 R. Oui.

22 Q. **[103]** Je vous remercie, Monsieur Zayat. Alors,  
23 Madame la Présidente, sans plus tarder, je cède la  
24 parole à monsieur Zayat qui fera une courte  
25 présentation. Monsieur Zayat, c'est à vous. Merci.

1 M. HANI ZAYAT :

2 R. Bonjour. Alors je prendrai juste quelques minutes,  
3 donc quelques, quelques acétates, quelques plans,  
4 en fait, pour revenir sur les faits saillants du  
5 Plan, le contexte, et les changements.

6 Donc, tout d'abord, commencer avec les  
7 faits saillants depuis le dépôt du Plan, donc Plan  
8 qui a été déposé le premier (1er) novembre, premier  
9 (1er) novembre dernier, donc un peu plus de,  
10 pratiquement sept mois depuis le dépôt du Plan.  
11 Donc depuis le dépôt du Plan, quelques faits  
12 saillants.

13 D'abord, l'hiver 2013-2014, un hiver qui a  
14 été, qui a été long, je vais dire long, long et  
15 froid même, donc pour chacun des mois d'hiver, en  
16 fait, des conditions climatiques qui ont été plus  
17 de six térawattheures (6 TWh) au dessus de la  
18 normale, en fait, des températures en dessous des  
19 normales, ce qui a occasionné six térawattheures  
20 (6 TWh) de climatique pour la période de novembre à  
21 avril.

22 Fait particulier, c'est que ça a été, ça a  
23 été vrai, ça s'est réparti sur l'ensemble de la  
24 période, donc chacun des mois d'hiver de novembre à  
25 avril a été en bas de, en bas de la normale comme

1 température, et notamment pour les périodes qui  
2 sont en dehors de la période traditionnelle, donc  
3 en dehors de la période de janvier, février.

4 Je peux mentionner particulièrement les  
5 mois de novembre, décembre, où on a vu à peu près  
6 deux térawattheures (2 TWh) de climatique en  
7 novembre, décembre, et pratiquement deux  
8 térawattheures (2 TWh) aussi pour le mois de mars.  
9 Donc ça a été un hiver, un hiver qui a été très  
10 long, froid, pas nécessairement à la pointe, enfin,  
11 froid nécessairement, oui, à la pointe mais la  
12 partie plus extrême a été tout au long de l'hiver  
13 et à chacune des, pratiquement à chacune des heures  
14 de l'hiver.

15 Donc ça a entraîné évidemment un volume  
16 important d'achats d'énergie pour aller chercher  
17 ces, pour compenser, dans le fond, ces conditions  
18 climatiques-là. Et autre élément important, la  
19 production éolienne a contribué faiblement au  
20 moment des pointes hivernales; on parle d'une  
21 contribution, pour l'hiver 2013-2014, qui a été  
22 légèrement au dessus de dix pour cent (10 %), donc  
23 douze, treize pour cent (12 - 13 %) au moment de la  
24 pointe.

25 Si je continue avec les faits saillants

1 depuis le dépôt du Plan, décembre deux mille treize  
2 (2013), lancement d'un appel d'offres pour  
3 l'acquisition de quatre cent cinquante mégawatts  
4 (450 MW) éoliens, ce sont les quatre cent mégawatts  
5 (400 MW), ils avaient déjà été annoncés dans le  
6 Plan, suite au décret du gouvernement, et donc  
7 l'appel d'offres a été lancé en décembre deux mille  
8 treize (2013) et il est présentement en cours.

9 Autre contrat d'approvisionnement, cent  
10 cinquante mégawatts (150 MW) donc avec la  
11 communauté Micmac; là aussi, c'est un contrat  
12 d'approvisionnement qui avait été annoncé dans le  
13 Plan. Le contrat a été signé au mois de mars deux  
14 mille quatorze (2014) pour les cent cinquante  
15 mégawatts (150 MW).

16 Du côté de la, du côté des besoins, donc du  
17 côté de la demande, comme mes collègues l'ont  
18 mentionné au cours des deux derniers jours, donc  
19 une, je dirais, une légère hausse des besoins sur  
20 l'horizon du Plan, on parle de hausse des besoins  
21 en puissance qui varie entre trois cent cinquante  
22 et six cents mégawatts (350 - 600 MW), dépendamment  
23 de l'année et sur l'horizon du Plan, et une  
24 augmentation de l'ordre de quatorze térawattheures  
25 (14 TWh) en énergie pour l'ensemble de l'horizon,

1           donc pour les dix ans qui sont couverts par le  
2           Plan. On aura l'occasion de revenir un peu plus  
3           finement sur les impacts que ça a, si ça en a.

4                        Finalement, deux autres items depuis le  
5           dépôt du Plan, qui adressent particulièrement la  
6           problématique de la puissance. Déjà dans le Plan,  
7           on annonçait, on entrevoyait, dans le fond, des  
8           besoins de puissance qui étaient importants, les  
9           conditions de marché et l'hiver dernier nous ont  
10          amenés à agir là-dessus.

11                       Premièrement, en mai deux mille quatorze  
12          (2014), donc il y a deux mois, on a déposé une  
13          demande de révision des conditions de l'électricité  
14          interruptible, donc un programme qui fait partie  
15          des moyens du Distributeur depuis, en tout cas  
16          depuis au moins deux mille cinq (2005), et qui,  
17          suite dans le fond aux, je veux dire, aux  
18          conditions de marché, premièrement, et à  
19          l'utilisation qu'on en a fait au cours des derniers  
20          hivers.

21                       Il était, c'était le moment de revoir un  
22          peu les modalités de, les modalités et les  
23          conditions du programme d'électricité interruptible  
24          de façon à pouvoir continuer à compter dessus dans  
25          nos bilans pour les contributions qui sont incluses

1 là. Donc l'objectif est évidemment de maintenir la  
2 contribution de l'électricité interruptible et de  
3 la rehausser, idéalement.

4           Finalement, dernier élément, aussi en mai,  
5 lancement de l'appel d'offres, d'un appel d'offres  
6 de court terme pour l'acquisition de moyens en  
7 puissance pour les prochains hivers; je vais en  
8 parler un peu plus tard dans ma présentation. Donc  
9 voilà pour les faits saillants.

10           Maintenant, un bref retour sur le Plan,  
11 donc les, qu'est-ce qui est inclus dans le Plan.  
12 Donc ce qu'on présentait dans le Plan, c'est une  
13 diminution importante des besoins en énergie par  
14 rapport au dernier Plan, principalement en raison  
15 d'une baisse de l'activité industrielle.

16           Donc, c'était des changements qui étaient  
17 assez importants de ce côté-là.

18           Du côté des approvisionnements, il y avait  
19 évidemment une augmentation des moyens, une  
20 augmentation de l'offre du côté approvisionnement,  
21 et ça a occasionné, essentiellement, des surplus  
22 sur l'ensemble de l'horizon du plan. Donc c'est des  
23 surplus annuels sur l'ensemble de l'horizon, qui  
24 totalisaient soixante-quinze (75) térawattheures  
25 pour la période deux mille quinze, deux mille

1 vingt-trois (2015-2023).

2 Pour ce qui est de la puissance, évidemment  
3 le contexte est un petit peu différent. Donc,  
4 malgré les surplus en énergie sur l'ensemble de  
5 l'horizon, les besoins en puissance demeurent  
6 importants. Ils le sont de façon récurrente, je  
7 dirais, depuis plusieurs années, mais ils le sont  
8 encore au niveau du plan. Puis c'est  
9 essentiellement dû à la forte pénétration du  
10 chauffage électrique au Québec. Ce qui nous amène à  
11 des besoins de puissance qui sont importants.

12 Évidemment, la stratégie du Distributeur  
13 reposait, dans le fond, sur deux axes. Des  
14 interventions en gestion de la demande. Quand on  
15 dit gestion de la demande, il y avait deux aspects.  
16 Donc, le premier c'est l'électricité interruptible,  
17 je l'ai abordé tout à l'heure, donc on vient, dans  
18 le fond, revoir le programme de gestion  
19 interruptible, ou le tarif interruptible, de façon  
20 à consolider les mégawatts qui y sont associés. Et  
21 aussi, on regarde, on vise à lancer un appel  
22 d'offres... pas un appel d'offres, pardon. Un  
23 projet pilote pour des moyens de gestion de la  
24 demande chez la clientèle résidentielle. On pense à  
25 gestion de la charge, possiblement, d'un chauffe-

1 eau. En tout cas, pour, dans un premier temps, une  
2 gestion des chauffe-eau. Donc, il y aurait un  
3 pilote qui serait déployé dès l'automne prochain  
4 pour tester les fonctionnalités techniques  
5 commerciales. Donc, un pilote à petite échelle,  
6 mais qui devrait nous permettre, au-delà de ce  
7 pilote, de pouvoir compter sur des moyens de  
8 gestion de la demande dans le marché résidentiel.

9 La contribution des marchés de court terme,  
10 évidemment c'est un item important, c'est un...  
11 Dans le plan, on comptait sur les marchés de court  
12 terme jusqu'à hauteur de mille cinq cents (1 500)  
13 mégawatts, avec certaines, je vais dire avec  
14 certaines réserves. Puis je vais mentionner tout de  
15 suite, donc, que ce qu'on voit, dans le fond, c'est  
16 aussi une évolution du contexte pour ce qui est des  
17 moyennes puissances.

18 Premièrement, on constate une diminution  
19 importante du parc, du parc de centrales qui est  
20 disponible dans les régions avoisinantes. Donc,  
21 dans les régions du NPCC, essentiellement, qui est  
22 la zone dont on relève. Donc, beaucoup de retraits,  
23 que ce soit à New York, en Nouvelle-Angleterre ou  
24 en Ontario, un petit peu moins aux Maritimes.  
25 Évidemment, les retraits sont compensés en partie

1 par des ajouts, par des annonces de nouvelles  
2 centrales, de nouvelles... de nouveaux moyens de  
3 production, mais au total, on parle de plus de  
4 quinze mille (15 000) mégawatts de retrait dans ces  
5 quatre zones, pour des ajouts qui sont plus autour  
6 de onze mille (11 000) mégawatts, ou un peu au-  
7 dessus de onze mille (11 000) mégawatts.

8           Donc, malgré tout, il y a des retraits de  
9 moyens de production de près de quatre mille  
10 (4 000) mégawatts pour la période entre deux mille  
11 onze, deux mille dix-huit (2011-2018). Évidemment,  
12 ces projets-là, une partie, une bonne partie des  
13 retraits est déjà faite. Pour ce qui est des  
14 ajouts, il y en a une faible partie qui est faite,  
15 d'autres à venir.

16           Et là, ce qu'on constate, dans le fond,  
17 c'est un déplacement. Les retraits sont  
18 essentiellement constitués de centrales au charbon  
19 qui sont retirées. Du gaz naturel et du mazout,  
20 dans un deuxième temps, et un peu de nucléaire. Et  
21 ce qui est rajouté, évidemment, c'est beaucoup du  
22 gaz naturel et des centrales avec des énergies  
23 renouvelables. Donc, éoliennes ou autres. Qui sont  
24 des moyens en énergie, mais en puissance, souvent,  
25 ils ne sont pas... Ils sont moins... Ils sont moins

1 présents.

2 Par ailleurs, on constate aussi que...  
3 Bien, on ne le constate pas, mais c'est quelque  
4 chose qui est là depuis quelques années, mais par  
5 contre ça commence à se... les effets commencent à  
6 se faire sentir. Je vais parler du marché de la  
7 Nouvelle-Angleterre, qui est un marché où on... qui  
8 n'est pas disponible pour nous pour ce qui est de  
9 la puissance. Par contre, c'est un marché où les  
10 achats de puissance se font trois ans d'avance.

11 Et ce qu'on constate, c'est que dans le  
12 fond, les gens qui sont capables d'offrir de la  
13 puissance en Nouvelle-Angleterre, c'est aussi nos  
14 fournisseurs, qu'ils soient à New York ou au  
15 Québec, et ils commettent leur puissance, dans le  
16 fond, trois ans d'avance, ce qui fait que quand on  
17 vient, nous, en dernière minute, bien, en dernière  
18 minute ou l'année précédente, ces moyens qui ont  
19 déjà été commis, ou qui ont été commis longtemps  
20 d'avance.

21 C'est ce qui nous avait amenés dans le  
22 plan, dans le fond, d'annoncer que l'intention de  
23 procéder à des appels d'offres de puissance de  
24 court terme, mais avec des préavis plus longs. Et  
25 c'est effectivement c'est ce que... Dans le but

1 d'assurer, dans le fond, la fiabilité des  
2 approvisionnements puis d'aller sécuriser, aller  
3 chercher la puissance requise avec un... plutôt que  
4 de le faire... Traditionnellement, on le fait dans  
5 les quelques mois qui précèdent l'hiver, bien, on  
6 le ferait dans le fond pour les périodes d'hiver,  
7 mais à des horizons un an d'avance, deux ans  
8 d'avance et trois ans d'avance.

9           Donc, c'est dans ce contexte-là qu'à la fin  
10 mai, on a lancé un appel d'offres pour des blocs de  
11 puissance pour les hivers allant de deux mille  
12 quatorze-deux mille quinze (2014-2015), jusqu'à  
13 l'hiver deux mille dix-sept-deux mille dix-huit  
14 (2017-2018). On parle d'un appel d'offres pour cinq  
15 cents mégawatts (500 MW) pour chacune, chacune des  
16 années, chacun des blocs, à l'exception du bloc  
17 quatorze-quinze (14-15) où les besoins sont plus  
18 importants, là, c'est sûr. On est plus sur un...  
19 l'hiver, c'est le prochain hiver, donc là on comble  
20 une plus grand partie de nos besoins pour le  
21 prochain hiver.

22           Donc, comme vous le voyez, au-delà de ces  
23 quantités-là, il demeure des besoins importants  
24 pour chacune des années. Autrement dit, même quand  
25 on a... même quand on a été chercher le cinq cents

1 mégawatts (500 MW) pour deux mille quinze-deux  
2 mille seize (2015-2016) jusqu'en deux mille dix-  
3 sept-deux mille dix-huit (2017-2018), il demeure  
4 des besoins qui oscillent entre six cents (600 MW)  
5 et mille mégawatts (1000 MW) pour chacun des  
6 hivers. Donc, au-delà de ça il a quand même des  
7 quantités à aller chercher en termes de moyens en  
8 puissance au cours des prochaines... je veux dire  
9 prochains mois, prochaines années.

10 À plus long terme, évidemment, les besoins  
11 sont encore plus importants et on évalue, on  
12 regarde la possibilité d'aller sur un moyen de  
13 puissance à plus long terme qui serait ferme pour  
14 l'ensemble des années à partir de deux mille dix-  
15 huit-deux mille dix-neuf (2018-2019).

16 Au-delà du côté des approvisionnements en  
17 dehors de l'efficacité énergétique, des moyens  
18 physiques, je vais dire ça comme ça, nos  
19 interventions en efficacité énergétique, je peux  
20 déjà vous annoncer, dans le fond, que la cible de  
21 huit térawattheures (8 TWh) qu'on avait dans le  
22 programme, dans le PGEÉ, donc programme global en  
23 efficacité énergétique, le huit térawattheures  
24 (8 TWh), le huit térawattheures (8 TWh) qui était  
25 la cible pour deux mille quinze (2015) sera atteint

1 dès deux mille quatorze (2014). Donc, avec un an  
2 d'avance dans le fond.

3 Ceci dit, l'efficacité énergétique continue  
4 à faire partie de nos stratégies, de nos  
5 interventions et de notre volonté d'être présents  
6 dans ce marché. Donc, c'est plutôt une continuité  
7 qu'un changement en deux mille quinze (2015). Je  
8 pense que la dernière fois que j'étais ici, on nous  
9 questionnait beaucoup sur qu'est-ce qui arrive  
10 après deux mille quinze (2015). Bien, il n'y a pas  
11 de coupures, dans le fond, après deux mille quinze  
12 (2015) tout comme il n'y a pas de coupures après  
13 deux mille quatorze (2014).

14 Ce qu'il y a c'est plutôt une évolution  
15 dans les... une évolution dans le programmes, une  
16 évolution normale, un comme elle se fait à tous les  
17 ans, mais elle est peut-être un peu plus marquée.  
18 Ce qu'on constate, dans le fond, c'est une  
19 évolution de la clientèle. Le PGEÉ, il date de plus  
20 de dix (10) ans, donc depuis deux mille trois  
21 (2003).

22 Et, dans le fond, ce qu'on dit c'est qu'il  
23 y a une... la façon d'aborder l'efficacité  
24 énergétique peut évoluer et passe d'interventions  
25 en aide financière, essentiellement, ou qui étaient

1 beaucoup axée sur l'aide financière pour inciter  
2 les clients à changer de comportements, à des  
3 programmes ou un déploiement qui est plus axé sur  
4 de l'information. Donc, dans la majorité des cas.

5           Donc, peut-être qu'aujourd'hui, dix (10),  
6 quinze (15) ans plus tard, la clientèle est plus  
7 sensible à l'information ou les déclencheurs  
8 peuvent être plus du type information,  
9 sensibilisation et, dans une moindre mesure, l'aide  
10 financière. C'est sûr que, dans certains cas  
11 particuliers, il peut rester des cas où l'aide  
12 financière est nécessaire pour pouvoir introduire  
13 un nouveau produit ou une nouvelle façon de faire,  
14 mais, ça, ça demeure. Ça pourra être jugé au cas le  
15 cas.

16           Évidemment, je pourrais dire la même chose  
17 du point de vue du marché affaires. Donc, là aussi  
18 c'est plus dans le... il peut demeurer de l'aide  
19 financière, il va demeurer de l'aide financière,  
20 mais les programmes, c'est dans la continuité des  
21 programmes actuels. Par contre, c'est ajusté,  
22 évidemment, à l'intérieur des balises de chacun des  
23 programmes. On s'ajuste en fonction des conditions  
24 de marché, de la variation des prix, du  
25 comportement des clients. Mais c'est

1 essentiellement une continuité par rapport à ce qui  
2 existait déjà.

3           Finalement, pour les réseaux autonomes, je  
4 dirais que là aussi c'est un peu à l'image de ce  
5 qui se fait en réseau intégré, avec une  
6 particularité, une volonté de prioriser les  
7 interventions en efficacité énergétique  
8 lorsqu'elles sont... lorsqu'elles sont possibles.

9           C'est sûr qu'en réseau autonome, les coûts  
10 évités sont beaucoup plus importants qu'en réseau  
11 intégré. Mais, de la même façon, les coûts, les  
12 coûts de déploiement, les coûts d'action dans ces  
13 réseaux-là est aussi plus important. Donc, lorsque  
14 les moyens en efficacité énergétique ne sont pas  
15 suffisants ou qu'ils ne permettent pas d'atteindre  
16 l'équilibre, bien, il peut y avoir des  
17 interventions au niveau de l'offre, au niveau des  
18 centrales lorsque c'est requis. Quand c'est des  
19 moyens en puissance, bien, c'est beaucoup le  
20 déploiement de génératrices d'urgence, dans le  
21 fond, qui peut répondre aux besoins de puissance et  
22 aux besoins de réserves, essentiellement, qui est  
23 associé à ces réseaux-là.

24           Peut-être une problématique particulière en  
25 réseau autonome. Les énergies renouvelables,

1 beaucoup de questions là-dessus, notamment en  
2 termes de jumelage éolien-diesel ou tout autre  
3 projet pratique. Là aussi je vais dire, c'est sûr  
4 que les coûts évités sont importants, encore une  
5 fois, en réseau autonome. Donc a priori on pourrait  
6 penser qu'il y a beaucoup de place pour faire de  
7 l'énergie renouvelable. Ce qui ne s'avère pas  
8 souvent le cas, dans la mesure où le coût de ces  
9 énergies renouvelables en réseau autonome est aussi  
10 beaucoup plus important.

11 Donc c'est sûr qu'on demeure à l'affût de  
12 projets qui peuvent être intéressants pour faire  
13 essentiellement du remplacement de combustible.  
14 Donc remplacer du mazout ou du diesel par des  
15 énergies renouvelables, essentiellement de  
16 l'éolien.

17 Et là-dessus, disons il y a un cas qui  
18 semble être plus prometteur que les autres, c'est  
19 le cas des Îles-de-la-Madeleine où il semble y  
20 avoir une économie qui est intéressante. Pour les  
21 autres réseaux, pour ceux qu'on a vus, il demeure  
22 un différentiel important où les coûts des projets  
23 sont... demeurent nettement supérieurs aux coûts  
24 évités en termes de remplacement de mazout.

25 Évidemment, s'il y a des alternatives

1 qui... où les coûts... les coûts de ces projets est  
2 plus proche des coûts évités, où ça peut faire un  
3 sens, évidemment on va regarder ça de façon plus  
4 précise. Évidemment les projets en réseau autonome  
5 on... on met au tableau les quelques... les  
6 critères connus dans le fond. Il faut que les  
7 projets soient techniquement réalisables, il faut  
8 qu'ils soient supportés par la... par la  
9 communauté, donc il faut qu'ils soient acceptables  
10 par la communauté et pour l'environnement  
11 évidemment. Et il faut qu'ils fassent un sens d'un  
12 point de vue économique. Alors voilà, ça complète  
13 ma présentation. Merci.

14 Me ÉRIC FRASER :

15 Q. **[104]** Je vous remercie, Monsieur Zayat. Alors,  
16 Madame la Présidente, les témoins sont disponibles  
17 pour être contre-interrogés. Je vous remercie.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci, Maître Fraser. Alors on va débiter le  
20 contre-interrogatoire des membres du panel 2  
21 d'Hydro-Québec avec l'ACEF de l'Outaouais, maître  
22 Lussier.

23 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STÉPHANIE LUSSIER :

24 Q. **[105]** Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour,  
25 Madame la Présidente, Monsieur le Régisseur.

1 Bonjour aux membres du panel, Stéphanie Lussier  
2 pour l'ACEF de l'Outaouais. Je vais vous référer à  
3 la pièce B-0027, qui sont les réponses du... en  
4 fait, HQD-3, Document 2, qui sont les réponses du  
5 Distributeur à la demande de renseignements numéro  
6 1 de l'ACEF de l'Outaouais. Et je vous réfère pour  
7 débiter à la question 9.1 où il est question de  
8 combler le tiers de la croissance des ventes par  
9 des interventions en économie d'énergie.

10 Et à la question 9.1 il était demandé au  
11 Distributeur d'expliquer comment il en est venu à  
12 proposer de combler un tiers de croissance des  
13 ventes. Et dans le premier paragraphe, le  
14 Distributeur fait référence entre autres à une  
15 pratique de l'industrie. J'aimerais que vous  
16 m'indiquiez de quelle pratique de l'industrie il  
17 s'agit. J'aimerais que vous développiez, s'il vous  
18 plaît.

19 M. STÉPHANE DUFRESNE :

20 R. Alors bonjour. Alors lorsqu'on a débuté la  
21 préparation du Plan d'approvisionnement l'année  
22 passée, donc on a un petit peu revisité nos façons  
23 de faire sur la planification de l'efficacité  
24 énergétique. Et évidemment dans l'industrie il y a  
25 des pratiques qui sont similaires à ça, notamment

1 British Columbia et puis aussi « Bonneville  
2 Power », qui utilisent une planification qui  
3 s'apparente à ça, c'est-à-dire combler un  
4 pourcentage de la croissance des ventes.

5 Bon évidemment pour toutes sortes de  
6 raisons, leur objectif est différent. Dans certains  
7 cas, je pense que British Columbia, bien Colombie-  
8 Britannique, l'objectif est supérieur. Je pense que  
9 c'est deux tiers de la croissance des ventes. Mais  
10 « Bonneville Power » aussi c'est un peu  
11 l'équivalent. Il y a un objectif plus ambitieux.

12 Q. **[106]** Le deuxième vous me dites c'est qui?

13 « Power »?

14 R. « Bonneville Power ».

15 Q. **[107]** Bonneville.

16 R. Donc dans l'état... États-Unis, donc sud-ouest,  
17 nord-ouest. Évidemment la situation est différente  
18 de leur côté. La situation équilibre offre-demande  
19 est différente. Donc nous ici, donc peut-être un  
20 peu parler du un tiers, la croissance, notre  
21 objectif, notre planification. Il y a eu plusieurs  
22 questions sur ça.

23 Peut-être mentionner, préciser que le tiers  
24 de la croissance, on ne prend pas le tiers sur une  
25 année spécifiquement. On le prend sur un horizon de

1 dix (10) ans. Parce qu'évidemment le prendre sur  
2 une année seulement ça pourrait nous amener à des  
3 scénarios où une année type on aurait... on n'en  
4 ferait pas, même ce serait négatif, nos  
5 interventions devraient être négatives.

6 Donc on le prend sur dix (10) ans pour  
7 s'assurer qu'on va intervenir pour combler une  
8 croissance aux dix (10) ans. Mais quand on dit que  
9 ça nous permet de... ça nous permet de moduler nos  
10 interventions, bien c'est vrai. Donc exemple dans  
11 le cadre du Plan, si je prends le Plan on l'a  
12 présenté sur l'horizon seize-vingt-cinq (16-25)  
13 seize-vingt-trois (16-23). On a à peu près six, un  
14 peu plus de six térawattheures (6 TWh) de nouvelles  
15 interventions d'efficacité.

16 C'est clair qu'au début quand on dit  
17 « moduler », on va en avoir un petit peu moins.  
18 Donc les cinq première années, on roule à peu près  
19 autour de... quand je prenais ensemble les  
20 interventions, le Distributeur, le BEIE et CATVAR,  
21 donc on va être à peu près à cinq-six cents (500  
22 Gwh-600 Gwh). Et pour tranquillement, peut-être un  
23 petit peu plus tranquillement migrer dans les  
24 dernières années. Là le rythme de croisière ça va  
25 être plus élevé, il va même atteindre le

1           térawattheures. On l'a présentée dans... on l'a  
2           présentée cette information-là.

3                        Donc quand on dit « moduler » c'est un peu  
4           ça. Ça tient compte, évidemment, de l'équilibre  
5           offre-demande. Donc de notre situation énergétique  
6           et dans le cas présent vous savez, là, je pense que  
7           c'est plus un secret pour personne, on est en  
8           surplus importants dans les prochaines années. Puis  
9           tranquillement, bien on regarde la fin du Plan, il  
10          y a encore des surplus, mais ça s'atténué un petit  
11          peu. Ça tient compte aussi le tiers de... pourquoi  
12          le tiers? Bien ça tient compte de certains  
13          éléments. Le potentiel technico-économique. Donc  
14          quand on a commencé l'exercice on avait aussi en  
15          main le PTE, le potentiel technico-économique.

16                        Donc, vous vous rappelez aussi que dans les  
17          dernières années, on a comblé dans les... à peu  
18          près quinze (15 %) à vingt pour cent (20 %) du PTE.  
19          Et de prendre le tiers de la croissance des ventes  
20          pour les dix (10) prochaines années va encore nous  
21          assurer d'aller chercher un autre quinze (15 %),  
22          vingt pour cent (20 %) de ce PTE-là.

23                        Évidemment, le potentiel a été déposé à la  
24          Régie en deux mille onze (2011). Il va devoir être  
25          redéposé, mais, bon an, mal an, depuis une dizaine

1 d'années, depuis le début du programme global, le  
2 PGEÉ, on a toujours comblé quinze (15 %) à vingt  
3 pour cent (20 %) du PTE, et c'est l'objectif qu'on  
4 s'est fixé aussi. Le tiers représente, c'est une  
5 illustration, c'est une façon dans le fond. Ça  
6 aurait pu être aussi en... On a eu des  
7 interventions, des intervenants qui nous  
8 manifestaient le désir de présenter ça en  
9 pourcentage des ventes, mais c'est un peu ça aussi,  
10 hein. Quand on prend notre tiers, là, année par  
11 année, quand on le décline, bien, ça donne quatre  
12 dixièmes d'un pour cent (,4 %). Point quatre pour  
13 cent (,4 %) des ventes sont comblées par des  
14 nouvelles interventions.

15 Évidemment, est-ce que ça va évoluer  
16 d'année en année? Oui, ça va évoluer. Ça va être  
17 fonction des marchés, hein, les programmes, quels  
18 programmes qu'on veut faire. Monsieur Zayat en  
19 parlait tantôt, présentement, on transforme un peu  
20 nos offres sur la sensibilisation,  
21 l'accompagnement. Mais ça c'est clair que ça va  
22 évoluer.

23 Donc, je reprends ma réponse un petit peu  
24 du début. Oui, des pratiques ça existe. Il y en a  
25 d'autres qui le font en pourcentage des ventes. On

1 le savait aussi, le document qui a été présenté par  
2 un intervenant, on l'avait consultée dès le départ  
3 la version deux mille douze (2012). Ce qu'on  
4 appelle, c'est un genre de document, le « score  
5 card », le « score board », je ne me souviens plus  
6 exactement du nom, là. C'est un document qui  
7 présente le classement des états de... je pense  
8 l'Amérique du Nord au complet, le Canada, États-  
9 Unis.

10 Effectivement, quand on prend  
11 l'intervention, la somme des interventions par  
12 utilité, la moyenne était de point trente-huit  
13 (,38) en deux mille douze (2012) puis, nous, on  
14 était à quatre dixième d'un pour cent (,4 %). Puis  
15 c'est exactement ce sur quoi on s'aligne dans les  
16 prochaines années.

17 Q. **[108]** Vous m'avez parlé de British Columbia où  
18 l'objectif est, disons, les deux tiers de la  
19 croissance. Vous m'avez parlé de Bonneville Power.  
20 Je n'ai pas entendu l'objectif de Bonneville Power.

21 R. Bien, de mémoire, là je ne parlais pas de  
22 Bonneville Power. Mais, de mémoire, ce que j'ai  
23 consulté, parce qu'on s'est remis un petit peu à  
24 jour dans nos données hier, ce que j'ai vu c'est  
25 que... Colombie-Britannique c'était deux tiers de

1 la croissance des ventes. Mais ça serait à vérifier  
2 puis l'information est publique par ailleurs. Je  
3 vous dis ça de mémoire, là, c'est ce que j'ai vu ce  
4 matin. Parce qu'on a eu beaucoup de questions puis  
5 je pense qu'on écoutait un peu à distance, puis  
6 c'était revenu un peu ce sujet-là.

7           Donc, de dire que ce n'est pas une  
8 pratique, est-ce que c'est une pratique courante?  
9 Écoutez, on n'a pas fait le balisage complet. Mais,  
10 nous, c'est quelque chose qu'on trouvait  
11 intéressant pour, notamment, moduler les  
12 interventions, c'est ça qui est important, en  
13 fonction du PTE, des coûts évités, nos coûts de  
14 marché. Les conditions de marché c'est ça, on parle  
15 des coûts évités.

16           C'est aussi, je n'en ai pas parlé tantôt,  
17 mais ce qu'on avait en tête, notre préoccupation  
18 c'était de... Je pense que tout le monde le sait. À  
19 chaque année on démontre à la Régie, dans le cadre  
20 des dossiers tarifaires on démontre la rentabilité  
21 des programmes, que ça soit les anciens, les  
22 nouveaux. Et on va continuer à le faire. C'est pour  
23 ça qu'on a beaucoup parlé d'économique. Et à chaque  
24 année on va se représenter ici, on va présenter les  
25 programmes qu'on maintient et les nouveaux, la

1 rentabilité. Et, vous le savez, les tests, les TNT,  
2 les tests de neutralité tarifaire sont négatifs.  
3 Bon. Est-ce que ça va changer? Je ne le sais pas.  
4 Mais c'est clair que ça a un impact tarifaire.

5           Donc, pour les gens, pour l'ensemble de la  
6 société, il y a un impact positif. Mais quand on  
7 prend les gens qui ne participent pas, ça peut  
8 avoir un impact négatif pour eux. Puis les gens qui  
9 participent, évidemment, ça a un impact favorable.

10           Donc, c'est clair que, compte tenu de ça  
11 aussi, il faut y aller avec modération. Et donc, ça  
12 faisait partie de notre réflexion les impacts  
13 tarifaires, à tout le moins tenter de les limiter.  
14 Est-ce qu'on aurait pu en faire moins? On aurait pu  
15 en faire moins.

16           Mais l'objectif qu'on avait c'était aussi  
17 d'assurer une certaine pérennité, une certaine  
18 stabilité dans le marché. On voulait s'assurer que,  
19 ce qu'on a fait depuis dix (10) ans, on ne le  
20 perdra pas. Parce que là on est en situation de  
21 surplus, mais est-ce que ça va durer encore quinze  
22 (15) ans? J'en doute beaucoup.

23           Puis les choses peuvent changer, on verra  
24 dans les prochaines années. Mais il faut s'assurer  
25 que, minimalement, on va être présent dans les



1                                   moins coûteuse.

2           Et vous en avez également parlé d'une économie au  
3           niveau des coûts. Est-ce que le Distributeur a une  
4           idée de l'ampleur ou de l'ordre de grandeur des  
5           économies auxquelles on est en mesure de  
6           s'attendre?

7   R. Des économies de la partie sensibilisation vous  
8           voulez dire?

9   Q. **[110]** Bien, ici, on...

10   R. De quelles économies, vous...

11   Q. **[111]** En fait, le Distributeur approche une  
12           stratégie qui est différente dans le cadre de ce  
13           plan d'approvisionnement. On est en deux mille  
14           quatorze (2014).

15   R. Oui.

16   Q. **[112]** Vous nous avez expliqué un peu le  
17           raisonnement derrière. Et on vous demandait qu'est-  
18           ce que ça signifiait pour le Distributeur  
19           l'amélioration du portefeuille existant. Dans votre  
20           première réponse à ma première question, vous avez  
21           élaboré. Il y a certains éléments qui répondent à  
22           cette question-là. Et là, vous indiquez, en réponse  
23           aux DDR, que l'amélioration du portefeuille  
24           existant est le fruit d'une stratégie. Donc, je  
25           vais vouloir savoir de quelle stratégie il s'agit.

1 Mais vous nous dites qu'également ça s'avère votre  
2 stratégie.

3 R. Oui, moins coûteux.

4 Q. **[113]** Ce qui est mis en place maintenant ça s'avère  
5 globalement moins coûteux. C'est écrit ici en  
6 réponse à la demande de renseignements. Alors je  
7 veux savoir pour le Distributeur, « globalement  
8 moins coûteux » ça veut dire quoi, est-ce que je  
9 peux être en mesure déjà d'avoir une idée...

10 R. Oui.

11 Q. **[114]** ... des économies que je vais faire en termes  
12 d'argent?

13 R. Oui. Bien, effectivement, on le voit déjà, hein.  
14 Quand on regarde les budgets qu'on a présentés à la  
15 Régie depuis deux mille douze (2012), deux mille  
16 treize (2013), notamment deux mille treize (2013),  
17 on a fait déjà un peu le virage, hein. Deux mille  
18 treize (2013) on a amorcé ce virage-là sans, je le  
19 maintiens, sans délaissier l'aide financière. Donc,  
20 on regarde les... les nouvelles interventions ou  
21 les nouveaux gigawattheures implantés, on va  
22 prendre le mot, les ajouter. Donc, on parle de cinq  
23 cents gigawattheures (500 GWh) encore en deux mille  
24 quatorze (2014) qu'on a présentés dans le dossier  
25 de l'année passée.

1 Et, bon, ça va être confirmé dans les  
2 prochains... Le premier (1er) août s'en vient, là,  
3 le dépôt dossier tarifaire s'en vient. On va  
4 pouvoir confirmer le tout. Et on va voir, on va  
5 voir un peu la continuité de ça. Donc, encore un  
6 cinq cents gigawattheures (500 GWh) qui devrait  
7 s'ajouter pour deux mille quinze (2015).

8 C'est un niveau qui se compare allègrement  
9 aux sept, huit dernières années où on mettait sur  
10 la table, je vais le dire comme ça, là, plus de  
11 deux cents millions (200 M\$) par année pour aller  
12 chercher ces moyens-là, ces économies-là.

13 Donc, ce qu'on constate c'est que,  
14 effectivement, il y a des choses qui ne doivent  
15 plus être subventionnées. Hein! Je pense que tout  
16 le monde sait, là, que les thermostats  
17 électroniques maintenant ça se vend, là, partout  
18 puis il n'y a plus d'aide financière pour ça.

19 Les lumières LED, par contre, c'est un peu  
20 plus nouveau, bien que ça ne date pas d'hier, on a  
21 encore un petit peu de travail à faire. Donc, il y  
22 a de l'aide financière qui se donne sur ça.  
23 Récemment, il y a eu une campagne, là, on offrait  
24 sept dollars (7 \$) par ampoule pour inciter les  
25 gens à adopter ce type d'éclairage-là. Donc, quand

1 je vous dis qu'il y a un changement, on le voit, ça  
2 se voit dans le marché. Et, oui, il y a des moyens  
3 qui vont demeurer là, en fait qui vont demeurer...  
4 les moyens qui vont devoir être accompagnés par une  
5 aide financière. Mais le plus gros du travail, je  
6 vous dirais, il est fait. Il est fait.

7           Donc, les résultats, on les voit. On va  
8 implanter pour les prochaines années cinq cents  
9 (500 GWh), six cents gigawattheures (600 GWh) par  
10 année juste, nous, nos efforts avec, bon an mal an,  
11 cent, cent trente millions (130 M) par année. Donc,  
12 ça, oui, c'est un effort. Est-ce qu'on peut faire  
13 encore mieux que ça? C'est ce qu'on vise de faire.  
14 Donc, oui, il y a des résultats concrets. On fait à  
15 peu près le même niveau d'intervention, le même  
16 type d'économie d'énergie, dans le sens le même  
17 niveau d'impact pour beaucoup moins d'argent.

18 Q. **[115]** Et toujours à la même réponse, 9.3, qu'est-ce  
19 que le Distributeur veut dire lorsqu'il parle  
20 d'offres intégrées, au deuxième paragraphe :

21           L'orientation retenue pour les  
22 prochaines années mise sur une  
23 diminution graduelle de l'aide  
24 financière directe au profit  
25 d'approches de sensibilisation et

1 d'accompagnement, ainsi que d'offres  
2 intégrées.

3 R. Bien, l'exemple que je peux vous donner, c'est  
4 l'offre piscine. Je pense que c'est le nom qu'on  
5 donne.

6 Q. **[116]** L'offre comment?

7 R. L'offre piscine.

8 Q. **[117]** Piscine.

9 R. Des piscines. Donc, il n'y a pas d'aide financière  
10 à cette offre-là. Par contre, on incite les gens à  
11 adopter des comportements plus, je dirais,  
12 judicieux dans leur consommation d'énergie reliée  
13 aux activités de piscine. Notamment il y a la  
14 pompe, donc la pompe pour le filtreur de la piscine  
15 à deux vitesses et aussi l'installation de toile  
16 solaire. Il y en a un autre que j'oublie. En tout  
17 cas. Mais c'est ces sensibilisations-là qu'on fait.  
18 Et, ça, ça se fait non pas seulement sur des  
19 papiers qu'on dépose ici, là, mais c'est auprès des  
20 intervenants du marché, donc dans les détaillants.  
21 Donc, il y a de la formation qui se fait auprès des  
22 détaillants. Je ne sais pas si vous êtes allé chez  
23 Club Piscine ou différents détaillants de piscine  
24 récemment, mais on voit la présence de... la  
25 présence, elle est là. Et les détaillants sont

1 formés pour ça. Il y a des formations, peut-être  
2 pas présentement, mais il y en a eu dans les  
3 dernières années.

4 Alors, c'est clair que, pour nous, l'offre  
5 intégrée va demeurer. Je prends, entre autres, un  
6 qu'on a mis en place récemment, la nouvelle  
7 construction. Bon. Ça fait un peu partie de ça.  
8 Donc, on veut sensibiliser les gens qui le  
9 désirent, évidemment il n'y a pas d'aide financière  
10 directement chez le client, mais on veut que les  
11 gens aient le choix d'acquérir une maison qui a  
12 plus de mesures d'efficacité énergétique.

13 Donc, ça va être déjà pris en compte dans  
14 la construction de maisons. Et quand ils vont se  
15 présenter chez un promoteur, le promoteur va avoir  
16 toute l'information requise pour expliquer ça au  
17 client, les gains qu'il va en retirer. Et le  
18 promoteur, évidemment, a une petite aide qui lui  
19 est fournie pour notamment la commercialisation, la  
20 formation, les dépliants. Mais par rapport à ce  
21 qu'on faisait avant dans certains programmes, c'est  
22 assez minime. Donc, ça aussi, c'est une offre  
23 intégrée.

24 Q. [118] Merci pour l'exemple. Et dernière question  
25 par rapport à 9.3. On parle de l'amélioration du

1 portefeuille existant qui est le fruit d'une  
2 stratégie qui vise à maintenir une certaine  
3 stabilité. Cette stratégie-là en tant que telle,  
4 cette réflexion-là au sein du Distributeur, elle a  
5 débuté quand, en quelle année?

6 M. HANI ZAYAT :

7 R. Bien, au-delà de en quelle année, peut-être juste  
8 replacer qu'est-ce qu'on souhaite faire dans le  
9 fond. Quand on regarde nos axes d'intervention...

10 Q. **[119]** Mais à partir de quand vous vous êtes dit,  
11 nous devons aller dans cette direction? Qu'est-ce  
12 qui a été l'élément déclencheur?

13 R. À partir du moment où on devait se repositionner  
14 sur le PGEÉ et l'horizon de deux mille quinze  
15 (2015), c'est sûr qu'on regarde l'horizon deux  
16 mille quinze (2015) depuis quelque temps déjà. On  
17 regarde en termes de cible, qu'est-ce qu'on s'était  
18 donné comme cible il y a dix ans, où est-ce qu'on  
19 en est rendu aujourd'hui et comment on peut  
20 traduire ça dans l'avenir.

21 Alors, on a regardé ça, on s'est dit,  
22 effectivement, on veut rester présent en efficacité  
23 énergétique, on pense que c'est quelque chose de  
24 porteur aussi bien pour le Distributeur que pour la  
25 société.

1                   Par contre, c'est quelque chose qui est en  
2 évolution. On ne peut pas agir en deux mille quinze  
3 (2015) comme on a agi en deux mille trois (2003).  
4 J'ose espérer que nos actions depuis deux mille  
5 trois (2003) collectivement ont fait en sorte qu'on  
6 aborde la chose un peu plus renseigné, un peu  
7 différemment avec une attitude différente qu'il y a  
8 dix ans.

9                   Donc, on dit, une façon de l'exprimer,  
10 c'est plutôt que, c'est de se donner des objectifs  
11 de présence dans le marché, des objectifs de  
12 continuité, des objectifs d'actions en efficacité  
13 énergétique, en lien aussi avec la composante coût.  
14 Autrement dit, se donner une cible sans tenir  
15 compte des coûts n'est pas nécessairement réaliste  
16 non plus.

17                   Donc, dans cet univers-là, dans l'univers  
18 où on va être présent en efficacité énergétique, on  
19 est dans un contexte de surplus, on a des coûts  
20 évités qui sont plutôt bas, on ne peut pas se le  
21 cacher, on est en surplus depuis... pour dix ans ou  
22 pour quinze (15) ans. Bien, on ne peut pas penser  
23 que ça n'a pas d'impact sur les coûts évités, ça en  
24 a un. Et donc, ça a aussi un impact sur ce qu'on  
25 peut faire en efficacité énergétique et quel est le

1           montant qui se dégage. Puis la couche  
2           supplémentaire, c'est qu'on veut que ce soit  
3           minimisé d'une certaine façon, l'impact que ça peut  
4           avoir sur les tarifs.

5                       Là aussi, on veut inscrire l'efficacité  
6           énergétique dans un contexte où l'impact tarifaire  
7           est minimisé. Et c'est dans ce contexte global là,  
8           je dirais, qu'on dit, dans le fond, on va fournir  
9           de l'information au client pour qu'il puisse  
10          prendre les décisions. C'est ça la réflexion. Elle  
11          date d'il y a un an ou deux ans, je pense. La  
12          première fois qu'on a parlé ici, c'est dans le  
13          cadre d'une tarification il y a deux ans. Mais c'est  
14          sûr que l'échéance, je ne veux pas appeler ça  
15          l'échéance deux mille quinze (2015), mais la cible  
16          qui était deux mille quinze (2015), bien, ça fait  
17          quelques années qu'on la regarde.

18        Q. **[120]** Merci. À la question 9.5, on demandait de :

19                       9.5 [...] préciser comment se feront les  
20                       « nouvelles orientations favorisant  
21                       les approches en sensibilisation tout  
22                       en aidant les clients à mieux  
23                       comprendre et gérer leur consommation  
24                       [...] par des outils et des conseils  
25                       appropriés »...

1 et on demandait au Distributeur d'élaborer. Le  
2 Distributeur nous dit qu'il :  
3 [...] compte enrichir le contenu de  
4 l'espace personnalisé du client sur  
5 Internet, ce qui permettra à ce  
6 dernier d'obtenir un portrait plus  
7 précis de sa consommation  
8 d'électricité de façon à l'aider à  
9 comprendre, à suivre, à gérer et à  
10 réduire cette consommation.

11 Alors est-ce que c'est le seul élément concret, il  
12 y a plusieurs éléments qui ont fait partie de vos  
13 réponses jusqu'à maintenant mais quand on demande  
14 des illustrations concrètes, ce qu'on nous donne en  
15 réponse en demande de renseignements, c'est  
16 l'enrichissement du contenu de l'espace  
17 personnalisé du client sur Internet; à ce stade-ci,  
18 est-ce que, concrètement, ce sont, c'est la mesure  
19 qui est mise en place?

20 R. C'est une des mesures, je dirais que l'ensemble des  
21 mesures s'inscrit dans l'optique de donner de  
22 l'information au client. Quand on dit « donner de  
23 l'information au client », c'est, on a parlé de  
24 l'exemple piscine tout à l'heure, c'est de dire,  
25 bien, le client qui veut acheter une piscine, ou

1 qui a une piscine, qui vient au début de la saison  
2 pour l'inaugurer, bien, quelles sont les mesures  
3 qu'il peut faire et qu'est-ce que ça peut générer  
4 comme économies pour lui.

5 On parle d'efficacité énergétique, c'est  
6 sûr que ça a un impact aussi sur la facture du  
7 client. Donc dans la mesure où on donne de  
8 l'information au client pour lui dire : « Voilà les  
9 produits qui sont disponibles, voilà leur  
10 consommation énergétique et voilà les économies  
11 qu'ils te permettent de faire l'un par rapport à  
12 l'autre », on pense que c'est de l'information qui  
13 est disponible pour le client et qui va l'aider, et  
14 l'orienter on espère vers des équipements ou vers  
15 des comportements aussi qui sont plus efficaces en  
16 matière de consommation d'énergie.

17 Q. **[121]** Donc de là...

18 R. De la même façon... si vous permettez?

19 Q. **[122]** Pardon, allez-y, oui, bien sûr.

20 R. De la même façon, l'information sur le web, elle  
21 vise la même chose, c'est juste pour une autre,  
22 d'un point de vue peut-être plus global, donc c'est  
23 pour l'ensemble de la consommation du client. C'est  
24 un peu à l'image de ce qui est déjà sur l'espace  
25 client présentement, mais contenu qui devra, qui

1 sera amélioré au cours des prochains mois, donc de  
2 l'information en continu sur ses, pas sur ses  
3 comportements mais sur sa consommation et comment  
4 il peut agir pour réduire cette consommation-là.

5 Q. **[123]** 9.6, on pose au Distributeur la question :  
6 « Est-ce que le questionnaire Comparez-vous envoyé  
7 par la poste à la clientèle résidentielle fait  
8 partie des nouvelles orientations mentionnées... »,  
9 le Distributeur répond :

10 Les outils de comparaison de la  
11 facture d'électricité vont demeurer  
12 mais dans une version améliorée grâce  
13 à l'ajout de nouvelles  
14 fonctionnalités.

15 Donc il y a l'enrichissement du contenu de l'espace  
16 Internet qui va permettre au consommateur d'avoir  
17 plus d'information, je comprends qu'il y a des  
18 offres intégrées, telle l'offre piscine; ici, il  
19 est question de quelles nouvelles fonctionnalités?

20 R. Bien, c'est un peu les fonctionnalités dont je  
21 parlais tout à l'heure, donc c'est de l'information  
22 qui est plus spécifique, plus spécifique au client.  
23 Autrement dit, un client pourra avoir une image  
24 d'où vient sa consommation, ou d'où viennent ses  
25 variations de consommation, mettons entre le

1 chauffage et les autres usages.

2 On verra le degré de séparation par usage  
3 qu'on est capable d'atteindre mais, dans le fond,  
4 c'est à travers des outils d'information qui  
5 donnent au client un portrait de sa consommation,  
6 comment il se compare, comment il se compare avec  
7 lui-même, donc par rapport aux années précédentes,  
8 de façon à l'inviter à réfléchir, mettons, sur ses  
9 comportements et les changements qu'il a pu faire,  
10 mais aussi des comparaisons par rapport à des  
11 résidences ou à des unités familiales comparables.

12 Q. **[124]** O.K.

13 R. Donc c'est des choses qui peuvent, qui font partie  
14 de la sensibilisation et qui peuvent amener à  
15 porter des gestes en faveur de l'efficacité  
16 énergétique.

17 Q. **[125]** Donc vous décrivez l'esprit derrière les  
18 mesures qui sont et qui seront à mettre en place  
19 par le Distributeur et que vous pourrez  
20 éventuellement identifier de façon précise et  
21 concrète?

22 R. Oui, il y a des choses qui sont déjà en  
23 déploiement, la sensibilisation au niveau des  
24 propriétaires de piscine, elle a déjà cours, elle a  
25 même eu lieu l'été dernier, on la reprend cet été.

1 Pour ce qui est des outils web, ça va commencer, ça  
2 va être enrichi quelque part d'ici la fin de  
3 l'année, au début de l'année prochaine.

4 Q. **[126]** Concernant les activités de recherche et de  
5 développement, il en est question à la demande 9.7  
6 de l'ACEF de l'Outaouais, et on nous indique que :  
7 Les projets touchent tous les marchés  
8 et visent les économies d'énergie, la  
9 gestion de la demande en puissance et  
10 l'utilisation efficace de  
11 l'électricité au bénéfice de  
12 l'ensemble de la clientèle du  
13 Distributeur.

14 De quel(s) projet(s) s'agit-il, il y en a combien  
15 et de quel(s) projet(s) s'agit-il?

16 R. Je vous avoue, je ne pourrais pas dire il y a  
17 combien de projets là-dedans. C'est sûr que les  
18 activités de recherche, c'est une enveloppe globale  
19 et qui est faite au niveau de l'IREQ, donc je ne  
20 pourrais pas identifier le nombre de projets. Mais  
21 je peux vous dire le type de projets par contre, ou  
22 certaines, c'est sûr que, avec nos besoins de  
23 puissance, on a orienté aussi les recherches vers  
24 des moyens de gestion de la demande en puissance,  
25 donc ils regardent, par exemple, les possibilités

1 de gérer ou d'intervenir au niveau des chauffe-eau,  
2 au niveau de chacun des éléments de chauffe-eau, et  
3 ils regardent les impacts que ça peut avoir en  
4 termes de puissance, en termes de réserves, et  
5 cetera. Donc ça fait partie, c'est le genre de  
6 projet qui est regardé.

7 Q. **[127]** Est-ce qu'il y a quelqu'un chez Hydro-Québec  
8 qui sait il y a combien de projets? Est-ce qu'il y  
9 a quelqu'un à l'interne chez le Distributeur qui  
10 suit ces déroulements-là, ces développements-là?

11 M. HERVÉ LAMARRE :

12 R. En fait, on parle d'une quinzaine de projets de  
13 recherche actuellement. Le portefeuille de  
14 recherche est en évolution parce que, quand on se  
15 rend compte qu'un projet n'est pas porteur, il est  
16 abandonné et il y a d'autres projets qui sont...  
17 qui sont démarrés.

18 Peut-être juste pour vous donner une idée,  
19 là, du type de projets. J'y vais de mémoire, là. On  
20 a un projet qui est assez avancé qui... qui  
21 consiste en une nouvelle technologie pour le  
22 séchage du bois au micro-ondes pour les compagnies  
23 de production de bois d'oeuvre. Et il est en essai  
24 chez un client en particulier.

25 D'autres projets, notamment qui visent la

1 modification des procédés industriels dans  
2 l'électrolyse par exemple, chez nos clients de  
3 chimie. Donc, on a des clients concrets chez ces  
4 clients-là. Dans les pâtes et papiers également qui  
5 visent les procédés. Donc, on vise à... C'est des  
6 projets qui visent des nouvelles technologies qui  
7 n'existent pas dans le marché, là, qui sont  
8 développées par Hydro-Québec et qu'on essaie  
9 d'implanter chez nos clients pour améliorer leur  
10 compétitivité.

11           Donc, je vous ai donné, là, quelques  
12 exemples. C'est des projets de cette nature-là.

13 Q. **[128]** Merci. Et cette recherche et développement-là  
14 se fait à l'interne chez Hydro-Québec en  
15 collaboration avec des clients ou est-ce qu'il y a  
16 des parties d'activités de recherche et  
17 développement qui sont déléguées à l'externe?

18 R. En fait, c'est qu'ils sont faits en partenariat  
19 avec les clients et en partenariat également avec  
20 différents ministères, autant fédéral que  
21 provincial.

22 Q. **[129]** Merci. Je vous amène à la question 10.2 où on  
23 demandait si les travaux qui ont été réalisés pour  
24 construire un environnement d'analyse des données  
25 de tension correspondent au développement de la

1 fonctionnalité efficacité énergétique, réduction  
2 des pertes que nous retrouvons au tableau à la  
3 référence 3. Veuillez expliquer.

4 Et le Distributeur indique que l'analyse  
5 des données de tension est la première étape pour  
6 évaluer s'il est pertinent de développer la  
7 fonctionnalité. Ce que je comprends de ce qui est  
8 indiqué par le Distributeur c'est que cette  
9 analyse, en fait, l'analyse elle est en cours, elle  
10 a lieu en deux mille quatorze (2014). Ma question  
11 c'est : Est-ce qu'on a les résultats au moment où  
12 on se parle ou est-ce qu'on les attend bientôt?  
13 Quel est l'échéancier?

14 M. STÉPHANE DUFRESNE :

15 R. Je ne pourrais pas vous confirmer si c'est en cours  
16 ou si ça a eu lieu ou quand est-ce que ça va  
17 démarrer. Évidemment, cette question-là était  
18 sur... Je ne sais pas si vous vous souvenez, ça  
19 faisait référence au dossier d'IMA, donc les  
20 fonctionnalités des compteurs intelligents. Je ne  
21 pourrais pas vous dire.

22 Comme je vous dis, je ne sais pas si c'est  
23 en cours ou c'est fait, mais, chose certaine, c'est  
24 quelque chose qui est pour s'assurer qu'on va  
25 tenter de réduire les taux de pertes de façon plus

1 importante encore. C'est clair que l'analyse des  
2 données c'est important.

3 Donc, maintenant, est-ce que ça va être...  
4 est-ce que ça va être fait dans les prochaines  
5 semaines ou si c'est fait, je n'ai pas  
6 l'information.

7 Ceci étant, cette information-là, lorsqu'il  
8 y aura des projets qui seront mis de l'avant ou  
9 présentés, évidemment, ça va être des projets qui  
10 vont être présentés à la Régie, soit dans le cadre  
11 d'un dossier spécifique dans les compteurs ou si  
12 c'est des dossiers d'efficacité énergétique, même  
13 chose, ça sera un dossier qui sera présenté ici.

14 Q. **[130]** Et, justement, quand on demandait à 10.4 au  
15 Distributeur :

16 Quelles fonctionnalités des compteurs  
17 nouvelle génération pourraient  
18 contribuer ou pourront contribuer à la  
19 gestion de la pointe?

20 À la fin de sa réponse, le Distributeur indique :

21 Par ailleurs, le Distributeur souligne  
22 que la gestion de la demande en  
23 puissance de son énergie pourrait  
24 aussi être réalisée par d'autres  
25 technologies que celles permises avec

1 l'infrastructure de mesurage avancé.

2 De quelles autres technologies s'agit-il?

3 R. Entre autres, ce qu'on avait quand on a élaboré la  
4 réponse, ce qu'on avait en tête, effectivement, ce  
5 qu'on regarde aussi, ce n'est pas juste ce qu'on  
6 avait en tête, ce qu'on regarde c'est aussi donc le  
7 Wifi, donc la technologie sans fil.

8 Donc, vous savez, on peut faire de la  
9 gestion de demande en puissance vis-à-vis  
10 différents moyens. Donc, le bout manquant c'est le  
11 lien entre Hydro-Québec et le client. Donc, est-ce  
12 qu'on va passer via nos compteurs, via la  
13 technologie sans fil? Donc, c'est exactement des  
14 choses qu'on regarde présentement.

15 Q. **[131]** Lorsqu'on prend ces nouvelles stratégies-là  
16 qui sont mises en place par le Distributeur et  
17 qu'on prend en considération le contexte de surplus  
18 énergétique dans lequel on se retrouve, il en a été  
19 question ce matin à la page 3 de la présentation,  
20 notamment, mais enfin, on est en surplus  
21 énergétique pour plusieurs années à venir. Quelle  
22 sera la motivation pour le Distributeur d'atteindre  
23 les cibles annuelles qu'il se fixe à partir de deux  
24 mille quinze (2015)? Autrement dit, dans un  
25 contexte de surplus énergétique, qu'est-ce qui

1 motive le Distributeur à conserver ses programmes  
2 en efficacité énergétique, à continuer d'être  
3 performant dans ce domaine-là?

4 M. HANI ZAYAT :

5 R. C'est un peu la chose, ce que je mentionnais tout à  
6 l'heure. Je pense que c'est important de demeurer  
7 présent. Ça fait partie de nos... je ne veux pas  
8 dire de nos valeurs, mais ça fait des activités du  
9 Distributeur d'être... de sensibiliser sa clientèle  
10 et d'informer sa clientèle sur sa consommation et  
11 sur ce qu'il peut faire, sur ce qu'elle peut faire  
12 plutôt comme clientèle pour réduire sa  
13 consommation. Donc c'est un élément important. Par  
14 ailleurs, ce genre de mesure c'est pas des choses  
15 qui peuvent se mettre en place. C'est pas comme une  
16 centrale recyclable qu'on peut arrêter à heure de  
17 préavis ou repartir à une heure de préavis. C'est  
18 un travail de longue haleine. C'est un peu comme un  
19 travail recherche, ça. Il faut maintenir une  
20 présence minimale au-delà de laquelle ça devient  
21 difficile de la repartir.

22 Autrement dit, il faut rester présent dans  
23 le marché, continuer à être là. On peut peut-être  
24 moduler le niveau d'intervention, on peut moduler  
25 le type d'intervention, mais on ne peut pas se

1 retirer complètement de l'efficacité énergétique en  
2 pensant qu'on peut... qu'on peut repartir, qu'on  
3 peut repartir à un an de préavis, puis redéployer  
4 toutes les voiles pour dire on... Donc c'est  
5 quelque chose qui est persistant et c'est cohérent.

6 Quand on dit on regarde sur un horizon de  
7 dix (10) ans, on dit c'est... Sur un horizon de dix  
8 (10) ans, c'est un tiers de la croissance de la  
9 demande qui va venir de l'efficacité énergétique.  
10 Mais justement, ça tient compte du fait qu'on ne  
11 regarde pas année après année ou... pour aller  
12 moduler finalement, mais de dire : on regarde sur  
13 l'horizon, voilà le type... le niveau  
14 d'intervention qui fait du sens. Qui fait du sens  
15 en fonction de nos... de la demande qu'on voit. Qui  
16 fait du sens en fonction de... des coûts évités  
17 qu'on a. Et qui fait... qui fait du sens en  
18 fonction du potentiel de mesures qui peuvent être  
19 déployés. Donc c'est l'ensemble de ces éléments-là  
20 qui nous amènent à ce genre d'intervention.

21 Q. **[132]** Dans la preuve, vous mentionnez et c'est

22 B-0005, HQD-1, Document 1, page 17, que :

23 le Distributeur s'appuiera sur des  
24 stratégies visant des changements de  
25 comportement durables et la

- 1 transformation du marché.
- 2 Vous en avez parlé dans vos réponses. Sur quoi vous
- 3 vous basez pour affirmer que les changements qui
- 4 seront apportés par ces nouvelles stratégies c'est
- 5 des changements... ce seront des changements qui
- 6 serait durables de comportement?
- 7 R. Bien c'est sûr que les changements les plus
- 8 intéressants sont les changements durables. Ce qui
- 9 est plus intéressant pour nous c'est pas tant que
- 10 le consommateur change d'ampoule, mais c'est qu'à
- 11 chaque fois qu'il change d'ampoule il vienne
- 12 prendre une ampoule qui est efficace et plus...
- 13 moins énergivore.
- 14 Q. **[133]** Et comment les stratégies du Distributeur le
- 15 permettent?
- 16 R. De l'information. Je... je vais refaire du pouce
- 17 sur la partie aide financière versus information.
- 18 De l'aide financière c'est quelque chose qui règle
- 19 un problème de façon momentanée, une fois que
- 20 l'échéance du coupon est passée, on est moins... on
- 21 est moins présent. Alors qu'on pense que si on fait
- 22 une intervention on donne de l'information au
- 23 client, bien cette information-là elle fait partie
- 24 de son bagage, on l'espère, puis elle va l'amener à
- 25 poser des gestes à répétition avec ou sans... avec

1 ou sans incitatif.

2 De la même façon, on essaye d'intervenir  
3 chez les... chez les plus jeunes. Je vais parler  
4 des programmes, on a un kit d'éducation... pas  
5 d'éducation, d'éducation à l'efficacité éner... de  
6 sensibilisation à l'efficacité énergétique pour les  
7 écoles. Donc c'est quelque chose qui peut être...  
8 qui peut être accéléré, qui peut prendre de  
9 l'ampleur. Dans la mesure où nos actions de nos  
10 jeunes d'aujourd'hui, bien c'est les adultes de  
11 demain. Et souvent ils ont, même en tant que jeunes  
12 aujourd'hui, ils ont un impact beaucoup plus  
13 important qu'on le pense quand ils reviennent à la  
14 maison. Ils sont capables de modifier le  
15 comportement de leurs parents, de leurs proches,  
16 ils ont... croyez-moi, ils ont des mécanismes de  
17 pression assez impressionnant.

18 Me ÉRIC FRASER :

19 Efficaces.

20 R. Efficaces, oui, ce serait le bon mot.

21 Q. **[134]** Et quand vous évaluez...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Maître, Maître Lussier, je veux juste vous aviser  
24 que vous avez déjà atteint le temps que... s'il  
25 vous reste quelques questions, on va pouvoir clore.

1 Me STÉPHANIE LUSSIER :

2 Je termine, Madame la Présidente.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Parfait.

5 Me STÉPHANIE LUSSIER :

6 Merci beaucoup.

7 Q. **[135]** Dans... lorsque vous faites vos évaluations  
8 pour les économies d'énergie pour les cibles est-ce  
9 que c'est pas plus diffici... pour les économies  
10 d'énergies, entre autres pour les cibles, quand on  
11 évalue ce qu'on souhaite aller chercher comme  
12 objectif, est-ce que ce n'est pas lorsqu'on doit  
13 faire avec des programmes qui sont basés sur le  
14 comportemental, est-ce que c'est pas plus difficile  
15 à évaluer que lorsqu'on a devant nous des  
16 programmes qui utilisent des subventions?

17 R. Je dirais plus difficile. Peut-être l'enjeu qu'on a  
18 c'est de convenir d'une méthode, d'une méthode qui  
19 est peut-être aussi... simplifiée. Je pense qu'on a  
20 besoin de... Même quand on regarde nos programmes  
21 traditionnels, on fait quoi? Essentiellement - et  
22 je... je simplifie volontairement - on demande au  
23 client qu'est-ce qu'il faisait avant, puis on  
24 demande au client qu'est-ce qu'il faisait après.  
25 C'est à peu près les méthodes généralement

1 reconnues.

2 Comment on le fait? On le fait en général à  
3 la fin du programme, quand il n'y a plus... quand  
4 d'une certaine façon, il est déjà trop tard  
5 autrement dit pour ajuster le programme. Donc on le  
6 fait d'un point de vue plus... on regarde en  
7 arrière, puis on dit : oui, est-ce qu'on l'a  
8 obtenu? On ne l'a pas obtenu? Bien la même chose  
9 peut s'appliquer aux... aux mesures  
10 comportementales. On peut convenir de... dans le  
11 fond nos actions elles visent à changer le  
12 comportement, puis c'est de confirmer que ce  
13 changement de comportement-là, bien on l'a  
14 nécessairement influencé.

15 On le fait déjà pour comparer vous, on le  
16 fait déjà pour le diagnostic résidentiel mieux  
17 consommer. Donc c'est aussi du changement  
18 comportemental. Là où on ne le fait pas encore et  
19 qu'on travaille là-dessus, c'est de voir aussi est-  
20 ce qu'on peut travailler en amont, donc pas juste  
21 travailler au niveau du... du comportement du  
22 client, mais on peut certainement aussi travailler  
23 au niveau de la réglementation au niveau des choix  
24 de marché, de façon à pouvoir influencer. Et de  
25 cette façon on contribue aussi à... à réduire

1 l'utilisation de l'énergie.

2 Q. **[136]** Je vous remercie, ça va compléter mes  
3 questions. Merci, Madame la Présidente, merci aux  
4 membres du banc.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci, Maître Lussier. Alors nous allons donc  
7 prendre la pause lunch. De retour à treize heures  
8 cinq (13 h 05). C'est bon? Alors bon lunch.

9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

10 REPRISE DE L'AUDIENCE

11

---

12 (13 h 06)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Maître Fraser, vous avez des questions?

15 Me ÉRIC FRASER :

16 Bonjour, Madame la Présidente. En fait, j'ai  
17 réponse à deux engagements. Si vous me permettez...  
18 Alors, en ce qui concerne l'engagement numéro 2 qui  
19 portait sur l'engagement qui a été pris ce matin  
20 pour lequel on allait faire la vérification, si  
21 c'était possible de disposer de l'information.  
22 Alors, nous avons déjà répondu à la DDR du RNCREQ  
23 à la réponse 10.2. C'est HQD-3, Document 10, la  
24 cote Régie B-35, à l'effet qu'il était impossible  
25 pour nous d'y répondre au prix d'effort

1           raisonnable. Et les recherches n'ont pas été  
2           poursuivies par la suite. Donc, on n'aura pas de  
3           réponse spécifique à la demande du RNCREQ à cet  
4           effet-là.

5                       Et nous avons également l'engagement  
6           numéro 1 qui est déjà consigné aux notes  
7           sténographiques concernant l'option d'électricité  
8           interruptible en réseaux autonomes. Et monsieur  
9           Dufresne peut nous donner la réponse. Alors, il  
10          s'agissait de savoir quels réseaux autonomes, en  
11          fait s'il y avait des clients inscrits aux options  
12          d'électricité interruptible en réseaux autonomes  
13          cette année.

14          M. STÉPHANE DUFRESNE :

15          R. Merci. Donc, je confirme qu'on a présentement un  
16          client qui a adhéré à l'option interruptible,  
17          l'option sans préavis. Donc, c'est dans le réseau  
18          d'Obedjiwan. Donc, on parle d'une charge de... un  
19          potentiel de neuf cents mégawatts (900 MW).  
20          J'arrondis. Je pense que c'est huit cent soixante  
21          mégawatts (860 MW).

22          M. HANI ZAYAT :

23          Kilowatts.

24          M. STÉPHANE DUFRESNE :

25          R. Excusez-moi! Je suis en réseaux autonomes,

1 effectivement. Donc, huit cent... Excusez! Ça  
2 risque d'arriver souvent aujourd'hui. Donc, en  
3 kilowatts. Donc, huit cent quelques kilowatts. Dans  
4 nos bilans de puissance qu'on a présentés, c'est  
5 intégré. Donc, le client a adhéré pour deux ans  
6 donc à l'option. Puis dans l'autre option qui est  
7 avec préavis, on n'a pas d'adhérent pour le moment.

8 Me ÉRIC FRASER :

9 Alors, voilà, c'est la réponse à l'engagement  
10 numéro 1, Madame la Présidente. Ça complète mes  
11 questions d'intendance. Je vous remercie.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci, Maître Fraser. Maître Cadrin, donc pour  
14 AHQ/ARQ, poursuite du contre-interrogatoire des  
15 membres du panel numéro 2 d'Hydro-Québec. Maître  
16 Cadrin, vous aviez annoncé deux heures de contre-  
17 interrogatoire. Je vous invite, comme je le  
18 mentionnais au début de l'audience, à réduire ce  
19 temps afin de mettre l'accent sur les informations  
20 essentielles, additionnelles dont la Régie a besoin  
21 pour rendre sa décision. C'est bon.

22 Me STEVE CADRIN :

23 Absolument. Je confirme.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci.

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

2 Je vois tout de suite que c'est entrée en mode  
3 veille dans trois minutes. Alors, il faut bouger  
4 pour que le projecteur ne nous lâche pas. Comme une  
5 petite lumière qui scintille en plus. Alors,  
6 bonjour. Steve Cadrin pour l'Association des  
7 hôteliers du Québec et Association des  
8 restaurateurs du Québec. Bonjour à la Régie.  
9 Bonjour à nos panellistes. Et je comprends que ça  
10 s'en vient. Pendant ce temps peut-être, il y a deux  
11 documents qui ont été distribués déjà dans la salle  
12 que vous avez aussi devant vous qui serviront à des  
13 questions tout à l'heure. C'est déjà rendu sur vos  
14 bureaux respectifs, je pense.

15 Également, je pense que les témoins du  
16 Distributeur en ont déjà pris connaissance  
17 également. Et mes premiers documents qui seront  
18 utilisés, c'est notamment la présentation qui ne  
19 veut pas ouvrir pour l'instant. Celle de ce matin.  
20 Ce n'est pas très grave. On peut fonctionner avec  
21 le document compte tenu que, déjà, je veux couper  
22 dans le temps. Je vais essayer de commencer par ça.  
23 Laisse faire le PowerPoint!

24 Q. **[137]** Si vous prenez la présentation papier de ce  
25 matin. Je pense que c'est B-83, si je ne me trompe

1 pas, la cote Régie. Et je vous amène tout de suite  
2 à la page, qui est la page 2 du document « Faits  
3 saillants depuis le dépôt du Plan ». Et vous avez  
4 déjà, à l'hiver deux mille treize-deux mille  
5 quatorze (2013-2014). Dans les premières lignes,  
6 vous avez mentionné donc « a entraîné un volume  
7 important d'achats d'énergie », au premier tiret.  
8 Ça va? Alors, la question, première question : Quel  
9 est le total en gigawattheures sur l'hiver, volume  
10 important d'achats d'énergie?

11 M. HANI ZAYAT :

12 R. Six térawattheures (6 Twh); ça fait six mille  
13 gigawattheures (6000 GWh). C'est ça la question.

14 Q. **[138]** D'accord. Ensuite, le total en dollars sur  
15 l'hiver? Excusez-moi! On me souffle à l'oreille  
16 « achats ». « A entraîné un volume important  
17 d'achats d'énergie ». Quel est le total en  
18 gigawattheures sur l'hiver?

19 R. L'information qui est là, elle était destinée à  
20 montrer dans le fond l'importance de l'hiver qu'on  
21 a vécu et l'impact que ça a sur le bilan en  
22 puissance et la gestion des approvisionnements.  
23 Évidemment, ça ne se voulait pas un rendre compte  
24 de l'activité du Distributeur pour l'année deux  
25 mille treize (2013) et encore moins pour celle de

1 deux mille quatorze (2014). Donc, c'est des  
2 questions qui vont être... ces montants-là vont  
3 être abordés dans la tarifaire, comme à chaque  
4 année.

5 Me STEVE CADRIN :

6 Je comprends que le témoin vient de faire  
7 l'objection que l'avocat va faire. Vous êtes  
8 debout.

9 Me ÉRIC FRASER :

10 Je comprends que le témoin a donné une réponse.  
11 Non, j'allais compléter sur le fait qu'il y avait  
12 quand même, il y avait quand même aussi  
13 effectivement une reddition de compte dans le cadre  
14 des suivis sur les achats de court terme, entre  
15 autres, parce que j'imagine qu'il y en a un paquet  
16 qui sont entrés là-dedans. Et je crois que... Et je  
17 vais terminer en m'objectant, effectivement, parce  
18 que là on tombe dans une question qui déborde.  
19 Évidemment, il y a toujours un juste équilibre  
20 entre les présentations du Distributeur qui donne  
21 un niveau d'information un petit peu plus élevé,  
22 parfois qui fait un suivi sur certains événements.  
23 Mais, par ailleurs, si on tombe dans le détail de  
24 l'hiver 2013-2014, je m'objecterais parce que là on  
25 tombe effectivement dans des questions qui vont

1 être traitées de manière détaillée dans les  
2 dossiers tarifaires et qui font l'objet de suivis  
3 réglementaires spécifiques.

4 (13 h 12)

5 Me STEVE CADRIN :

6 Écoutez, je n'en ferai pas un cas de principe comme  
7 on en reparlera peut-être dans un autre dossier,  
8 sur la tarification, possiblement, mais par contre,  
9 ici, évidemment, on a des recommandations qui  
10 touchent ces aspects-là alors, évidemment, c'est un  
11 exemple très précis et c'est l'exemple qui a été,  
12 d'ailleurs, discuté par le témoin et sa  
13 justification pour nous expliquer les  
14 approvisionnements actuels.

15 Dans le dossier actuel, on nous parle de  
16 l'hiver passé puis on nous l'explique comme étant  
17 un hiver particulier, qu'on a tous connu, donc on  
18 le sait. Je comprends que c'est la justification  
19 pour la présentation qu'on fait, c'est un peu  
20 particulier de ne pas avoir de précisions sur ce  
21 chiffre-là. Le but n'est pas de refaire la  
22 prévision mais de démontrer que ce qu'on dit peut  
23 avoir un certain sens, notamment lorsqu'on voit un  
24 hiver comme celui-là.

25 Alors c'était ça le but de l'exercice et

1 c'est l'exemple le plus récent qu'on a, et c'est la  
2 preuve déposée par le Distributeur dans ce dossier-  
3 ci. Ceci dit, si on n'en parle pas maintenant, on  
4 prendra pour acquis que ce qu'on a dit est correct  
5 puis on fonctionnera avec ça.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 C'est beau. Bien, écoutez, je pense que...

8 Me STEVE CADRIN :

9 Donc?

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Donc?

12 Me STEVE CADRIN :

13 Non mais je la veux, l'information, ne pensez pas  
14 que...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Moi, je pensais que vous étiez satisfait, là.

17 Me STEVE CADRIN :

18 Non, non, je ne suis pas satisfait du tout...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Bien, écoutez, je pense que le...

21 Me STEVE CADRIN :

22 ... puis je comprends la réponse puis j'accepte  
23 qu'on dise ça mais je maintiens que c'est une  
24 information pertinente pour nous pour ce dossier-ci  
25 pour vous montrer, pour vous illustrer le propos.

1 Et ce n'est pas une information qui est  
2 nécessairement dans le micro détail, là, je ne suis  
3 pas dans le même niveau de détail, je demande, en  
4 gigawattheures, sur l'hiver, quels sont les achats  
5 d'énergie; on n'est pas dans le détail, là, on est  
6 dans le gros.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Écoutez, je pense que, par générosité, le  
9 Distributeur peut peut-être fournir l'information  
10 mais j'ai un peu de difficulté à voir comment vous  
11 allez pouvoir faire du chemin sur une information  
12 aussi précise pour un hiver dans le cadre du Plan.  
13 Mais si vous avez l'information, vous pouvez la  
14 transmettre, là, mais c'est certain qu'on va  
15 examiner ça en détail dans le cadre de la prochaine  
16 tarifaire du Distributeur.

17 M. HANI ZAYAT :

18 R. Je peux peut-être, pour fins de simplification,  
19 dire, sans rentrer dans les détails mais pour  
20 l'hiver, on peut dire que l'essentiel a été fait  
21 par des achats à court terme pour cette période-là.  
22 Donc je n'ai pas les chiffres précis sous les yeux  
23 mais on peut considérer que l'essentiel, ce sont  
24 des achats.

25

1 Me STEVE CADRIN :

2 Mais je ne suis pas sûr que ça répond à la question  
3 mais ceci dit, ce n'est pas ça, ce n'est pas ce que  
4 je demandais. Je comprends mais on offre au témoin  
5 de répondre puis il ne répond pas à la question...

6 Me ÉRIC FRASER :

7 Oui, je le sais bien, c'est parce qu'on peut... ce  
8 qu'il faut savoir, c'est que c'est l'hiver 2013-  
9 2014, deux mille quatorze (2014), ça fait partie  
10 des achats de court terme, qui vont faire l'objet  
11 d'un suivi, l'année n'est pas encore finie. Donc  
12 c'est certain, lorsqu'on parle de, si les suivis  
13 vont être faits dans les autres dossiers, je ne  
14 peux pas croire que vous ne pouvez pas faire vos  
15 démonstrations avec tout l'historique qu'on a, on a  
16 une dizaine de dossiers tarifaires, là, donc... et  
17 je comprends, on n'a pas la réponse présentement,  
18 et il faudra faire la recherche pour obtenir la  
19 réponse pour savoir combien on a fait d'achats de  
20 court terme en deux mille quatorze (2014), je ne  
21 sais même pas si le trimestre est terminé pour les  
22 fins comptables, là.

23 Donc moi, je vous... je réitère mon  
24 objection, Madame la Présidente, je pense que, je  
25 pense que malgré toute la générosité dont peut

1 faire preuve le Distributeur, c'est nous demander  
2 d'aller un peu loin compte tenu, là, de l'état du  
3 dossier puis de l'avancement du dossier.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Je permettais la réponse dans la mesure où il était  
6 possible de répondre, de donner l'information, on a  
7 l'information qu'il est possible d'avoir à ce  
8 moment-ci.

9 Me STEVE CADRIN :

10 C'est ce que j'en comprends des commentaires de  
11 maître Fraser. Donc, passons donc à un autre sujet.

12 Q. **[139]** Page 6, toujours du même document de  
13 présentation, qui ne veut toujours pas être à  
14 l'écran. Vous nous parlez, à la page 6, « Lancement  
15 d'un appel d'offres de court terme » alors, et on y  
16 discute les puissances additionnelles requises dans  
17 le petit tableau que nous trouvons en bas de page.  
18 Ça va?

19 J'essaie de concilier ce petit tableau avec  
20 un autre document déposé hier, ceci dit, B-0082,  
21 qui était « Prévision de la demande - Ajustements  
22 de mai 2014 ». Peut-être m'expliquer avec les deux  
23 tableaux, vous avez les deux tableaux dans un  
24 document comme dans l'autre en même temps, peut-  
25 être m'expliquer parce que je n'arrive pas à

1 concilier les chiffres que je vois dans votre  
2 tableau avec la présentation d'hier au niveau des  
3 besoins de puissance.

4 Et je vous amène à, quand je vous parle de  
5 B-0082, la page dans le fond où l'information est  
6 contenue, où est le tableau, on a les ajustements  
7 de besoins de puissance à la pointe, alors six cent  
8 vingt-quatre (624), cinq cent vingt-neuf (529),  
9 quatre cent cinquante et un (451), pour deux mille  
10 quatorze (2014), deux mille quinze (2015), deux  
11 mille seize (2016), notamment. Et j'essaie de faire  
12 le même exercice, je ne les retrouve pas, ces  
13 chiffres-là, dans le tableau d'aujourd'hui, de B-  
14 0083.

15 M. STÉPHANE DUFRESNE :

16 R. Bien, en fait, c'est normal parce que, donc le  
17 tableau qu'on a mis à jour ici, la ligne  
18 « Puissance additionnelle requise - mai 2014 »,  
19 donc ça tient compte d'un ensemble d'éléments, donc  
20 la mise à jour de la prévision de la demande, les  
21 aléas, la modification de certains parcs qui ont  
22 été déplacés, reportés, donc ça tient compte un peu  
23 de tout ça.

24 Donc c'est l'ensemble de ces facteurs-là  
25 qui fait, qui montre la ligne que vous voyez, là,

1 « Mai 2014 », donc ce n'est pas A + B,  
2 effectivement, vous ne tomberez pas sur ce chiffre-  
3 là.

4 (13 h 19)

5 Q. **[140]** Alors il y a plus que ce qu'on voit dans B-  
6 0082, dans le fond, si je peux résumer.

7 R. Bien, en fait, comme je l'ai mentionné, quand on a  
8 une prévision long terme qui est mise à jour, on  
9 fait la mise à jour de nos analyses de... des  
10 analyses de fiabilité aussi. Donc, dans ce cadre-  
11 là, il y a aussi les aléas qui ont été révisés. Les  
12 aléas, je pense que monsieur Côté ou Idoudi en ont  
13 parlé hier, ou ce matin. Donc il y avait aussi  
14 l'introduction des données climatiques, là, il ne  
15 faut pas que je me trompe, 12, 13, qui avaient un  
16 impact de cent trente (130) mégawatts, de mémoire.  
17 Donc, ça c'est pris en compte dans cette  
18 planification-là. Mais c'est aussi les aléas. Donc,  
19 l'aléa climatique, l'aléa de la demande, a été  
20 aussi révisée. Donc, ça fait partie de cette  
21 planification-là, la ligne mai deux mille quatorze  
22 (2014).

23 Donc, c'est normal que vous ne puissiez pas  
24 retrouver l'ancien chiffre et, donc, de puissance  
25 additionnelle requise du plan, et la variation de

1 la demande qui vous a été présentée hier, et par  
2 ailleurs, il y a un autre élément important. C'est  
3 que l'horizon de prévision qu'on avait dans le  
4 cadre du plan, on était en novembre deux mille  
5 treize (2013), évidemment, là il y a un glissement  
6 au niveau de l'horizon de planification, ça fait  
7 que les aléas bougent, là.

8 Je vais donner un exemple. L'année 14, 15,  
9 si dans notre planification du plan c'était  
10 l'année, ce qu'on appelle, nous, la deuxième année  
11 de planification, bien, cette année c'est l'année  
12 0. Donc, l'aléa, l'horizon temporel de la  
13 planification est réduit, donc l'aléa est plus  
14 petit aussi. Donc, c'est pratiquement impossible de  
15 concilier ces chiffres-là, de découper la demande,  
16 les aléas, la combinaison. C'est la combinaison,  
17 c'est... T'sais, on dit souvent, c'est la  
18 combinaison de l'offre et la demande, là, c'est...  
19 Donc, c'est le résultat ici que vous voyez.

20 Q. **[141]** Merci. Maintenant je vous amène dans un autre  
21 document, en fait, document que j'ai fourni tout à  
22 l'heure. Ce document, c'est un extrait du dossier  
23 3675-2014, la pièce B-0026, et c'est les pages 1 et  
24 2, donc c'est la réplique, si je ne m'abuse, qui  
25 avait été déposée dans ce dossier-là, par Hydro-

1 Québec. C'est le document, donc, que vous avez  
2 devant vous. Peut-être le faire... Réplique aux  
3 observations, me souffle-t-on à l'oreille,  
4 observations que nous avons présentées dans ce  
5 dossier-là. L'AHQ/ARQ. Alors, peut-être faire coter  
6 le document à ce stade-ci. Je m'excuse, je n'ai pas  
7 suivi les cotes UMQ, où on en est rendu.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Ce n'est pas la cote UMQ, là. AHQ/ARQ.

10 Me STEVE CADRIN :

11 Excusez-moi pour L'UMQ. AHQ/ARQ. Désolé. Après neuf  
12 ans de dire la même cote, là...

13 LA GREFFIÈRE :

14 Ce sera la cote 19 pour le courrier, la lettre, et  
15 la cote 20 pour le suivant.

16

17 AHQ/ARQ-19 : Lettre datée du 25 avril 2014

18

19 AHQ/ARQ-20 : Document « Réponses à la demande de  
20 renseignements no.1 de l'UMQ »

21

22 Me STEVE CADRIN :

23 Je comprends que mon collègue, maître Fraser, ne  
24 dit plus OC maintenant, ça fait assez longtemps.

25 Alors donc, allons-y.

1 Q. **[142]** Pages 1 et 2. En fait, ce que je vous  
2 mentionne, c'est surtout à la page 2, et le  
3 paragraphe qui commence par :

4 Par ailleurs, et contrairement à ce  
5 qu'avance l'AHQ/ARQ...

6 Donc, c'est le troisième paragraphe de cette page  
7 2. Alors :

8 Le cas échéant, le Distributeur  
9 poursuivra des discussions avec TCE  
10 afin de convenir des modalités  
11 permettant de rendre modulables les  
12 livraisons de la centrale.

13 Alors, j'essaie de revoir avec vous un peu les  
14 modalités de TCE. Je pense que c'est un sujet qui  
15 s'est ramené sur la table, si je peux dire ça de  
16 cette façon-là, au niveau du plan  
17 d'approvisionnement. Où en sont donc les  
18 discussions avec TCE à ce stade-ci à propos de la  
19 possibilité de redémarrer la centrale en période  
20 d'hiver?

21 M. HANI ZAYAT :

22 R. Bien, évidemment, ce qu'on... Je ne referai pas  
23 tout l'historique du dossier de TCE. Ce qu'on dit,  
24 dans le fond, c'est que malgré la suspension de la  
25 centrale de TCE pour un dossier qui a été approuvé

1 par la Régie, si on en arrivait à trouver des  
2 modalités pour que la centrale de TCE puisse  
3 contribuer pendant la période d'hiver, donc puisse  
4 contribuer à la pointe, ce sera fait. Et les  
5 discussions, on en fera état le jour où on a une  
6 entente, on aura une entente, et un dossier qui est  
7 ferme, avec tous les tenants et aboutissants. Pour  
8 l'instant, oui, c'est un scénario qui est regardé.  
9 Par contre, je ne peux pas vous dire si on va  
10 arriver avec une entente là-dessus dans trois  
11 semaines, dans trois mois ou dans trois ans. Mais  
12 c'est que c'est un élément qui est important, et on  
13 pense que c'est un... c'est une centrale qui  
14 pourrait contribuer aux besoins de puissance, et  
15 qui pourrait être utilisée à la pointe.

16 Par contre ça nécessite, comme on l'a déjà  
17 dit dans plusieurs dossiers ici, c'est un dossier  
18 qui nécessite une entente avec TCE, et qui  
19 nécessite un approvisionnement énergétique pour  
20 pouvoir partir la centrale, selon des modalités et  
21 des critères à définir.

22 Q. **[143]** Donc, à ma question où en sont les  
23 discussions avec TCE, est-ce qu'il y en a des  
24 discussions avec TCE, à l'heure actuelle, qui sont  
25 en cours?

1 R. Oui. Le sujet a été abordé avec TCE, effectivement.  
2 Mais je ne peux pas aller plus loin que ça.

3 Q. **[144]** Parfait. Vous êtes en mesure de nous  
4 expliquer, peut-être, je vous pose la question sur  
5 le contenu ou le sujet des discussions, ou le type  
6 de produit qui est envisagé pour une production  
7 tout l'hiver, ou modulable à chaque jour? Quel  
8 genre de besoin vous envisagez que TCE pourrait  
9 remplir?

10 Me ÉRIC FRASER :

11 Le témoin vient de dire qu'il ne pouvait pas aller  
12 plus loin, évidemment, pour des raisons  
13 commerciales, donc on sait que c'est un sujet qui a  
14 été examiné dans le dernier plan, on sait que c'est  
15 une possibilité, le Distributeur a dit en preuve  
16 que si c'était nécessaire il allait pouvoir aller  
17 de l'avant. Monsieur Zayat vient de dire que ça  
18 avait été abordé, mais évidemment, vous comprendrez  
19 que pour des raisons commerciales, on ne va pas  
20 commencer à discuter de nos hypothèses de  
21 négociations et de ce qu'on envisage comme  
22 utilisation, dans la mesure où ça peut mettre en  
23 péril ces discussions-là.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Maître Cadrin, je vous rappelle le paragraphe 48 de

1 notre décision procédurale, où on a précisé que, de  
2 façon exceptionnelle, considérant le dossier qui  
3 était à ce moment-là à l'étude à la Régie en ce qui  
4 a trait à TCE que, dans le cadre du présent plan,  
5 on n'aborderait pas cet enjeu-là.

6 Me STEVE CADRIN :

7 J'avais compris de vos remarques d'hier que nous en  
8 parlions, là. Mais je ne veux pas aller plus loin.  
9 J'avais compris qu'on rouvrirait cette question-là  
10 parce qu'il y a des impacts potentiels dans notre  
11 Plan d'approvisionnement, mais j'ai mal compris  
12 peut-être, là, puis je refermerai le sujet si vous  
13 me dites que je ne peux pas poser de questions sur  
14 TCE tout court.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Bien, on sait qu'il y a des discussions puis, le  
17 cas échéant, le Distributeur va devoir revenir à la  
18 Régie pour modifier ses ententes avec TCE.

19 Me STEVE CADRIN :

20 Alors je vais me rendre à votre décision,  
21 effectivement, je la respecte. Alors je vais poser  
22 aucune question sur TCE.

23 Q. **[145]** Fiabilité en puissance, taux de réserve,  
24 électricité patrimoniale. Je vous amène maintenant  
25 dans un autre document, B-0021. C'est la demande de

1 renseignements numéro 1 de la Régie HQD-3, Document  
2 1 pour la cote Hydro. HQD-3, Document 1. Je suis  
3 aux pages 42 et 43 à la réponse 10.1.

4 M. HANI ZAYAT :

5 R. C'est document 1.1 vous avez dit?

6 Q. **[146]** Bien, en fait, le document est coté lui-même  
7 Document 1, mais je pense que dans le registre de  
8 la Régie il est 1.01 ou quelque chose comme ça, là.  
9 La DDR 1. Peut-être la trouver plus facilement avec  
10 son nom qu'avec son numéro pour l'instant. Sur le  
11 site de la Régie vous la voyez cotée comment,  
12 Madame la Présidente?

13 LA PRÉSIDENTE :

14 B-0021.

15 Me STEVE CADRIN :

16 B-0021 oui, ça va. Mais pour le HQD-3, Document?

17 Me ÉRIC FRASER :

18 On va y arriver à cinq.

19 Me STEVE CADRIN :

20 Oui, on va en venir à bout. Ça j'enlève ça de mon  
21 temps.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 C'est ce que j'allais vous dire, Maître Cadrin. On  
24 ne calculera pas ces petits...

25

1 Me STEVE CADRIN :

2 Ça ne va vraiment pas bien mon affaire  
3 technologique aujourd'hui, moi. Pas de Power Point,  
4 pas de documents.

5 Q. **[147]** Ça va, vous êtes rendus à la réponse, dans le  
6 fond, à la demande 10.1. La Régie demande le dépôt  
7 de l'étude établissant la réserve requise associée  
8 à l'électricité patrimoniale. Donc, si une mise à  
9 jour d'une telle étude n'a pas été effectuée, la  
10 Régie demande le dépôt dans un niveau de détail  
11 comparable à celui contenu dans l'étude de la  
12 référence. Et la référence c'est le dossier  
13 R-3550-2004, HQD-7, Document 1.28. Si je ne  
14 m'abuse, un document de près de soixante-six (66)  
15 pages. On y mentionne :

16 [...] les paramètres, hypothèses,  
17 méthodologies, résultats, etc.  
18 utilisés pour confirmer le niveau de  
19 la réserve de planification associée à  
20 l'électricité patrimoniale.

21 Je résume peut-être la réponse, mais le premier  
22 paragraphe de la réponse que vous donnez, on  
23 mentionne ne change rien au besoin de fournir une  
24 étude au niveau, avec un niveau de détail, le  
25 niveau de détail demandé. En fait, ce que vous

1 mentionnez comme réponse, disons ce n'est pas une  
2 étude comme telle. Puis la question que je me  
3 pose : Est-ce qu'il y a une réponse ou une étude en  
4 quelque part qu'on peut trouver le même niveau de  
5 détail que ce qui avait été offert dans le dossier  
6 3550-2004? Je présume que non, là, parce que la  
7 réponse le mentionnerait.

8 M. STÉPHANE DUFRESNE :

9 R. Peut-être juste préciser que dans le dossier 3550-  
10 2004, on n'a pas déposé d'étude. Ce qu'on avait  
11 présenté, de mémoire, là, puis je vais y aller de  
12 mémoire, c'était l'étude du NPCC.

13           Donc, à ce moment-là il faut se rappeler  
14 qu'on n'avait pas... Donc, c'est en deux mille  
15 quatre (2004), hein, on a déposé le plan en deux  
16 mille quatre (2004), 3550. On n'a pas déposé  
17 d'étude, on a fait référence à l'étude de quatre-  
18 vingt-dix-sept (97) du NPCC. Effectivement qui a  
19 soixante (60) quelques pages. C'est une revue  
20 triennale qui a été déposée à ce moment-là et on  
21 s'était servi, on s'était servi du taux, du taux de  
22 réserve de cette étude-là pour, de façon  
23 préliminaire, avoir un taux de réserve sur nos  
24 bilans en puissance.

25           Et c'est après ça, la réponse qu'on l'a

1 dit, la DDR-1, à 10.1. Ce qu'on a dit qu'on a  
2 poursuivi des travaux et on a entamé des analyses  
3 avec le Producteur pour maintenant raffiner cette  
4 étude-là. En fait, je reprends ça. Non pas pour  
5 raffiner l'étude, mais ré-évaluer la réserve  
6 requise aux fins du patrimonial.

7 Je le répète, l'étude de quatre-vingt-dix-  
8 sept (97) c'est une étude qui a été déposée par  
9 Hydro-Québec au NPCC pour l'ensemble des ressources  
10 du Québec et non pas pour le patrimonial de façon  
11 spécifique.

12 Q. [148] Je comprends puis je pense que la question de  
13 la Régie, puis elle nous intéressait aussi. Ceci  
14 dit, on en a déjà même déjà parlé de cette question  
15 de taux de réserve-là dans le passé, dans une autre  
16 appellation peut-être.

17 Mais ceci étant dit, donc je ne vois pas le  
18 niveau de détail comparable à celui de cette  
19 fameuse pièce dont on parle ici et à laquelle la  
20 Régie faisant elle-même spécifiquement référence.  
21 Et là, vous me dites : « Bon, on a refait les  
22 calculs et tout ça. » Vous me donnez un peu le  
23 résultat des calculs, mais pas l'étude elle-même ou  
24 l'analyse ou le détail de cette analyse-là et de  
25 ses intrants qui nous permet d'avoir un niveau de

1 détail pour en apprécier ce que vous avez mis comme  
2 intrants à l'intérieur. Là on n'a pas d'intrants du  
3 tout ou on a un survol.

4 (13 h 31)

5 M. HANI ZAYAT :

6 R. Je vais peut-être vous ramener au sens de ce que  
7 vous chercher, je pense. Puis, effectivement, c'est  
8 une question qui a déjà été abordée dans d'autres  
9 plans par l'UMQ, de mémoire, et peut-être même la  
10 FCEI. La réserve qui est associée au patrimonial.

11 Et là quand on parle du trois mille cent  
12 mégawatts (3100 MW), effectivement le parc du  
13 producteur a évolué depuis quatre-vingt-dix-sept  
14 ('97), depuis deux mille cinq (2005). Ils ont  
15 été... il y a des centrales qui ont été ajoutées,  
16 il y a des centrales qui ont été retirées de ce...  
17 de ce parc-là. Et c'est l'ensemble du parc qui est  
18 là pour assurer la fiabilité des approvisionnements  
19 du patrimonial.

20 Maintenant quand on regarde l'exercice pour  
21 le NPCC, évidemment on garde la zone de contrôle du  
22 Québec, donc on regarde l'ensemble des centrales  
23 qui sont sur le... sur le territoire pour assurer  
24 la fiabilité de la zone de contrôle. Quand on  
25 regarde le patrimonial, bien le patrimonial, d'une

1 certaine façon, peu importe le parc du producteur,  
2 le taux de réserve qui est associé à l'électricité  
3 patrimoniale est trois mille cent mégawatts (3100  
4 MW). C'est ce qui a été entendu, c'est ce qui est  
5 inclus dans le... depuis deux mille cinq (2005),  
6 dans l'entente de deux mille cinq (2005). Et c'est  
7 ce qui est fixé dans le temps, peu importe la...  
8 les variations dans le parc du producteur.

9 Maintenant ce que le producteur doit faire,  
10 c'est de nous assurer que dans le fond il a les  
11 ressources suffisantes pour... pour respecter ses  
12 engagements, exercice qu'il fait de façon annuelle  
13 et qu'il dépose auprès de la Régie aussi. Qui est  
14 déposé à travers nos attest... les attes... les  
15 attestations de fiabilité auprès de la Régie. Mais  
16 pour les fins du patrimonial, la réserve requise  
17 aux fins de la fourniture de l'électricité  
18 patrimoniale est trois mille cent mégawatts (3100  
19 MG).

20 Q. **[149]** D'accord. Pour continuer sur cette question  
21 de taux de réserve d'électricité patrimoniale  
22 versus post-patrimoniale, si je peux vous amener au  
23 rapport d'expertise de monsieur Raymond qui en  
24 avait effectivement parler jadis, il y a trois ans.  
25 Et j'irais à la page 78, c'est la cote 11 de AHQ/

1 ARQ, tableau 5.

2 Vous allez voir dans ce tableau les taux de  
3 réserve d'électricité patrimoniale où on mentionne  
4 par exemple neuf point zéro trois (9,03 %), réserve  
5 requise patrimoniale. Je m'excuse. Alors neuf  
6 virgule zéro trois pour cent (9,03 %). Et lorsqu'on  
7 parle du non patrimoniale, entre quinze virgule  
8 vingt-quatre pour cent (15,24 %) et vingt-trois  
9 virgule trente-huit pour cent (23,38 %).

10 Comment pouvez-vous m'expliquer la grande  
11 différence entre les deux types de réserve? Entre  
12 la réserve patrimoniale et la réserve non  
13 patrimoniale. Si vous pouvez chiffrer l'exemple, ça  
14 me permettrait peut-être d'illustrer mieux le  
15 propos, mais je vous laisse répondre.

16 M. STÉPHANE DUFRESNE :

17 R. En fait, je suis un peu surpris de votre question.  
18 Ça me paraît assez évident. L'exercice qu'on fait  
19 quand on... on analyse la fiabilité c'est un  
20 exercice stochastique. Ici le tableau que vous avez  
21 préparé c'est un peu une vision un peu déterministe  
22 de la chose. Évidemment la réserve patrimoniale est  
23 fixée à trois mille cent (3100), monsieur Zayat l'a  
24 mentionné. Donc si je prends trois mille cent  
25 (3100) sur trente-quatre mille trois cent quarante-

1 deux (34 343), effectivement c'est neuf zéro trois  
2 pour cent (9,03 %). Ça c'est clair, là-dessus on  
3 s'entend tous.

4 Mais ce qu'on fait quand on fait  
5 l'exercice, le patrimonial il fait partie de  
6 l'ensemble. On n'a pas un sous-ensemble  
7 patrimonial, puis après ça on rajoute les... on  
8 rajoute nos ressources à ça. Donc les ressources du  
9 Distributeur, l'éolien, la biomasse, l'électricité  
10 interruptible, que ce soit le programme de l'option  
11 interruptible, mais aussi le contrat avec Alouette,  
12 le décret. Et on introduit les profils de la  
13 charge, donc nos besoins réguliers, nos besoins  
14 réguliers du Distributeur, la puissance. Donc le  
15 niveau de trente-huit mille mégawatts (38 000 MW),  
16 là, jusqu'à l'horizon... on fait ça jusqu'à  
17 l'horizon de cinq ans.

18 Donc, on ne peut pas séparer comme ça les  
19 petits pains, comme dit l'expression, qu'est-ce qui  
20 est la réserve associée au post-patrimonial, puis  
21 au patrimonial. C'est sûr que oui, trois mille cent  
22 (3100) c'est réserve patrimoniale. Mais une fois  
23 qu'on met tout ça ensemble, là, je ne peux pas  
24 distinguer qu'est-ce qui est réserve pour les  
25 besoins post-patrimoniaux, comme vous le faites, de

1 ce qui est patrimonial. Donc je ne peux pas... oui,  
2 il y a des réserves déterministes, on le sait, on  
3 en a parlé dans le cadre du Plan. Dix pour cent  
4 (10 %) sur la biomasse. X pour cent sur les  
5 programmes de petites centrales hydroélectriques.  
6 Mais ça c'est les seuls que je peux isoler.

7 Mais lorsque je mets tout ça ensemble, là,  
8 l'offre et la demande, je ne peux pas identifier  
9 d'un côté qu'est-ce qui est... en fait, je peux  
10 identifier trois mille cent (3100), mais à la marge  
11 de ça je ne peux pas dire ces besoins-là, cette  
12 réserve requise additionnelle-là c'est  
13 exclusivement aux besoins post-patrimoniaux. C'est  
14 presque impossible.

15 Q. **[150]** Je transfère maintenant au document DDR-B-  
16 0028, HQD-3, Document 3. Notre demande de  
17 renseignements, aux pages 28 et 29, réponse 11.2,  
18 au tableau 11.2 « Appels au public » au cours des  
19 quatre derniers hivers. Ça va? O.K. Alors comment  
20 le Distributeur estime-t-il l'impact de trois cents  
21 (300 MW) et quatre cents mégawatts (400 MW)  
22 apparaissant au tableau? Quelle est la  
23 méthodologie?

24 (13 h 36)

25

1 M. HANI ZAYAT :

2 R. Je ne pourrais pas vous donner la méthodologie  
3 précise mais je crois que ça tient essentiellement  
4 à du sondage, donc on retourne vers la clientèle et  
5 on essaie de voir, on pose la, à travers des  
6 sondages, la question est posée sur le comportement  
7 des gens. Et c'est aussi corroboré, d'une certaine  
8 façon, à travers les prévisions du réseau, là, on  
9 regarde la cassure qu'il y a eu. Donc c'est estimé  
10 des deux côtés mais je n'ai pas la méthodologie  
11 précise pour l'estimation des résultats de l'appel  
12 au public. Ce qui est montré, c'est le résultat.

13 Me STEVE CADRIN :

14 Q. **[151]** Donc c'est, je comprends, vous avez d'abord  
15 au sondage auprès des clients, vous mentionnez,  
16 puis après ça, une cassure auprès, dans le service  
17 de prévision?

18 R. Bon, deux choses, d'un côté, sondage auprès du  
19 client.

20 Q. **[152]** Oui.

21 R. Et deuxièmement, comportement du réseau, donc  
22 comportement de la demande, je devrais dire, en  
23 temps réel. C'est corroboré de cette façon-là.

24 Q. **[153]** D'accord.

25 R. Et ce qui...

1 Q. **[154]** Oui, excusez-moi?

2 R. Ce qui compte pour moi, c'est le résultat, on n'est  
3 pas dans une, dans le fond, les spécialistes ont  
4 fait l'analyse de l'appel au public puis, pour moi,  
5 le résultat, il est mentionné là.

6 Q. **[155]** Non, je comprends, mais ce qu'on essaie de  
7 voir, c'est comment on est arrivé à trois cents  
8 (300) dans un cas, quatre cents (400) dans l'autre  
9 puis éventuellement dans d'autres chiffres, là.  
10 Alors dans la méthodologie, parfois, on peut  
11 comprendre un changement de méthodologie ou des  
12 modifications qui nous amènent à avoir une réponse  
13 plus précise que peut-être par le passé, je ne sais  
14 pas?

15 M. STÉPHANE DUFRESNE :

16 R. Peut-être un petit complément à la réponse de  
17 monsieur Zayat, c'est que l'évaluation de l'impact,  
18 ce que vous faites dans votre tableau, ce qu'on a  
19 présenté ici, le quatre cents (400), quatre cents  
20 (400), trois cents mégawatts (300 MW), ce qu'on  
21 parle ici, là, ce n'est pas ça, c'est qu'on veut  
22 suivre l'évolution. Nous, par nos sondages, par  
23 nos, a posteriori, ce qu'on veut voir, c'est  
24 comment est-ce que les gens perçoivent ça dans le  
25 marché, la notoriété de l'appel au public.

1                   Ce n'est pas d'évaluer l'impact en  
2 mégawatts, c'est de suivre, un, est-ce que les gens  
3 ont entendu parler de nous, de quelle façon, quel  
4 type de clientèle. C'est ça qu'on fait, la réponse,  
5 c'était ça, ici. Mais l'estimation de l'impact, la  
6 quantification des mégawatts, ça, c'est autre  
7 chose, c'est le Transporteur qui réalise ces  
8 évaluations-là.

9   Q. **[156]** Donc les chiffres de trois cents (300) et  
10 quatre cents (400) viennent du Transporteur, si je  
11 comprends la réponse?

12   R. Oui.

13   Q. **[157]** O.K. Et vous n'avez pas, vous n'avez pas  
14 d'idée comment lui l'a fait?

15   R. C'est leur évaluation à eux.

16   Q. **[158]** O.K. J'ai également déposé un autre document,  
17 qui provient d'un autre dossier, 3748-2010, le  
18 document HQ-ARQ-20, selon la cotation ici mais à  
19 l'époque portait la cotation B-0040, HQD-4,  
20 Document 9; c'est à la page 8, réponse 4.2 à  
21 l'époque, c'est un tableau qui ressemble à celui  
22 qu'on a actuellement, là, mais qui va dans d'autres  
23 années. Vous avez la pièce devant vous, ça va?

24   M. HANI ZAYAT :

25   R. Oui.

1 Q. **[159]** Alors je vais vous reposer un peu la même  
2 question : est-ce que c'est un calcul qui a été  
3 fait, peut-être pour reprendre la question là où  
4 elle était, par le Transporteur, et vous n'avez pas  
5 vraiment idée comment il a fait ça, il vous a donné  
6 le chiffre, tout simplement, est-ce exact?

7 M. STÉPHANE DUFRESNE :

8 R. C'est le Transporteur, effectivement.

9 Q. **[160]** Et vous ne pouvez pas nous donner  
10 d'information sur le calcul à cette époque-là non  
11 plus?

12 R. C'est leur méthodologie qui est propre à eux. On a  
13 quand même une idée vague mais commencer à  
14 l'expliquer ici alors que je ne suis pas  
15 spécialiste en semblable matière, je ne  
16 m'aventurerai pas sur ce terrain-là.

17 Q. **[161]** Suite aux résultats qui ont changé, on voit à  
18 l'époque, là, on a parlé de huit cents (800), six  
19 cents (600), dans le tableau 4.2 qu'on voit dans la  
20 pièce 20, éventuellement trois cents (300) en deux  
21 mille onze (2011) et on a eu ensuite vos trois  
22 cents (300) et quatre cents (400) dont on a parlé  
23 quelques instants auparavant, est-ce que vous avez  
24 questionné, là, ce qui a pu amener un résultat  
25 différent auprès du Transporteur qui a fait ce

1 calcul-là pour vous?

2 R. En fait, d'où l'importance d'avoir des sondages,  
3 d'où l'importance de suivre nos appels publics, le  
4 cas échéant, lorsqu'il y en a, évidemment. Est-ce  
5 qu'il y a un effritement, est-ce que les gens  
6 sont... pas... est-ce qu'il y a un effritement de  
7 l'appel au public, je ne le sais pas, mais c'est  
8 pour ça qu'on parle de l'importance d'y aller  
9 parcimonieusement.

10 Ce n'est pas un moyen sur lequel on peut  
11 compter de façon assidue, répétée et soutenue, je  
12 pense que ça, on l'a dit souvent, je pense que ce  
13 n'est pas le premier Plan. D'ailleurs, on a eu ces  
14 discussions-là en deux mille onze (2011) dans le  
15 Plan, je pense que vous vous en souvenez aussi,  
16 Maître Cadrin?

17 Q. **[162]** Oui, absolument.

18 R. Donc nous, c'est sûr que ce qu'on veut s'assurer,  
19 c'est que lorsqu'on fait un appel au public, il  
20 faut le faire de façon judicieuse, parcimonieuse,  
21 et que, après ça, on veut savoir de quelle façon  
22 les gens ont entendu parler de cet appel au public-  
23 là, est-ce que c'est via les médias traditionnels,  
24 est-ce que c'est via nos, on a élaboré une  
25 stratégie maintenant d'aller rejoindre les clients

1 avec les messages text, est-ce que c'est via les  
2 plates-formes web, et c'est quel type de clientèle  
3 qui nous a, qui a fait l'action, qui a porté une  
4 action particulière à sa consommation pour réduire  
5 un peu sa consommation lors de ces appels-là, c'est  
6 ça qui nous intéresse.

7 Et est-ce que ça va venir changer nos  
8 interventions? Oui. Est-ce que ça peut tenter de,  
9 après ça, de bonifier ce gain-là? Potentiellement.  
10 C'est là-dessus qu'on travaille. Maintenant, pour  
11 ce qui est des évaluations, bien, évidemment, c'est  
12 fonction de différents facteurs : est-ce qu'il y a  
13 eu deux appels successifs, est-ce qu'il y a eu,  
14 dans un hiver, des conditions climatiques  
15 différentes d'un autre; il y a un paquet de  
16 facteurs puis on ne peut pas commencer à énumérer  
17 les facteurs un par un depuis deux mille quatre  
18 (2004) ici.

19 (13 h 41)

20 M. HANI ZAYAT :

21 R. Ce qu'il est peut-être important de rappeler aussi,  
22 c'est que l'appel au public est lien avec le  
23 comportement de la clientèle. Donc, dépendamment  
24 des conditions climatiques, de la perception des  
25 clients, de la fréquence des appels au public,

1 bien, la réponse, elle peut être différente.

2 Comme vous pouvez le constater, entre deux  
3 mille quatre (2004) et deux mille neuf (2009) il y  
4 a eu un appel au public. Dans le fond, un en deux  
5 mille quatre (2004), un en deux mille neuf (2009).  
6 Depuis deux mille dix, deux mille onze (2010-2011),  
7 on en voit trois à la pointe, mais même en treize,  
8 quatorze (13-14), il y a eu un appel au public,  
9 même, en début janvier, qui n'apparaît pas là.  
10 Donc, tous ces facteurs font en sorte que le  
11 résultat peut être plus ou moins important.

12 Un appel au public qui est annoncé dernière  
13 minute peut avoir un impact nettement moindre que  
14 quelque chose qui est prévu d'avance. Si ça tombe  
15 dans une période où, traditionnellement, la pointe  
16 n'est pas là, une fin de semaine ou une période,  
17 une journée fériée, bien, on peut s'attendre à ce  
18 que la réduction soit moins importante.

19 Ce qui est important, c'est que c'est, dans  
20 le fond, un moyen qu'on considère comme étant un  
21 moyen de dernier recours, ou un moyen de vraiment  
22 utiliser à la toute fin des moyens, et qu'il faut  
23 utiliser de façon parcimonieuse.

24 Je peux peut-être faire le parallèle un  
25 petit peu avec l'électricité interruptible.

1 L'électricité interruptible est un moyen qui est  
2 prévu pour un maximum de cent (100) heures. Mais  
3 c'est sûr que si on devait utiliser l'interruptible  
4 soixante-dix (70) heures par année à tous les ans,  
5 des années successives, bien, on peut s'attendre à  
6 ce que notre marché s'effrite un peu. Ou que les  
7 gens qui souscrivent à l'électricité interruptible  
8 soient moins intéressés à y souscrire, parce que ça  
9 devient quelque chose qui est appelé de façon  
10 régulière.

11 On pense, c'est un peu la même chose pour  
12 la clientèle résidentielle, ou l'ensemble de la  
13 clientèle. Si le moyen est utilisé de façon... avec  
14 parcimonie - je pense que c'est le mot qui me vient  
15 - la clientèle répond. Si on l'utilisait à  
16 outrance, bien, on pense qu'on serait... On aurait  
17 une réaction moins intéressante.

18 Q. **[163]** Et je comprends que l'ensemble de ces  
19 évaluations-là, que vous me mentionnez, sondages et  
20 tout ça, est-ce que ça apparaît au dossier, est-ce  
21 qu'on a des informations? Parce que vous me parlez  
22 de conceptuellement, mais est-ce que vous l'avez  
23 fait, cet exercice-là? Parce que je vois les  
24 chiffres, là, trois cents (300), quatre cents  
25 (400), malgré plusieurs appels d'affilée, si je

1       peux dire ça, contrairement à dans le passé. Là  
2       vous me parlez des évaluations que vous pourriez  
3       faire, d'un effritement qui pourrait exister, mais  
4       je... Est-ce que je l'ai dans la preuve à quelque  
5       part?

6       R. Bien, c'est des perceptions ça, ce n'est pas des  
7       choses qui se qualifient. On sait qu'on a des  
8       réactions. Des fois c'est... Je... Je veux dire, si  
9       on prend le public en général, on parle de surplus  
10      en énergie, on fait un appel au public, c'est sûr  
11      que c'est plus difficile à... Ça devient plus  
12      difficile à expliquer. Et là, dans la perception et  
13      dans la façon de porter le message, ce qu'on dit  
14      c'est que ça devrait être un moyen de dernier  
15      recours. C'est un moyen sur lequel on peut compter  
16      quand la situation est tendue. Est-ce que c'est un  
17      moyen qu'on peut planifier, qu'on peut inscrire à  
18      nos bilans, et on peut dire on va compter là-dessus  
19      à tous les ans, puis on peut l'appeler, on peut  
20      l'exercer six fois par année s'il le faut? Ça  
21      serait certainement hasardeux de faire ça.

22      Q. **[164]** Alors je vais passer sur un autre sujet,  
23      compte tenu de votre réponse. Je vais aller  
24      maintenant à la page 39 à 41 du document HQD-3,  
25      document 3, B-0028. Réponse 19.1. Je vais peut-être

1 me permettre d'être relativement pointu dans les  
2 questions, là, plutôt que reprendre le préambule de  
3 la question, parce que c'est un sujet que vous  
4 connaissez déjà, Churchill Falls :

5 ... est sous la responsabilité du  
6 Producteur et le Distributeur  
7 représente cette centrale conformément  
8 à la pratique du Producteur.

9 Alors, vous nous la représentez de façon peut-être  
10 distincte ou différente de d'autres centrales, là.  
11 Est-ce que le Distributeur a vérifié que la  
12 pratique du Producteur est valide en termes  
13 d'évaluation et de fiabilité en puissance?

14 M. STÉPHANE DUFRESNE :

15 R. Donc, pour l'élaboration du plan, on a  
16 effectivement fait nos démarches auprès du  
17 Producteur pour adresser ce point-là. Et là je  
18 confirme qu'effectivement, dans nos analyses de  
19 fiabilité, que ce soit Distributeur ou bien celle  
20 qu'on dépose auprès du NPCC, la centrale de  
21 Churchill Falls est traitée comme étant un contrat.  
22 Et cette pratique-là n'est pas nouvelle en la  
23 matière.

24 Je pense qu'il y a une réponse qui a été  
25 produite en annexe, dans... une réponse ou un

1 élément d'explication sur la possibilité ou la non-  
2 possibilité de traiter ça comme une centrale. Donc,  
3 je pense que c'était assez clair.

4 Maintenant, est-ce que le Producteur est  
5 conforme à ce qui a toujours été déposé au NPCC?

6 Oui. Est-ce que nous, ça nous satisfait? Oui.

7 Q. **[165]** Au niveau de votre fiabilité en puissance,  
8 l'évaluation de votre fiabilité en puissance au-  
9 delà de celle du NPCC.

10 R. Bon. Le Producteur, lui... Moi je ne suis pas  
11 responsable de la gestion des équipements du  
12 Producteur. Donc, c'est à lui à gérer ses  
13 équipements en fonction de ses propres engagements,  
14 un, envers nous, c'est le principal, et ses  
15 engagements pour les réseaux voisins.

16 Ce que je sais, par contre, c'est qu'une  
17 fois par année, quoi qu'il fasse, il doit me  
18 démontrer, à chaque mois de novembre, qu'il a  
19 suffisamment de puissance pour respecter le critère  
20 de fiabilité du NPCC. Et ça, ça inclut les  
21 engagements qu'il a envers nous, les engagements  
22 qu'il a avec des tiers. Et ça, ça me suffit. C'est  
23 une attestation qui est vue par la haute direction,  
24 qui est signée par monsieur Vandal, qui est déposée  
25 à la Régie. Donc, est-ce que je suis rassuré? Oui.

1 Est-ce qu'on en fait un suivi rigoureux? Oui. Puis  
2 est-ce que j'ai besoin d'en savoir plus? Non.

3 Q. **[166]** C'était ça la question au début. Mais merci  
4 d'en venir à cette réponse-là.

5 Donc, réponse 19.2, traitement Churchill  
6 Falls comme une centrale, faire augmenter les  
7 réserves requises du Producteur et du Distributeur  
8 en raison des taux d'indisponibilité des groupes de  
9 la centrale.

10 Tel qu'indiqué dans le Plan,  
11 l'augmentation de réserves serait  
12 compensée par une augmentation de la  
13 puissance disponible de la centrale de  
14 Churchill Falls non engagée envers des  
15 tiers.

16 Je ne suis pas certain de comprendre la réponse qui  
17 est donnée, là, ici. Comment peut-on compenser une  
18 augmentation de réserves d'une centrale par une  
19 augmentation de la puissance disponible? Peut-être  
20 vous pouvez me fournir un exemple pour l'illustrer.

21 R. Sans donner de chiffres, là, parce que je ne sais  
22 pas si les chiffres sont publics. Churchill Falls,  
23 ce qui est considéré, je pense que, en tout cas,  
24 NPCC il faudrait vérifier, mais ce qui est  
25 considéré dans les études de fiabilité du NPCC et

1 dans les notes c'est la même valeur. O.K. La valeur  
2 au contrat.

3 Maintenant, est-ce que ça c'est la  
4 puissance installée de Churchill Falls, la  
5 centrale? Non. Donc, il y a plusieurs centaines de  
6 mégawatts qui vont au-delà de ça. Ces centaines de  
7 mégawatts-là, un, c'est des modalités  
8 contractuelles entre Hydro-Québec Production et  
9 CF(L)Co. Et aussi c'est de la puissance disponible  
10 pour le territoire de Terre-Neuve.

11 Donc, s'il fallait prendre tout ça en  
12 compte et - on fait l'exercice - re-simuler tout  
13 ça, évidemment, la réserve requise pourrait  
14 augmenter si on mettait, si on séparait ça en  
15 groupe. Mais il y a des engagements aussi. La  
16 puissance disponible augmenterait. Donc, la réponse  
17 ce qu'elle voulait dire ici, pour peut-être un peu  
18 préciser l'élément qu'on a apporté en annexe, c'est  
19 que tout ça devient... c'est neutre.

20 Q. **[167]** D'accord. Je vous amène maintenant à la page  
21 5, toujours de la demande de renseignements 28. Je  
22 m'excuse de revenir en arrière, là. On fait un peu  
23 d'exercice, de gymnastique de doigts. Alors à la  
24 réponse 1.4. Alors :

25 Les achats de court terme

1                   correspondent aux quantités d'énergie  
2                   requisés après l'utilisation de  
3                   l'ensemble des approvisionnements  
4                   patrimoniaux et postpatrimoniaux du  
5                   Distributeur, et ce, jusqu'à un  
6                   maximum annuel de 3 térawattheures.  
7                   Ces achats sont calculés à partir du  
8                   scénario de demandes déterministes à  
9                   condition climatique normale.

10                  Alors la question : Peut-on présumer que les  
11                  graphiques 4A-2 et 4A-6 mentionnés, là j'en allais  
12                  dire mentionnés plus tôt, mais mentionnés dans la  
13                  preuve. On a peut-être... C'est la B-0008, si vous  
14                  voulez les consulter. Vous vous souviendrez que  
15                  c'est l'annexe avec quelques tableaux, là.  
16                  Plusieurs tableaux. À compter des pages 29 et  
17                  suivantes de la pièce en question, là, B-0008.  
18                  Alors les graphiques, ça va pour les graphiques,  
19                  vous n'avez pas besoin d'y référer pour l'instant.  
20                  Vous attendez la question.

21                  R. C'est dur mais...

22                  Q. **[168]** Alors je résume. Peut-on présumer que les  
23                  graphiques 4A-2 et 4A-6 mentionnés donc dans la  
24                  pièce B-0008 sont bâtis à partir d'un scénario de  
25                  demandes déterministes à condition climatique

1 normale?

2 R. Je n'ai pas les graphiques devant les yeux, mais je  
3 présume que c'est ceux où on présente les achats  
4 additionnels en énergie sur une base mensuelle?

5 Q. **[169]** C'est pour l'année deux mille quatorze  
6 (2014). La page exacte c'est la page 30, excusez-  
7 moi. HQD-1, Document 2.3 si vous voulez avec...

8 R. Mais je vous confirme que, oui, c'est à conditions  
9 climatiques normales.

10 Q. **[170]** En fait, même si les graphiques ne tiennent  
11 pas compte des aléas climatiques, est-ce qu'ils  
12 tiennent compte de d'autres aléas sur l'offre et la  
13 demande?

14 R. Peut-être un peu les aléas où on en tient compte,  
15 effectivement, en mode achat d'énergie, en mode  
16 planification énergétique, ça ce n'est pas nouveau  
17 non plus, on établit la planification sur les  
18 prévisions de la demande à conditions climatiques  
19 normales.

20 Les aléas, par contre, où on en prend  
21 compte c'est dans les évaluations de fiabilité en  
22 puissance. Je l'ai mentionné tantôt, ce qu'on prend  
23 en compte c'est les aléas sur la demande et l'aléa  
24 climatique. Ça c'est pris en compte au niveau de la  
25 fiabilité en puissance.

1                   Au niveau des graphiques que vous me  
2                   parlez, que ça soit les bilans en énergie, le  
3                   graphique qui est une exposition, dans le fond, de  
4                   la valeur annuelle, on l'exprime sur une base  
5                   mensuelle. Effectivement, c'est à conditions  
6                   climatiques normales. Est-ce que les aléas sont  
7                   pris en compte? Oui, dans la puissance. Dans les  
8                   bilans de puissance.

9           Q. **[171]** Est-ce qu'il y a un complément de réponse?  
10           Non, ça va. O.K. Alors B-0026 maintenant pour la  
11           prochaine question, demande de renseignements  
12           numéro 2 de la Régie. HQD-3, Document 1.1 à la page  
13           41. Et c'est la réponse 27.1. On parle d'historique  
14           de production réelle suffisamment long pour ajuster  
15           le taux de réserve pour les petites centrales  
16           hydrauliques. On vous mentionne, on vous posait la  
17           question ici :

18                    Veillez indiquer en quelle année  
19                    l'historique de production réelle des  
20                    petites centrales hydrauliques devrait  
21                    être suffisamment long pour ajuster le  
22                    taux de réserve.

23           Et :

24                    Veillez justifier votre réponse.

25           Vous commencez votre réponse en disant :

1 Un historique complet d'au moins cinq  
2 ans...

3 Et peut-être la question que je dois vous poser  
4 d'entrée de jeu : Qu'est-ce que veut dire un  
5 historique complet?

6 R. C'est d'avoir minimalement tous les programmes,  
7 toutes les petites centrales hydroélectriques  
8 installées. Donc, de mémoire, là, on a encore...  
9 Premièrement, on sait que ça a été suspendu. Bon,  
10 on ne sait pas trop où il y a des... Ça va peut-  
11 être revivre, là, on est un peu là-dedans.

12 (13 h 53)

13 Mais c'est d'avoir ceux qu'on a en service  
14 présentement et en développement, de Val-Jalbert,  
15 donc je pense qu'on a trois ou quatre projets en  
16 service ou en devenir. D'avoir minimalement un  
17 historique de cinq ans complet. Pour être en mesure  
18 d'apprécier un peu quelle a été la contribution  
19 lors des périodes d'hiver. Je vous rappellerai  
20 qu'on a soixante-quatre mégawatts (64 MW) au bilan  
21 de puissance, donc c'est pas... je vous dirais que  
22 c'est pas ça qui nous... qui nous préoccupe le plus  
23 dans le bilan de puissance, que ce soit vingt  
24 (20 %), trente (30 %) ou quarante pour cent (40 %),  
25 là, c'est pas... C'est pas ça qui va nous empêcher

1 de dormir.

2 Q. **[172]** Vous mentionnez un peu plus loin, vous  
3 mentionnez que d'attendre d'avoir un historique  
4 complet d'au moins cinq ans, vous mentionnez toutes  
5 les petites centrales en question, là, vous dites  
6 que cette pratique est répandue dans l'industrie.  
7 Peut-être juste nous indiquer à quel endroit vous  
8 dites que ça se fait dans l'industrie. D'attendre  
9 cinq ans d'avoir toutes les petites centrales en  
10 service.

11 R. Bien il n'y a pas de... je vous dirais qu'il n'y a  
12 pas de... il n'y a pas de pratique écrite. Peut-  
13 être préciser la réponse, là, il n'y a pas de  
14 pratique écrite qui dit que les petites centrales  
15 hydroélectriques doivent être évaluées sur une  
16 période de cinq ans de mise en service complète,  
17 là. Il ne faut pas nous prendre au mot à ce point-  
18 là.

19 Par contre, quand on regarde au niveau des  
20 organismes, là, de... je prends la NERC, donc quand  
21 on présente les taux d'indisponibilité, il y a un  
22 historique assez long qui est pris en compte et je  
23 pense que c'est cinq ans. Mais de là à vous dire  
24 que les petites centrales hydroélectriques il faut  
25 prendre cinq ans, non c'est pas écrit en nulle

1 part. On s'est plutôt inspirés de ce qui se fait au  
2 niveau des... ce qu'on appelle les GADS, là. Je ne  
3 me souviens pas de l'abréviation exacte, là. C'est  
4 G-A-D-S. Je ne pourrais pas le dire à madame la  
5 sténographe exactement le... en anglais, mais en  
6 fait c'est les taux d'indisponibilité. Donc c'est  
7 pas... on ne prend pas une année, le NERC ne prend  
8 pas une année, mais prend un historique de plus  
9 d'une année.

10 Et c'est un peu là-dessus qu'on a voulu  
11 s'inspirer pour refléter la réponse ici, mais nulle  
12 part vous allez retrouver une référence disant que  
13 les petites centrales doivent être prises sur un  
14 historique de cinq ans, là.

15 Q. **[173]** Mais vous donnez l'exemple, là, où c'est un  
16 an qui est la suggestion qui est faite à ce moment-  
17 là pour le NERC.

18 R. J'ai parlé de plus d'un an.

19 Q. **[174]** Plus d'un an, oui.

20 R. C'est pour pas me commettre si c'est un an, deux  
21 ans, trois ans ou cinq ans. J'ai pas vérifié cette  
22 affirmation-là, mais je pense que c'est des  
23 informations publiques et je tiens à vous réitérer  
24 qu'on parle de soixante-quatre mégawatts (64 MW).  
25 Comme je vous dis, oui ça me préoccupe, là, est-ce

1 qu'on a le bon niveau de réserve? Mais j'ai  
2 d'autres préoccupations pour l'instant que de  
3 dire : est-ce que c'est trente (30 %), quarante  
4 (40 %) ou cinquante pour cent (50 %) sur soixante-  
5 quatre mégawatts (64 MW)? Je... Oui.

6 Q. **[175]** C'est beau. J'ai compris votre réponse à ce  
7 niveau-là. B-0028 toujours, page 42. Et je suis à  
8 la page 42, à la réponse 20.1 et on mentionne. J'ai  
9 fait une erreur dans la référence vous dites? Je  
10 suis dans B-0028, excusez-moi. C'est ça. Réponse  
11 20.1, à la page 42. Vous êtes peut-être dans B-0026  
12 en ce moment, me dit-on. Je vais vous amener dans  
13 B-0028. Non. HQD-3, Document 3. Je m'excuse.  
14 J'aurais dû vous redonner l'autre cote. C'est pour  
15 ça que je disais B-0028 et j'insistais, mais je  
16 comprends que vous n'avez pas les cotes devant vous  
17 sur les documents. On était dans B-0026, on s'en va  
18 dans B-0028. Ça va?

19 Alors je vous disais :

20 Veuillez indiquer, pour les appels  
21 d'offres en cours ou à venir de  
22 production éolienne, si le  
23 Distributeur exigera du Transporteur  
24 que ce dernier procède au renforcement  
25 du réseau principal à 735 kV [...].

1 Vous avez des références, là. Alors tout simplement  
2 je vais aller à la réponse :

3 Le Transporteur évaluera le scénario  
4 de renforcement approprié, le cas  
5 échéant, afin d'intégrer la totalité  
6 de la production éolienne.

7 Alors je comprends que c'est le Distributeur qui  
8 exige au Transporteur d'intégrer la totalité de la  
9 production éolienne lorsqu'il procède au  
10 renforcement du réseau principal à sept cent  
11 trente-cinq kV (735 kV). Exact?

12 M. HANI ZAYAT :

13 R. Oui.

14 Q. **[176]** Et ceci, peu importe si toute la production  
15 éolienne sous contrat et à venir ne sera pas  
16 présente simultanément dans le futur.

17 R. C'est un peu ça qu'on répond, dans le fond. Le  
18 niveau d'intégration, le Transporteur au moment de  
19 l'évaluation des appels d'offres. Je ne sais pas si  
20 c'est le sujet de la discussion aujourd'hui, mais  
21 je peux quand même répondre. Donc au moment de  
22 l'appel d'offres, évalue les coûts d'intégration de  
23 la production éolienne et le... le zonage de chacun  
24 des parcs. Après ça en fonction des évaluations des  
25 coûts et des différents scénarios qu'on peut avoir,

1 on peut trouver le scénario qui est optimal pour la  
2 charge locale, dans le fond, en fonction des  
3 différents scénarios et des différents coûts qui  
4 sont... qui sont déposés.

5 Q. **[177]** Avez-vous procédé à une évaluation des gains  
6 pour le Distributeur? On a procédé au renforcement  
7 que pour quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de la  
8 puissance installée éolienne par exemple. Ou  
9 quatre-vingt-dix pour cent (90 %). Est-ce que vous  
10 avez fait ce genre d'anlyse? Plutôt que cent pour  
11 cent (100 %) tout simplement.

12 Me ÉRIC FRASER :

13 Il me semble d'être... c'est comme un « mix » à  
14 cheval sur les dossiers du Transport. Je crois que  
15 lorsque le Transporteur fait ses demandes,  
16 l'exercice de... du caractère optimal de ses  
17 demandes de renversement sont examinées devant la  
18 Régie. Évidemment le Distributeur a toujours une  
19 préoccupation coûts, là, mais je me demande si on  
20 n'est pas en train de galoper sur un dossier  
21 Transport ici.

22 Me STEVE CADRIN :

23 Q. **[178]** Alors je vous rassure, je ne galope pas!  
24 Quand je vois le Transporteur, lui il me dit que  
25 c'est le Distributeur qui demande d'intégrer cent

1       pour cent (100 %), alors il n'a pas le choix, là,  
2       il rentre cent pour cent (100 %). Alors la question  
3       que je pose c'est : si on n'exigeait pas cent pour  
4       cent (100 %), on exigeait quatre-vingt-quinze (95  
5       %) ou quatre-vingt-dix (90 %), quels seraient les  
6       gains pour le Distributeur? En termes toujours  
7       d'optimal, là, il va de soi. Alors je ne suis pas  
8       en train de poser de question pour le Transporteur,  
9       c'est le Distributeur qui l'exige du Transporteur,  
10      d'où ma question initiale. Je pense que j'ai la  
11      personne qui exige le cent pour cent (100 %). Je  
12      leur demande s'il y a des évaluations qui sont  
13      faites pour d'autres pourcentages que cent pour  
14      cent (100 %).

15      M. HANI ZAYAT :

16      R. Je vais reprendre ma réponse. Lorsque l'intégration  
17      à cent pour cent, et lorsqu'il y a des scénarios  
18      alternatifs à l'intégration à cent pour cent et que  
19      ces scénarios-là sont moins coûteux que  
20      l'intégration à cent pour cent, ces scénarios-là  
21      sont regardés.

22      Q. **[179]** Je vais changer de document. Je vais vous  
23      amener au document B-0073 (HQD-3, Document 1.2),  
24      demande de renseignements numéro 3 de la Régie,  
25      pour faciliter le repérage, pages 23 et 24. Et

1 c'est la réponse 10.1. À cet endroit, la Régie vous  
2 demande :

3 Veuillez fournir l'analyse qui a  
4 conduit à la détermination d'un taux  
5 de réserve de 60 % associé à la charge  
6 interruptible de l'Aluminerie  
7 Alouette. Veuillez également expliquer  
8 le fait que ce taux soit quatre fois  
9 supérieur au taux de l'option  
10 électricité interruptible.

11 Vous nous répondez que vous avez procédé à une  
12 évaluation du taux de réserve associé à la charge  
13 interruptible en utilisant le même cadre d'analyse  
14 utilisé lors de l'évaluation du programme de  
15 l'option d'électricité interruptible actuelle. Est-  
16 ce que vous avez une analyse que vous pouvez  
17 déposer au dossier? Parce que vous nous mentionnez  
18 que vous avez fait l'analyse, mais elle n'est pas  
19 au dossier. À moins que j'aie manqué encore quelque  
20 chose ou un document.

21 M. STÉPHANE DUFRESNE :

22 R. Je pense qu'on a répondu à la question. Peut-être  
23 vous rappeler que Alouette, c'est un décret du  
24 gouvernement. Donc, les modalités ont été fixées  
25 par décret. Effectivement, lorsqu'on a pris acte de

1 ça, on a fait l'analyse. Donc, oui, avec la même  
2 méthodologie qu'on a faite dans le cadre du dossier  
3 interruptible de deux mille huit (2008), qu'on a  
4 refait par ailleurs cet été pour le dossier qu'on a  
5 déposé au mois de mai. Peut-être reprendre la  
6 réponse qu'on a faite.

7 C'est que, comme vous le savez, l'option  
8 d'électricité interruptible actuelle, l'option qui  
9 existe, qu'on aura déposée au mois de mai pour  
10 changement de modalité, on a droit à deux appels  
11 par jour, on a droit à cent (100) heures par hiver  
12 et on a droit à quatorze (14) appels par jour...  
13 par semaine. Excusez-moi! Or, au niveau d'Alouette,  
14 c'est un peu différent. Donc, c'est un appel par  
15 jour, trois par semaine. Et c'est quarante-cinq  
16 (45) fois par hiver. Mais ce qui est très  
17 discriminant dans cette distinction-là, c'est  
18 vraiment l'appel par jour au lieu de deux qui fait  
19 qu'on perd la moitié de la contribution. Donc,  
20 c'est ce qu'on a voulu illustrer ici dans notre  
21 réponse puis... Voilà.

22 Q. [180] Mais ce qu'on trouve dans votre preuve,  
23 l'analyse en question, là, vous m'expliquez les  
24 intrants, puis vous relisez la réponse à la  
25 question qui est là, puis vous me donnez les mêmes

1 chiffres.

2 M. HANI ZAYAT :

3 R. Je vais peut-être vous répondre. Vous savez, dans  
4 nos analyses de fiabilité, que ce soit celles qui  
5 sont déposées au NPCC ou celles qui sont du  
6 Distributeur, il y a plusieurs dizaines de  
7 centrales du Producteur qui contribuent à la  
8 fiabilité du patrimonial; il y a plusieurs dizaines  
9 de centrales du Distributeur des groupes éoliens;  
10 il y a plusieurs dizaines de clients interruptibles  
11 qui sont au bilan et qui contribuent chacun à la...  
12 qui ont chacun... pas chacun un taux de réserve  
13 propre, mais presque. Je pense que le but de  
14 l'exercice n'est pas de les passer un à un de  
15 Churchill Falls jusqu'à Alouette, mais de regarder  
16 l'ensemble des moyens et la réserve qui est  
17 associée à chacun des moyens. Alors, on reprend ces  
18 moyens-là. Le patrimonial vient avec sa réserve qui  
19 y est associée. L'interruptible qui vient avec sa  
20 réserve qui y est associée. Alouette est un cas  
21 particulier parce que ses modalités sont un peu  
22 différentes de l'ensemble de la clientèle  
23 interruptible.

24 Et je pense que la réponse 10.1 met en lien  
25 toutes les différences, tous les paramètres, tous

1 les paramètres qui font que la réserve d'Alouette  
2 est différente de la réserve de l'ensemble des  
3 autres clients. Donc, tous les éléments sont là  
4 pour aller au fond des choses et dire, qu'est-ce  
5 qui fait que c'est distinctif ici par rapport aux  
6 autres clients? Je ne crois pas qu'il est utile de  
7 tomber dans l'explication de chacune des variables  
8 dans le cadre du Plan.

9 Q. [181] D'accord. On verra ce que la Régie fera de la  
10 réponse. Il y avait deux parties à la question. La  
11 partie explication des différences - ce que vous  
12 venez de m'expliquer - et la partie, l'analyse  
13 elle-même à fournir. Mais je prends votre réponse à  
14 ce stade-ci. Je passe sur une autre question.

15           Donc, pour comprendre ce que vous avez  
16 fait. Est-ce que le Distributeur a utilisé les  
17 mêmes données que lors de l'évaluation du programme  
18 de l'option électricité interruptible actuellement  
19 faite en deux mille huit (2008)? Et on fait  
20 référence au dossier 3678-2008. Ou a-t-il mis à  
21 jour les données d'aléas de la demande et de  
22 l'offre? Pour l'aluminerie Alouette évidemment.

23 M. STÉPHANE DUFRESNE :

24 R. Je vous dis ça de mémoire. Ça fait quand même un  
25 petit bout de temps. Oui, on a procédé à la mise à

1 jour. Donc, on a repris essentiellement les modèles  
2 de fiabilité. Les modèles de fiabilité, pour tester  
3 ça, on ne prend pas le modèle MARS; on prend le  
4 modèle qui nous permet de le tester, c'est le  
5 modèle FEPMC. Et que, oui, on a remis à jour les  
6 différents éléments, les aléas. Mais je vous dis ça  
7 de mémoire. Ça fait quand même deux ans qu'on a  
8 fait ça.

9 Q. **[182]** D'accord. Le Distributeur a-t-il tenu compte  
10 des délais d'appel dans son évaluation? Si vous  
11 pouvez m'expliquer comment vous l'avez fait si vous  
12 l'avez fait.

13 R. Je reprecise ma réponse, la précédente réponse. Ce  
14 qui est discriminant dans cette option-là, c'est  
15 l'appel par jour. Donc, c'est un appel par jour  
16 plutôt que deux. Les délais d'appel dans les  
17 modèles de fiabilité, que vous devez connaître  
18 notamment, ne sont pas modélisables.

19 Q. **[183]** Donc, la réponse, c'est que vous n'avez pas  
20 tenu compte?

21 R. J'ai répondu à ça.

22 (14 h 5)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Maître Cadrin, est-ce que ça se termine bientôt?

25

1 Me STEVE CADRIN :  
2 Non, pas encore, malheureusement.  
3 LA PRÉSIDENTE :  
4 Non?  
5 Me STEVE CADRIN :  
6 Je suis désolé. Mais j'avance.  
7 LA PRÉSIDENTE :  
8 Vous en avez pour combien de temps encore?  
9 Me STEVE CADRIN :  
10 Je ne pourrais pas vous dire, là, avec les réponses  
11 que... on travaille avec les réponses qu'on a.  
12 Alors je ne sais pas comment vous dire ça mais  
13 j'avais prévu deux heures, je vous annonçais deux  
14 heures, il y avait plusieurs questions qui nous  
15 intéressaient pour compléter des chiffres.  
16 LA PRÉSIDENTE :  
17 Oui mais j'ai, je vous ai invité fortement à  
18 réduire, là, parce qu'il s'agit d'une question de  
19 pertinence aussi et de nécessité d'avoir une  
20 information additionnelle à l'égard de tous les  
21 sujets qui ont été longuement traités en demandes  
22 de renseignements. Alors, s'il vous plaît...  
23 Me STEVE CADRIN :  
24 Vous touchez un bon point, j'arrive d'ailleurs avec  
25 une question qui est arrivée récemment, là, alors

1 si... mais vous verrez, ne vous gênez pas, arrêtez-  
2 moi, je ne veux pas indisposer qui que ce soit par  
3 les questions ici à ce stade-ci, nous les trouvons  
4 pertinentes de notre côté, il va de soi que ce  
5 n'est peut-être pas le même niveau de pertinence  
6 pour la Régie, faites-moi signe, dites-moi de  
7 changer de ligne de questions à la rigueur, ça me  
8 fera plaisir de le faire.

9 Q. **[184]** Dans le dossier 3891-2014, le Distributeur  
10 propose des options avec des modalités différentes  
11 de celles ayant cours présentement pour  
12 l'électricité interruptible, a-t-il évalué les taux  
13 de réserve des diverses options proposées?

14 M. HANI ZAYAT :

15 R. Il y a des audiences le quatorze (14) et quinze  
16 (15) juillet pour l'option d'électricité  
17 interruptible. Le sujet sera traité là.

18 Q. **[185]** Mais pour les fins de votre Plan, qu'est-ce  
19 que vous avez fait? Vous ne savez pas la réponse?  
20 Non, parce que vous me dites, je ne sais pas, vous  
21 me faites signe « je ne le sais pas », je vous  
22 laisse répondre, là.

23 M. STÉPHANE DUFRESNE :

24 R. Pour les fins du Plan, on a intégré, je pense au  
25 bilan de puissance, là, c'est notamment mentionné

1 qu'on a retenu, comme depuis plusieurs années,  
2 l'option de l'électricité interruptible. Donc ce  
3 qu'on a dans le Plan, c'est l'option actuelle,  
4 avant les changements, qui est de huit cent  
5 cinquante mégawatts (850 MW) à quinze pour cent  
6 (15 %) de réserve, puis qui va être encore ça dans  
7 le cadre du prochain Plan.

8 Et si jamais il y a des clients qui  
9 adhèrent à l'option, je pense l'option 2, qu'on a  
10 appelée, bien, la réserve, elle va être moindre,  
11 mais la tarification est moindre aussi. Donc pour  
12 le Plan actuel, c'est l'option qui est présentement  
13 en vigueur.

14 Me STEVE CADRIN :

15 Merci. Juste un instant, je vais essayer de peut-  
16 être épurer quelques questions.

17 Q. **[186]** Alors je termine sur la question de  
18 l'aluminerie Alouette, là, interruptible. On dit,  
19 le Distributeur confirme que le prix unitaire de  
20 l'interruptible Alouette est le même que  
21 l'électricité interruptible des grands industriels,  
22 et ça ici, on est à la B-0028 mais vous n'avez pas  
23 besoin de vous rendre au document, c'est une  
24 réponse que vous avez donnée à la page 13, réponse  
25 4.3.

1                   On sait aussi que le Distributeur applique  
2 un taux de réserve de soixante pour cent (60 %) à  
3 l'interruptible Alouette, soit quatre fois plus que  
4 le quinze pour cent (15 %) dont on vient de parler.  
5 Pouvez-vous expliquer que les prix auprès de  
6 l'interruptible Alouette soient les... pourquoi, en  
7 fait, là, les prix de l'interruptible Alouette  
8 soient les mêmes que ceux de l'électricité  
9 interruptible des grands industriels pour un  
10 produit quatre fois moindre selon l'évaluation du  
11 Distributeur?

12 R. Ça a été fixé par décret.

13 Q. **[187]** O.K., alors il ne me reste pas beaucoup de  
14 pages, je vous encourage. Alors je vais maintenant  
15 toujours à B-0073, document HQD-3, Document 1.2; je  
16 pense que c'est celui-là qu'on avait tout à  
17 l'heure, là; page 32; et je suis à la réponse  
18 14.1 :

19                   Veuillez présenter l'ordre dans lequel  
20 le Distributeur utilise actuellement  
21 ses contrats d'approvisionnement, ses  
22 moyens de gestion des  
23 approvisionnements et ses moyens de  
24 gestion de la demande.

25 Vous mentionnez :

1 Dans sa planification, le Distributeur  
2 n'établit pas spécifiquement de  
3 contribution en énergie en provenance  
4 de ses différents approvisionnements  
5 en puissance...

6 je vous fais grâce du reste de la réponse, je vous  
7 laisse la chance de lire, là. Alors quant à la  
8 question qui vous est posée sur l'ordre, non pas en  
9 planification mais en exploitation de tous les  
10 jours, et je vous repose la même question plutôt  
11 qu'en planification mais plutôt en exploitation.

12 R. Je vais essayer de résumer. En exploitation, je  
13 vais vous donner une situation, exemple, là, ce  
14 matin, donc ce qu'on fait, il y a des gens qui  
15 regardent un peu où on en est rendu dans l'année,  
16 donc on est rendu quoi, le seize (16), le dix-sept  
17 (17) juin aujourd'hui, donc on regarde le volume  
18 d'électricité patrimoniale consommée, on regarde  
19 les prévisions qui sont devant nous; ça, c'est  
20 premier intrant, c'est où on en est dans l'année en  
21 termes de valeur patrimoniale consommée et valeur  
22 patrimoniale disponible, en termes de valeur  
23 horaire.

24 Et après ça, bien, on fait simplement,  
25 c'est un peu arithmétique, là, on soustrait à ça

1 les approvisionnements, ce qui est à venir, les  
2 approvisionnements en base, donc on a, je pense que  
3 vous le connaissez un petit peu, donc on a les  
4 contrats de biomasse, on a l'éolien, l'éolien  
5 équilibré à trente-cinq pour cent (35 %) en vertu  
6 de l'Entente, et on reclasse le tout, on ramène le  
7 patrimonial, on juxtapose le patrimonial à ça, et  
8 ça nous donne, là, les besoins additionnels requis.

9 Et après ça, on regarde, là, quels sont les  
10 moyens qui sont à notre disposition pour combler  
11 ça. Bon, pour l'instant, c'est sûr qu'on est un  
12 petit peu en mode surplus, mais quand on est en  
13 hiver, bien là, c'est là qu'on tombe plus en mode,  
14 là, achat additionnel sur les marchés.  
15 Essentiellement, c'est ça.

16 (14 h 10)

17 Q. **[188]** Et l'interruptible se place où, dans cette  
18 séquence ou cet ordre-là?

19 M. HANI ZAYAT :

20 R. Quand on est en mode opération, pour gérer la  
21 pointe, donc, ça dépend, évidemment, du contexte et  
22 des risques qu'on perçoit. Donc, de l'incertitude  
23 au niveau de la... de l'incertitude au niveau de la  
24 demande, au niveau de la prévision de la demande,  
25 et des disponibilités des marchés. Donc, là on est

1 à trente-six (36), quarante-huit (48) heures,  
2 soixante-douze (72) heures d'avance, donc on  
3 regarde les prochaines journées arriver, on regarde  
4 les différentes prévisions météo qui sont  
5 disponibles, on regarde les conditions de marché et  
6 les opportunités de marché. Premièrement, s'il y a  
7 un marché de disponible, qu'est-ce qu'on est  
8 capable d'acheter. Et je dirais qu'en pratique,  
9 dans la majorité des cas, c'est sûr qu'on a  
10 tendance à garder l'électricité interruptible comme  
11 étant un moyen de dernier recours. C'est un moyen  
12 qui est disponible, premièrement, dans la zone de  
13 contrôle, donc, ce qui a une grande valeur pour  
14 nous. Il n'est pas sujet aux interruptions au  
15 niveau des interconnexions, donc il peut... il est  
16 vraiment présent dans la zone de contrôle,  
17 premièrement. Et, deuxièmement, il a des délais de  
18 préavis qui sont assez courts.

19 Donc, dans la majorité des cas, dans tous  
20 les cas, même, on fait tout ce qu'on peut pour  
21 éviter le recours à l'électricité interruptible, et  
22 on se garde ce moyen-là comme étant un moyen de  
23 gestion de fine pointe de dernier recours. Donc, ça  
24 fait partie de l'ensemble des moyens.

25 C'est sûr que, à quelques heures, quelques

1 jours de préavis, on n'a pas une foule de moyens.  
2 Il y a l'interruptible, il y a le contrat cyclable,  
3 et il y a les marchés de court terme. Donc, c'est à  
4 peu près les trois moyens dont on dispose, et on  
5 essaie de trouver l'équilibre entre les trois, en  
6 fonction, donc, de la prévision, des risques qui  
7 sont associés à la prévision.

8 Q. **[189]** O.K.

9 R. Et des conditions de marché.

10 Q. **[190]** Comment le Distributeur peut-il justifier  
11 avoir lancé l'appel d'offres du vingt-neuf (29) mai  
12 dernier pour la puissance garantie pour les quatre  
13 prochains hivers, alors qu'on ne compte pas  
14 recourir à la puissance, par exemple, de TCE - et  
15 je le mets de côté, donc - et possiblement des  
16 rappels d'énergie? Pendant la même période. À  
17 partir des conventions.

18 R. Je pense que les moyens de puissance, ce n'est pas  
19 la première fois qu'on fait appel à des moyens de  
20 puissance de court terme, à un appel d'offres de  
21 court terme. Ça fait depuis au moins l'hiver deux  
22 mille cinq (2005) qu'on a recours à des appels  
23 d'offres de puissance pour les besoins de la  
24 pointe, pour les besoins d'hiver. Donc, cette année  
25 n'est pas différente des autres, de ce qui est fait

1 depuis dix (10) ans.

2 La seule distinction, c'est qu'on le fait  
3 un... bien, un peu plus tôt, dans certains cas  
4 trois ans plus tôt que ce qu'on faisait d'avance.  
5 Donc, en termes de moyen, c'est le même moyen qui  
6 est utilisé qu'avant. C'est juste qu'il est  
7 sécurisé de façon plus hâtive que précédemment.

8 Comment ce moyen-là se compare à TCE et au  
9 rappel d'énergie? Bien, c'est un moyen de  
10 puissance. Donc, c'est une centrale qui est dédiée,  
11 qui est disponible pour les besoins du Distributeur  
12 lorsque le Distributeur en a besoin, et seulement  
13 quand le Distributeur en a besoin. Donc, ça peut  
14 être appelé une heure par hiver, comme ça peut être  
15 appelé cent (100) heures par hiver, comme ça peut  
16 être appelé plus.

17 Ce qui est différent d'une centrale comme  
18 TCE, dans sa forme actuelle, dans sa forme  
19 existante, la centrale de TCE doit fonctionner huit  
20 mille sept cent soixante (8 760) heures par année.  
21 Besoin, pas besoin, pointe, pas pointe, elle  
22 fournit toujours les mêmes cinq cents (500)  
23 mégawatts, été comme hiver. Donc, ce n'est pas du  
24 tout le même besoin.

25 De la même façon, les rappels d'énergie

1 sont des rappels avec un flux de cent pour cent  
2 (100 %). Donc, c'est de l'énergie qui est fournie  
3 pour l'ensemble des heures du rappel, qu'on en ait  
4 besoin ou pas. C'est différent d'un besoin de  
5 puissance ou d'un besoin comme un moyen, comme  
6 l'électricité interruptible, qui est un moyen qui  
7 ne contribue en énergie que lorsqu'il y a vraiment  
8 un besoin. C'est deux choses distinctes.

9 Q. [191] Merci pour vos réponses, merci de votre  
10 patience. C'est gentil, j'apprécie.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci, Maître Cadrin. Alors nous allons poursuivre  
13 avec maître Pelletier pour l'AQCIE/CIFQ.

14 (14 h 14)

15 Me PIERRE PELLETIER :

16 Je vais vous donner un petit « break », on n'aura  
17 pas besoin des minutes qu'on s'était réservées. On  
18 n'aura pas de questions.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Mon Dieu! Merci beaucoup! Alors maintenant, Maître  
21 Nobert, pour l'AQPER. Maître Nobert, vous aviez  
22 prévu une heure de contre-interrogatoire. Est-ce  
23 que vous pensez être en mesure de faire ça en  
24 quarante-cinq (45) minutes? C'est un objectif que  
25 je vous donne.

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STÉPHANE NOBERT :

2 Q. [192] Bonjour. J'ai demandé qu'on passe certains  
3 documents qui sont... lesquels réfèrent, là, à des  
4 procédures dans des dossiers antérieurs ou des  
5 procédures qui ne sont pas notre dossier. Entre  
6 autres, la décision de la Régie dans le cadre de  
7 l'approbation du dernier Plan, et je vous  
8 référerais au paragraphe 267 de la décision  
9 D-2011-162. Et vers la fin du paragraphe, juste  
10 avant la note de bas de page numéro 230, la Régie  
11 paraphrasait les représentations du Distributeur en  
12 mentionnant :

13 Il ajoute que, s'il parvenait à  
14 qualifier ses projets et réussissait à  
15 vendre les CERs associées sur le  
16 marché américain, l'offre de CERs  
17 augmenterait de manière importante et  
18 leur valeur chuterait.

19 Ce que je voudrais demander au panel, à ce moment-  
20 là on parlait de quelles quantités qui pourraient  
21 provenir des projets, qui se qualifient, avaient  
22 été analysées ou étudiées pour en venir à cette  
23 conclusion-là? Quelle avait été la base des  
24 calculs?

25

1 M. STÉPHANE DUFRESNE :

2 R. Pourriez-vous... la décision que vous mentionniez  
3 c'est en quelle année puis...

4 Q. [193] Deux mille onze (2011). Bien, c'est le  
5 dernier Plan.

6 R. Dernier Plan, 2011-162?

7 Q. [194] Celui auquel on réfère...

8 R. Oui. O.K.

9 Q. [195] ... dans la présente demande.

10 Me ÉRIC FRASER :

11 Est-ce que c'est dans les documents?

12 Me STÉPHANE NOBERT :

13 Oui, c'est dans les documents.

14 M. HANI ZAYAT :

15 R. Je pourrais peut-être vous répondre de façon... de  
16 façon générique dans le fond. Ce qui était  
17 mentionné à l'époque c'est qu'on... Je ne me  
18 rappelle plus si c'était l'AQPER ou quelqu'un  
19 d'autre, voyait une grande valeur dans les CERS  
20 alors que, nous, on voyait peut-être effectivement  
21 les prix affichés pour les CERS étaient importants.  
22 Mais avec les quantités qui étaient plutôt  
23 limitées.

24 Et ce qu'on mentionne c'est que, dans le  
25 fond, si on regardait notre production éolienne qui

1           pourrait être qualifiée, si on était capable de la  
2           qualifier et de la transporter, bien, une offre  
3           importante viendrait ramener aux lois de l'offre et  
4           de la demande. Si l'offre augmentait de façon  
5           importante, on aurait pu s'attendre à ce que les  
6           prix chutent de façon importante sur ces marchés-  
7           là.

8                         Par ailleurs, on mentionnait à l'époque, et  
9           on continue à le faire, que, pour avoir accès aux  
10          CERs, évidemment, il faut être capable de  
11          transporter l'énergie et de la livrer dans ces  
12          marchés-là. Et ce qui n'était pas... ce qui n'était  
13          pas le cas dans notre... dans notre cas,  
14          essentiellement, pour des contraintes, pour des  
15          contraintes de transport.

16                        Et, par ailleurs, on terminait - puis là je  
17          vous donne la trame au complet - en disant que,  
18          dans le fond, le but des CERs était de favoriser la  
19          production locale dans ces marchés-là et qu'on  
20          n'était pas sûr de pouvoir qualifier une production  
21          qui provient du... du Québec à grande échelle. Ce  
22          n'était pas l'objectif ou ça ne semblait pas être  
23          l'objectif en arrière de ces... de la logique de  
24          ces marchés-là.

25          Q. [196] Mais est-ce qu'Hydro-Québec Production à ce

1 moment-là ne le faisait pas déjà ça, ne vendait pas  
2 déjà des CERs sur le marché américain?

3 R. Possiblement, mais pour des questions limitées,  
4 pour de la production qui est plus de type, je veux  
5 dire, commercial. Donc, la production qui est  
6 qualifiée par HQP c'est pour des éoliennes qui sont  
7 de nature... qui ont été achetées sur une base  
8 commerciale alors que la production éolienne qu'on  
9 a est issue essentiellement de décrets et de  
10 volonté gouvernementale. C'est un peu la  
11 distinction.

12 Q. **[197]** Donc, l'analyse qui a été faite à ce moment-  
13 là c'était que sur les marchés américains au niveau  
14 réglementaire, ça, ça ne serait pas qualifiable?  
15 (14 h 20)

16 R. Je ne dis pas que c'était pas qualifiable. Je  
17 rapproche le micro. Je ne dis pas que c'était pas  
18 qualifiable, mais que c'était certainement une...  
19 un mirage que de penser que la production pouvait  
20 être... pouvait être qualifiée, vendue, transportée  
21 à des prix auxquels il était fait référence.

22 Q. **[198]** Néanmoins, la Régie vous a demandé de tenter  
23 de mettre ne marcher ces attributs  
24 environnementaux-là.

25 R. Effectivement. On essaye, d'ailleurs on est en

- 1 discussion et on tente de mettre en marché des...  
2 ce qu'on avait d'ailleurs déjà annoncé à travers  
3 des programmes de mise en valeur sur une base  
4 volontaire. Donc à travers le Canada. Donc de faire  
5 reconnaître la valeur des énergies renouvelables,  
6 notamment l'énergie éolienne et les petites  
7 centrales hydrauliques pour mettre en valeur les  
8 attributs environnementaux sur une base volontaire,  
9 sur un marché à base volontaire du type Écologo.
- 10 Q. **[199]** Vous avez parlé tout à l'heure qu'à cette  
11 époque-là, à l'époque du dernier Plan, il y avait  
12 des prix importants, il y avait des prix importants  
13 qui auraient pu être obtenus. Ça je pense que vous  
14 avez admis ça tout à l'heure. On parlait de quels  
15 prix environ?
- 16 R. Je ne dis pas... j'ai pas dit que c'étaient des  
17 prix qui auraient pu être obtenus, je dis que c'est  
18 les prix qui étaient affichés. Je pense que c'est  
19 des prix qui sont... qui ont été repris par votre  
20 expert dans le présent Plan. On parlait de prix de  
21 l'ordre de cinquante dollars (50 \$) du  
22 mégawattheure qui sont même au-delà du prix de...  
23 du kilowattheure. Et c'est là-dessus où on avait un  
24 grand doute.
- 25 Q. **[200]** Sur la capacité à obtenir ces prix-là?

- 1 R. Sur la capacité à obtenir ces prix-là. Sur la  
2 capacité d'accéder au marché et sur, je rappelle  
3 que ces prix-là sont associés, ces certificats-là  
4 sont associés à la livraison d'énergie dans ces  
5 marchés. Or, on ne livre pas d'énergie dans le  
6 marché de la Nouvelle-Angleterre.
- 7 Q. **[201]** Je reviens à ma question, la première  
8 question. Quand vous dites que la valeur des CERs  
9 pourrait chuter si vous réussissiez à qualifier vos  
10 projets et à vendre les CERs associés. On parle de  
11 à quel moment il y aurait une chute qui se  
12 produirait? À quel moment ces CERs-là satureraient  
13 le marché au point de faire chuter les prix? À ce  
14 moment-là, dans...
- 15 R. Je ne veux pas vous donner une réponse d'économiste,  
16 mais je dirais que le premier kilowattheure qu'on  
17 vendrait il contribuerait à faire baisser le prix.
- 18 Q. **[202]** On parle...
- 19 R. Puis chaque... chaque kilowattheure additionnel il  
20 contribuerait à faire baisser le prix encore plus.
- 21 Q. **[203]** Vous parlez d'une chute, là. On ne parle pas  
22 d'une baisse qui serait marginale.
- 23 R. À terme ça deviendrait une chute. Après dix  
24 térawattheures (10 TWh), si on considérait les dix  
25 térawattheures (10 TWh) d'électricité... de

1 production éolienne, ce serait certainement plus  
2 qu'une chute. Mais on reste dans le domaine du  
3 théorique, dans la mesure où, je le redis, pour  
4 pouvoir accéder aux CERS il faut livrer l'énergie.

5 Q. **[204]** Donc vous aviez une analyse de sensibilité à  
6 ce moment-là du marché, du nord-est des États-Unis,  
7 de la Nouvelle-Angleterre?

8 R. Non, j'ai... j'ai mentionné que c'était une analyse  
9 de principe, mais je vais redire que dans la mesure  
10 où on n'est pas capable de vendre sur les marchés  
11 de la Nouvelle-Angleterre, donc on n'a pas accès  
12 aux CERS.

13 Q. **[205]** Donc c'est pas une étude qui était par  
14 exemple en deux mille neuf (2009) ou en deux mille  
15 dix (2010), là. C'était une analyse plus de haut  
16 niveau.

17 Me ÉRIC FRASER :

18 Je pense que le témoin a déjà répondu, puis là j'ai  
19 un petit problème parce qu'on pose des questions  
20 sur la décision deux mille dix (2010) de la Régie  
21 puis l'étude qui a été faite à l'époque, puis on  
22 peut comprendre que le souvenir des témoins ne soit  
23 pas tout à fait aussi aiguisé que pour le  
24 présent... fin, que pour le présent dossier. Alors  
25 je demanderais peut-être à mon collègue de poser

1 des questions sur le présentant Plan  
2 d'approvisionnement.

3 Me STÉPHANE NOBERT :

4 Q. **[206]** Bien justement c'était que dans le... la  
5 dem... Ce qu'on... ce qu'Hydro-Québec s'est engagé  
6 à faire c'était de faire une vigie. Donc depuis  
7 deux mille onze (2011), sur le marché puis son  
8 évolution. C'est pour ça que j'essayais de voir de  
9 quelle manière, quelle analyse qu'il y avait eue en  
10 deux mille dix (2010) pour voir si cette analyse-  
11 là, cette analyse de sensibilité-là a été faite  
12 depuis. Par exemple, est-ce qu'elle a été faite en  
13 deux mille douze (2012)? En deux mille treize  
14 (2013)? Est-ce qu'il y a une analyse de sensibilité  
15 qui a été faite pour arriver aux conclusions qui  
16 sont maintenant dans la demande. À l'effet que le  
17 marché n'a pas bougé.

18 R. C'est sûr qu'il n'y a pas d'analyse de sensibilité  
19 qui a été faite dans la mesure où ça n'était pas,  
20 au risque de me répéter, c'est bien beau de  
21 regarder les CERs sur une base de façon  
22 indépendante, mais ce sont des produits qui  
23 auraient dû être, qui doivent être associés à la  
24 livraison d'énergie dans le marché de la Nouvelle-  
25 Angleterre. Dans la mesure où il y a impossibilité

1 de livrer de l'énergie pour le Distributeur dans le  
2 marché de la Nouvelle-Angleterre, la valeur des  
3 CERS devient un petit peu théorique.

4 Q. **[207]** Donc je comprends de la réponse c'est qu'il  
5 n'y en a pas eu de vigie du marché.

6 R. C'était pas nécessaire.

7 Q. **[208]** Donc il n'y en a pas eu.

8 R. Bien... Oui, on regarde ce qui se passe sur ce  
9 marché-là, mais est-ce que j'ai une analyse de  
10 sensibilité? Non. Je n'en ai pas.

11 Q. **[209]** O.K.

12 R. Parce que ce n'était pas requis.

13 Q. **[210]** Donc je comprends qu'en ce moment, votre  
14 conclusion à l'effet que ce n'est pas un marché qui  
15 est intéressant, la Nouvelle-Angleterre, est plutôt  
16 basée sur les contraintes à l'entrée au marché des  
17 interconnexions, le fait que vous ne vendez pas,  
18 que le Distributeur ne vend pas d'électricité sur  
19 ces marchés-là que sur une analyse des prix ou, les  
20 prix qui seraient disponibles par exemple?

21 R. Bien, les prix sont disponibles à certaines  
22 conditions, conditions qu'on ne remplit pas. Donc  
23 le premier obstacle fait en sorte que ce n'est pas  
24 un marché qui est accessible pour nous. On ne vend  
25 pas sur le marché de la Nouvelle-Angleterre.

1 Q. **[211]** Puis ce que vous dites, c'est que c'est  
2 absolument impossible de vendre sur le marché de la  
3 Nouvelle-Angleterre?

4 M. STÉPHANE DUFRESNE :

5 R. Peut-être un peu, un petit complément à la réponse.  
6 En deux mille dix (2010), dans le Plan  
7 d'approvisionnement, effectivement, je confirme, il  
8 n'y a pas d'analyse de sensibilité fine de prix.  
9 Par contre, ce qu'on indiquait, c'est que le marché  
10 des énergies renouvelables pour la Nouvelle-  
11 Angleterre avait été mis en place essentiellement  
12 pour le développement local.

13 Et la vigie qu'on a faite depuis ce temps-  
14 là, là, on s'entend, on ne passait pas nos journées  
15 là-dessus, là, mais c'est de s'assurer que, est-ce  
16 qu'il y a de l'ouverture pour les marchés autres  
17 que le marché de la Nouvelle-Angleterre? Non, il  
18 n'y a pas plus, il n'y a pas de nouveautés en ce  
19 sens-là. Donc il y a ça, la participation des  
20 joueurs au marché, et il y a aussi l'accès à ce  
21 marché-là.

22 Donc nous, là, présentement, on n'a pas de  
23 transport disponible pour acheminer l'énergie, si  
24 on voulait transporter notre, nos surplus, si on  
25 veut, là, sur ce marché-là. De un, il faut

1       qualifier les parcs, certifier les parcs; après ça,  
2       il faut, il faut faire, ça prend des livraisons, ça  
3       prend, il faut monitorer nos livraisons d'énergie  
4       avec la production éolienne en temps réel. Donc ça,  
5       c'est une étape, là, qui est cruciale mais toujours  
6       faut-il, il faut être capables d'acheminer  
7       l'énergie dans le marché en question. Puis quand on  
8       prend le marché en question, il y a plusieurs  
9       États, hein, je pense que votre expert a fait le  
10      tour des différents...

11     Q. **[212]** Hum-hum.

12     R. ... des différents marchés, là, mais quand on le  
13      regarde d'une façon plus fine, là, il y en a peut-  
14      être un qui a un potentiel, c'est le Connecticut,  
15      puis d'aller, arriver avec six, sept térawattheures  
16      (6 - 7 TWh), ou même un mégawattheure (1 MWh) dans  
17      un marché de façon fine lorsque c'est un  
18      développement local qui est mis en cause, on n'est  
19      pas certains que c'est une bonne idée, comme on l'a  
20      présenté en deux mille dix (2010). Et ça, on a  
21      toujours l'affirmation, c'est encore le cas.

22               Comme l'éolien a été mis en place pour les  
23      besoins québécois, bien, ces programmes-là ont été  
24      mis en place pour du développement local. Donc ça,  
25      c'est une prémisse qui demeure. Mais au-delà de ça,

1           cette prémisses-là, c'est plus l'accès au marché, la  
2           livraison d'énergie, je ne peux pas vendre un  
3           attribut environnemental dans un marché comme  
4           celui-là si je n'ai pas une livraison d'énergie.

5                       Et le transport sur ce marché-là, il est  
6           réservé et ce qui est disponible, là, il y a eu des  
7           questions par rapport à ça, c'est des, on a marqué  
8           des considérations commerciales, c'est que le  
9           Transporteur, de l'autre côté, là, du côté de la  
10          Nouvelle-Angleterre, ce n'est pas comme le New York  
11          ISO, c'est des propriétaires, des transporteurs  
12          privés. Donc il y a des mécanismes de mise en vente  
13          mais ce n'est pas quelque chose qu'on a accès,  
14          nous, ce n'est pas des droits qu'on a, et ces  
15          droits-là sont, sont souvent libérés, on l'a  
16          mentionné, à deux, trois heures d'avis. Donc ce  
17          n'est pas, puis je ne sais pas si vous savez un peu  
18          le profil de nos surplus, à quoi ça ressemble...

19          Q. **[213]** Hum-hum.

20          R. ... mais ce n'est pas des surplus qui se  
21          manifestent sur quelques heures, c'est des surplus  
22          qui se manifestent pour les six prochains mois,  
23          vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24),  
24          sept (7) jours sur sept (7).

25

1 Me STÉPHANE NOBERT :

2 Je n'ai plus de questions. Mesdames, messieurs,  
3 merci.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci, Maître Nobert. Alors nous allons, nous avons  
6 la chance de poursuivre avec maître Turmel, si vous  
7 êtes prêt... oui, on va prendre...

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 Cinq minutes, en effet, je croyais, j'arrive, là...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 O.K., oui, oui, oui, il n'y a pas de problème, on  
12 va vous attendre.

13 (14 h 31)

14 Me FRANKLIN S. GERTLER :

15 Madame la Présidente, Franklin Gertler pour le  
16 ROEÉ. Juste deux petites questions d'intendance  
17 pendant que mon confrère organise ses papiers.

18 D'abord, par rapport au témoin expert Weis, j'ai  
19 bien compris qu'on ne conteste pas son statut

20 d'expert, alors il est accepté comme ça, mais son  
21 témoignage comme tel, je ne l'aurai pas ici pour

22 administrer la preuve. Est-ce que je dois faire un  
23 affidavit, ou on va le considérer comme étant en

24 preuve? Moi je pense que ça devrait être accepté,

25 sinon je vais courir après pour faire faire un

1 affidavit à Edmonton, alors ce n'est pas  
2 tellement... C'est comme vous voulez, là. Je peux  
3 le faire, mais je voulais préciser.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Écoutez. Nous, nous serions tout à fait disposés à  
6 reconnaître le rapport comme faisant foi du  
7 témoignage de monsieur Weis, sans que ce soit  
8 nécessaire d'avoir un affidavit qui l'atteste.

9 Me ÉRIC FRASER :

10 Moi je n'aurais pas de soucis là-dessus, je ne  
11 ferais pas d'objection à son admissibilité sur  
12 l'absence d'affidavit.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Et pendant qu'on discute de ce sujet-là, et bien on  
15 pourrait immédiatement reconnaître officiellement  
16 le statut de témoin expert pour monsieur Weis.

17 Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 Et la confection de sa preuve également comme  
19 étant...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Et qu'on reconnaît également le dépôt de son  
22 rapport d'expert comme faisant foi de son  
23 témoignage.

24 Me FRANKLIN S. GERTLER :

25 O.K. Autre petit point, s'il vous plaît. Là j'ai

1 relu les transcriptions par rapport aux avis de 95  
2 hier, la discussion, et je dois avouer que je suis  
3 un peu perplexe, parce que je pense, d'une part, on  
4 m'a dit que j'avais jusqu'au - c'est à la page 47  
5 des transcriptions d'hier - j'avais jusqu'au vingt  
6 (20) à midi (12 h 00) pour signaler si j'avais des  
7 nouveaux moyens à faire valoir, qui seraient  
8 différents, et que... Moi j'avais compris qu'à ce  
9 moment-là, si je n'avais pas de nouveaux moyens à  
10 faire valoir, je pouvais également plaider sur la  
11 question de l'article 95 lors de la plaidoirie  
12 orale.

13 Par contre, dans vos discussions avec...  
14 Puis je pense, ça ne prendra pas par surprise le  
15 Procureur général, là. C'est les mêmes questions.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Hum, hum.

18 Me FRANKLIN S. GERTLER :

19 Mais par contre, dans... Vous avez, ils semblent  
20 avoir dit, avec maître Sicard, c'est à la page 52,  
21 qu'elle devrait plaider sur ces questions-là par  
22 écrit, si j'ai bien compris, que ce soit de  
23 nouveaux ou pas nouveaux éléments, le vingt-cinq  
24 (25) à midi (12 h 00). Alors, moi je préfère ne pas  
25 le faire par écrit.

1 LA PRÉSIDENTE :  
2 Hum, hum.  
3 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
4 Mais je veux savoir, là, c'est quoi le deadline,  
5 puis qu'est-ce que... c'est quoi mes obligations.  
6 S'il vous plaît.  
7 LA PRÉSIDENTE :  
8 O.K.  
9 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
10 Je ne sais pas si vous voulez réviser...  
11 LA PRÉSIDENTE :  
12 Non, c'est une bonne... une bonne question. J'étais  
13 également confuse, au terme de notre rencontre  
14 hier. Maître Roberts, peut-être, si... Elle n'est  
15 pas là? Ah! O.K. Elle n'est pas là.  
16 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
17 On pourrait peut-être le traiter demain matin, ou  
18 quelque chose comme ça, mais...  
19 LA PRÉSIDENTE :  
20 O.K. Bon, demain matin on pourra... on pourra  
21 clarifier. Parce que dans le fond, si vous n'avez  
22 pas de moyens additionnels à ceux qui ont déjà été  
23 annoncés par l'AQICIE, je pense que vous pourrez  
24 tout simplement les mentionner dans le cadre de  
25 votre plaidoirie, et on pourra simplement prévoir

1 la plaidoirie de maître Roberts après celle des  
2 intervenants.

3 Et hier, on regardait aussi les exigences  
4 qui sont liées à l'avis en vertu de 95.  
5 Normalement, en vertu de 95, le Procureur général  
6 doit être avisé, bon, évidemment, qu'il y a une  
7 contestation, et de tous les moyens et les  
8 arguments au soutien de cette contestation-là.  
9 Alors, je pense qu'il ne serait pas à-propos, à ce  
10 stade-ci, d'ajouter des moyens en vue de contester  
11 les deux, trois décrets qui sont visés dans le  
12 cadre du présent plan. Parce que sinon, ça va  
13 simplement retarder de trente (30) jours. Donc,  
14 cette dénonciation-là aurait dû se faire avant,  
15 s'il y avait des moyens additionnels.

16 Comme ça n'a pas été fait, je pense que les  
17 intervenants peuvent... Leur terrain de jeu se  
18 limite à celui qui a été présenté par l'AQIC.  
19 Donc...

20 Me FRANKLIN S. GERTLER :

21 Oui.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Ce que prévoyais peut-être, ça serait plutôt de  
24 donner l'opportunité à maître Roberts de plaider  
25 après, après vous avoir tous entendus, là, ne

1           serait-ce que pour avoir tous les points, là.

2           Me FRANKLIN S. GERTLER :

3           Mais je pense que ça serait correct. De toute  
4           manière, ses arguments ne portent pas sur le reste  
5           du dossier, ils portent sur...

6           LA PRÉSIDENTE :

7           Non non, c'est ça. C'est juste...

8           Me FRANKLIN S. GERTLER :

9           ... sur ces moyens-là.

10          LA PRÉSIDENTE :

11          Oui.

12          Me FRANKLIN S. GERTLER :

13          Et c'est elle qui est en défense, en quelque sorte,  
14          par rapport à ces choses-là. Mais moi je fais la  
15          nette distinction entre moyen et argument. On n'a  
16          pas de nouveaux moyens en vertu de 95...

17          LA PRÉSIDENTE :

18          Non.

19          Me FRANKLIN S. GERTLER :

20          ... mais on a des arguments qui peuvent être  
21          quelque peu différents de ceux de... évidemment.

22          LA PRÉSIDENTE :

23          Hum, hum.

24          Me FRANKLIN S. GERTLER :

25          Merci beaucoup.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K. Maître Sicard?

3 Me HÉLÈNE SICARD :

4 Hélène Sicard. Suite à ce débat, et la plaidoirie  
5 qui était due le vingt-cinq (25), j'avais bien  
6 indiqué que moi, ce que j'allais plaider à la fin  
7 n'est rien de différent de ce que j'ai déjà plaidé  
8 dans 3866, ce n'est pas une surprise. Est-ce que je  
9 dois comprendre que même si je le déposais par  
10 écrit, je peux le déposer - parce que je vais  
11 déposer cette section-là par écrit - le jour où je  
12 plaide?

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Écoutez...

15 Me HÉLÈNE SICARD :

16 Et non pas le vingt-cinq (25).

17 LA PRÉSIDENTE :

18 On va confirmer le tout demain matin...

19 Me HÉLÈNE SICARD :

20 Avec maître Roberts.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Avec maître Roberts. C'est bon?

23 Me HÉLÈNE SICARD :

24 Merci.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Excellent. Merci. Maître Turmel. Pour la FCEI.

3 (14 h 37)

4 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

5 Bonjour, Madame la Présidente, bonjour aux  
6 régisseurs. André Turmel pour la FCEI. Bonjour aux  
7 panellistes que l'on retrouve encore une fois cette  
8 année.

9 Dans un premier temps, permettez-moi de  
10 compléter, hier en fin de contre-interrogatoire du  
11 premier panel, j'avais utilisé une pièce  
12 d'information avec monsieur Côté. Il manquait une  
13 page. C'était la séance d'information sur la bi-  
14 énergie et le tarif DT, qui était le suivi de la  
15 décision D-2011-028, que je n'avais pas déposé mais  
16 que j'avais avisé que je déposerais. Alors je  
17 dépose au dossier. Ce sera C-FCEI 14 ou 15, Madame  
18 la Présidente... Madame la Greffière. Pardon.

19

20 C-FCEI-0014 : Séance d'information sur la bi-  
21 énergie et le tarif DT - Suivi de  
22 la décision D-2011-028 - 25 mai  
23 2011

24

1 Q. **[214]** Dans un premier temps, messieurs les témoins,  
2 simplement attirer votre attention, j'avais une  
3 question. Bon. Le budget du Québec a été déposé  
4 dernièrement. J'ai quelques questions relatives au  
5 dernier budget. Ma question va porter sur la  
6 relance du Plan Nord. C'est extrait du budget du  
7 Québec. Ce premier extrait, c'est relance du Plan  
8 Nord page B.83. En bas de page, c'est relatif aux  
9 approvisionnements de la Côte-Nord en gaz naturel.  
10 Et ce n'est pas une surprise. Mais si on a  
11 annoncé... Je vais vous laisser le soin d'en  
12 prendre connaissance. Mais de manière générale dans  
13 le contexte, on a annoncé, le gouvernement a  
14 annoncé qu'il entendait réinvestir en Côte-Nord en  
15 matière de gaz naturel.

16 Et du point de vue... Peut-être que la  
17 question aurait pu être posée hier, mais peut-être  
18 elle a quand même sa place, je pense, ici. Si on  
19 intègre, si on pousse le gaz naturel vers Sept-Îles  
20 et les grands sites industriels de la Côte-Nord qui  
21 ne sont pas déjà desservis, en matière d'impact sur  
22 Hydro-Québec et sa demande, est-ce que, selon vous,  
23 ça a un effet surtout de déplacer plus du mazout ou  
24 habituellement ça remplace aussi de l'électricité

1 le fait d'implanter, d'amener sur la Côte-Nord le  
2 gazoduc de gaz naturel jusque vers Port-Cartier,  
3 Sept-Îles?

4 M. HERVÉ LAMARRE :

5 R. Bien, si on parle de grand volume, c'est clairement  
6 du mazout. Si je fais référence à l'usine de  
7 bouletage qui fonctionne au mazout, une telle  
8 usine serait beaucoup plus économique au gaz  
9 naturel. Mais, est-ce que des clients qui,  
10 actuellement, chauffent au mazout ou à  
11 l'électricité se mettraient à chauffer au gaz  
12 naturel? Encore là, ça dépend comment le réseau se  
13 développerait là-bas. Mais à ma connaissance, les  
14 plans de Gaz Métro d'amener le gaz sur la Côte-  
15 Nord, c'est pour desservir des usages industriels.

16 Q. **[215]** Et lorsqu'on dit cela, l'impact de cela sur  
17 votre plan, à l'horizon, est-ce que c'est un impact  
18 significatif ou mineur ou ce n'est pas pris en  
19 compte, ou vous avez assez d'information?

20 R. En fait, je ne vois même pas d'impact pour la  
21 demande d'Hydro-Québec.

22 Q. **[216]** Parce que ce serait surtout du mazout, à  
23 priori?

24 R. C'est ça.

1

2 C-FCEI-0015 : Extrait du Budget 2014-2015 -  
3 Plan budgétaire (p. B.83). Un  
4 plan pour la relance économique  
5 du Québec

6

7 Q. **[217]** D'accord. Deuxième élément sur lequel je veux  
8 attirer votre attention toujours, eu égard au  
9 dernier budget du Québec, c'est le deuxième et  
10 dernier extrait. Donc, quelques pages pour vous.  
11 Donc c'est les pages A.58 et suivantes, A.58 à A.65  
12 du dernier budget du Québec. Je vous amène à la  
13 page, c'est A.62.

14

15 C-FCEI-0016 : Extrait du Budget 2014-2015 -  
16 Plan budgétaire (p. A.58 à A.63).  
17 Les orientations économiques et  
18 budgétaires du gouvernement

19

20 (14 h 42)

21 Q. **[218]** Et, de manière générale, dans ces pages-là on  
22 parle de modifications à venir qui seront  
23 probablement apportées par voie législative plus  
24 tard cet automne. J'en conviens et je pense que

1 madame la présidente en est consciente. Mais  
2 puisqu'on est dans le Plan d'approvisionnement sur  
3 dix (10) ans et qu'il y a une annonce là qui est  
4 faite et qu'il est plausible que cela soit adopté,  
5 je pense que c'est pertinent d'avoir un peu les  
6 réflexions du Distributeur à cet égard.

7 Alors à la page donc A-62, intitulée  
8 « Modifications de la gestion du bloc  
9 patrimonial ». Un instant. Il est dit, bon, je vais  
10 citer :

11 Hydro-Québec est une société d'État  
12 dont les principales activités sont...  
13 Et caetera. O.K. Excusez-moi, je passe ce  
14 paragraphe-là. On dit :

15 Hydro-Québec est...

16 Deuxième paragraphe :

17 ... est responsable de  
18 l'approvisionnement en électricité du  
19 marché québécois. La division achète  
20 de l'électricité par l'intermédiaire  
21 de deux sources d'approvisionnement,  
22 soit le patrimonial et les  
23 approvisionnements postpatrimoniaux.

24 Qu'on évalue ici à cinq pour cent (5 %) tel que

1 discuté. On dit :

2 Hydro-Québec prévoit des surplus  
3 d'approvisionnement de 75  
4 térawattheures pour les 10 prochaines  
5 années.

6 Et là, on dit :

7 La réglementation actuellement en  
8 vigueur prévoit que la responsabilité  
9 de la gestion des surplus  
10 d'électricité relève d'Hydro-Québec  
11 Distribution.

12 Tout à l'heure, on a vu un peu que, j'allais dire  
13 qu'il y a quelques années, quand on parlait de la  
14 revente, et là je parle avant deux mille dix  
15 (2010), on a évoqué un scénario non économique. Là,  
16 aujourd'hui ce que je comprends c'est qu'il y a peu  
17 de capacité sur le réseau réellement. C'est exact,  
18 Monsieur Dufresne? C'est correct de décrire cette  
19 situation-là de cette manière?

20 M. STÉPHANE DUFRESNE :

21 R. Si vous parlez du transport, oui.

22 Q. **[219]** Oui. O.K. Et là, on y apprend que, bon,  
23 évidemment, c'est HQD qui est responsable de la  
24 gestion de ses surplus. On y dit que :

1 La Régie peut requérir d'HQD qu'elle  
2 exporte elle-même ses surplus sur les  
3 mêmes infrastructures de transport et  
4 les mêmes marchés qu'Hydro-Québec  
5 Production.

6 Donc, il y a là un constat que tous nous avons  
7 fait depuis un certain temps. Et, bon. Mais là, on  
8 nous dit, et j'en arrive à ma question :

9 La présente mesure vise à confier la  
10 responsabilité de la valorisation des  
11 surplus à Hydro-Québec Production qui  
12 est notamment responsable des  
13 exportations sur les marchés hors  
14 Québec. Pour encadrer et faciliter le  
15 traitement réglementaire, il devient  
16 nécessaire...

17 Bon. Avant d'aborder les deux points qui sont là,  
18 puisqu'à l'horizon du Plan, si cela s'avère, parce  
19 que ce n'est pas encore adopté, mais je pense on  
20 est ici pour avoir un peu la... Vous nous avez dit  
21 que, finalement, la revente des surplus, vous avez  
22 répondu à l'AQPER tout à l'heure que c'est  
23 pratiquement aujourd'hui difficile, voire  
24 impossible, là, compte tenu que ce n'est pas du

1 commercial, hein, ça vient des décrets.

2 Lorsque HQP aura le mandat d'écouler les  
3 surplus, dois-je comprendre que là on sera dans une  
4 position du point de vue des consommateurs beaucoup  
5 plus, une position beaucoup plus, je dirais  
6 positive. Parce que HQP, dans la gestion de ses  
7 exportations, aura dans son portefeuille de droite  
8 un petit peu de surplus d'HQD?

9 Me ÉRIC FRASER :

10 C'est complètement hypothétique, ça là. Puis...

11 Me ANDRÉ TURMEL :

12 Bien écoutez, là.

13 Me ÉRIC FRASER :

14 Ce qui est écrit dans le budget exprime clairement  
15 ce qui est dit. Mais là, quand on dit « lorsque HQP  
16 aura », bien, lorsque HQP aura, nous serons rendus  
17 là et on pourra répondre. Mais là, ce n'est pas le  
18 cas. Puis je dois vous avouer que le Plan, il est  
19 sur dix (10) ans puis il y a des états  
20 d'avancement. Donc, s'il y a une législation qui,  
21 effectivement, est adoptée, on l'analysera puis on  
22 l'intégrera dans l'état d'avancement.

23 Mais je ne pense pas que les témoins  
24 puissent s'avancer sur de quoi aura l'air le futur

1 tant qu'on n'aura pas une législation en place qui  
2 nous permettra de l'appliquer.

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Bien, les témoins ne peuvent pas s'avancer sur quoi  
5 aura l'air le futur. On ne fait que ça depuis deux  
6 jours, là, parce qu'on est sur un plan de dix (10)  
7 ans. De un. De deux, écoutez, j'ai déposé le  
8 document. Je comprends bien que, si on avait une  
9 approche un peu fermée, restrictive, on n'en  
10 parlera pas parce que la législation n'est pas  
11 adoptée.

12 J'essaie juste de comprendre globalement,  
13 globalement si... Écoutez, ce n'est quand même pas  
14 une feuille de chou, c'est le budget du  
15 gouvernement du Québec. Il vient d'être élu.  
16 Vraisemblablement, il est là pour les prochaines  
17 années. Alors, vraisemblablement, ce qu'il dit  
18 qu'il va voter comme loi devrait être adopté. Je  
19 veux avoir une perspective. Je ne demande pas des  
20 détails sur quand ils vont réserver tout ça, mais  
21 du point de vue du...

22 Parce que du point de vue des  
23 consommateurs, on se pose la question. Ça  
24 m'apparaît légitime de savoir. Si, aujourd'hui, on

1 nous dit : « On ne peut rien faire avec les surplus  
2 d'HQD », pour les raisons qu'on nous a données, que  
3 l'on accepte ou pas, mais qu'on peut accepter. Ça  
4 se comprend. Moi, je veux savoir, dans cette  
5 perspective-là, qui est loin d'être hypothétique.  
6 On nous l'annonce, ça s'en vient. Comment le  
7 Distributeur va... Bien, est-ce que le Distributeur  
8 comprend la même chose que nous? De un. Et, de  
9 deux, est-ce qu'à ce moment-là les consommateurs  
10 vont pouvoir bénéficier de ces surplus-là vendus,  
11 pas par le Distributeur mais par HQP qui, lui, a du  
12 transport.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Je pense que la question en ce qui a trait à la  
15 position ou la réaction du Distributeur à l'égard  
16 du budget, il n'y a pas de difficulté. Je pense  
17 qu'ils ont déjà donné une réponse à la dernière  
18 demande de renseignements de la Régie en lien avec  
19 ce budget-là. Mais la position du Producteur,  
20 comment lui va disposer de ces surplus-là,  
21 évidemment, on n'a pas les bons témoins pour  
22 répondre et on n'a pas la bonne cause non plus.

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 D'accord.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 C'est bon?

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 D'accord.

5 Q. **[220]** Donc, je ne vous demande pas de répondre pour  
6 le Producteur. Mais, puisque vous aviez...  
7 l'entendre à l'audience, vous avez répondu à la  
8 Régie sur cette question relative au budget. Mais  
9 du point de vue du Distributeur, est-ce que vous  
10 voyez ça comme une avenue potentielle pour écouler  
11 vos surplus?

12 M. HANI ZAYAT :

13 R. Je vais... je vais peut-être relire avec vous le  
14 paragraphe 1, 2, 3, quatrième tiret où il est  
15 mentionné que :

16 Il devient nécessaire de préciser que  
17 les contrats d'approvisionnement  
18 conclus par Hydro-Québec Distribution,  
19 de même que les approvisionnements en  
20 électricité patrimoniale, sont  
21 exclusivement destinés à la  
22 satisfaction des besoins du marché  
23 québécois.

24 Donc je fais juste... je fais juste relire. Le

1 redire dans mes mots. C'est destiné, c'est pas  
2 des... Donc les contrats qui ont été signés par HQD  
3 sont destinés au marché québécois et non pas au  
4 marché d'exportation. C'est ce qui est écrit.

5 Q. **[221]** C'est pour ça que je m'étais arrêté...

6 R. Maintenant est-ce que la... est-ce le... Si vous  
7 permettez, est-ce le consommateur québécois va  
8 bénéficier de la revente? Il bénéficie  
9 implicitement de la revente puisque toute  
10 électricité patrimoniale non utilisée est à toute  
11 fin pratique, pas à toute fin pratique, elle n'est  
12 pas payée. Donc il y a déjà un rabais. On ne paye  
13 que ce qu'on consomme.

14 Q. **[222]** C'est pour cette raison que je m'étais arrêté  
15 avant la première... quand je vous ai cité le  
16 premier paragraphe, avant le premier « bullet »  
17 parce qu'évidemment c'est... on annonce un projet  
18 de loi, peut-être qui va être adopté tel quel ou  
19 avec des... des amendements, là. Mais sur l'idée  
20 que HQP va s'occuper de la revente des surplus, ça  
21 vous comprenez ça, c'est possible de faire ça. Il  
22 peut y avoir d'autres limites, je comprends, là,  
23 mais juste sur le concept de la... Qu'HQP  
24 finalement, vous avez un contrat avec HQP, vous

1           aurez un contrat avec HQP pour revendre, s'occuper  
2           de la gestion des surplus.

3           R. C'est pas... c'est ce que je lis. Je relis, ce que  
4           je lis c'est que dans le fond les contrats signés  
5           par HQD sont destinés exclusivement à la... à la  
6           clientèle québécoise, donc ne peuvent être  
7           exportés. C'est ce que je lis. Et donc le moyen  
8           d'ajustement pour HQD c'est le patrimonial.  
9           Maintenant pour ce qui est de la gestion des... des  
10          exportations, c'est HQP qui va gérer son  
11          portefeuille.

12          Q. **[223]** Ce que je veux savoir, là, avec vous c'est  
13          que la question qu'on me pose souvent, en anglais  
14          on dit : « Are we better of » ou « Are better... ».   
15          Est-ce qu'on est avec cette modification-là, toute  
16          chose étant égale par ailleurs, pardon, est-ce  
17          que... il y a une problématique des surplus, est-ce  
18          que les... les consommateurs d'électricité sont...  
19          apparaissent, comment dire, gagnants ou avec...  
20          Aujourd'hui vous nous dites on est complètement  
21          limités, on ne peut rien faire. O.K. Avec ces  
22          modifications-là, y a-t-il... rien ne change? Ou on  
23          a peut-être des... des opportunités qu'on ne voit  
24          pas. C'est tout ce que je veux comprendre.

1 R. Pour ce qui est du Distributeur, là, si on regarde  
2 ce qu'on a, ce qu'on est capable de faire et ce  
3 qu'on a été capable de faire au cours des dernières  
4 années, en pratique les marchés d'exportation  
5 n'étaient pas disponibles pour nous puisque les  
6 interconnexions étaient toutes réservées et  
7 utilisées. Donc en pratique, on n'avait pas  
8 d'activité de... de revente sur les marchés  
9 avoisinants. Ce que le document du budget fait,  
10 dans ma perception, ce qu'il vient clarifier dans  
11 le fond cette... la division des rôles et  
12 responsabilités entre HQD et HQP, mais ça... c'est  
13 pas différent de ce qui a été fait dans le passé et  
14 de ce qui est écrit dans le Plan.

15 Q. **[224]** Donc ça n'accroît pas, si on modifie ça là,  
16 on n'accroît pas la flexibilité ou la possibilité  
17 de revendre les surplus. Pour vous c'est neutre.  
18 C'est ce que j'essaie de comprendre, là. Est-ce  
19 qu'on améliore le sort de la revente potentielle ou  
20 pas du tout? Ou c'est égal?

21 R. Dans... si on regarde la stratégie qui est annoncée  
22 dans le Plan, puis la pratique des choses depuis  
23 quelques années, ça vient juste clarifier,  
24 confirmer que c'est le cas. Donc ça n'a aucun...

1 pas d'impact sur nos activités.

2 Q. **[225]** Puis sur la... vous savez en vertu de... de  
3 manière générale dans les règles de l'OATT il y a  
4 la désignation des... de l'OATT, bien excusez-moi,  
5 du tarif de transport, tarif... Vous savez ce que  
6 c'est les tarifs de transport, Hydro-Québec  
7 Transport. Oui, excusez-moi. Les conditions de  
8 tarif de transport. Il y a les règles... HQD doit  
9 désigner ses ressources, ses contrats et tout ça.  
10 Globalement comment - et je ne vous demande pas le  
11 détail, là, mais schématiquement - comment cela  
12 fonctionnerait en matière de désignation ou de  
13 suppression de désignation? Est-ce que ça ne va pas  
14 poser un casse-tête pour HQD la revente de surplus  
15 et tout ça? Monsieur Dufresne, vous semblez avoir  
16 une réponse déjà prête, là, mais...

17 Me ÉRIC FRASER :

18 Oui, bien personnellement j'ai... Là on est dans le  
19 très hypothétique, là. Comment allons-nous réagir à  
20 la désignation de ressource s'il y a adoption du  
21 projet de loi. On n'est plus dans... dans les  
22 réflexions un petit peu générales. Et je m'objecte  
23 fermement, là, je ne voudrais pas qu'on s'avance  
24 sur un sujet sur lequel on n'a aucune information

1 précise et qui n'est pas à l'ordre du jour non  
2 plus, là.

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Bien écoutez, c'est important la désignation des  
5 ressources du Distributeur. C'est ce qui assure que  
6 la charge locale est bien servie. Quand on désigne  
7 ou quand on supprime la désignation et là on est  
8 dans le sujet, dans le sujet où on vient dire le  
9 budget parle dès que HQP va exporter, va... Ça  
10 m'apparaît juste pertinent de savoir en général,  
11 puis je pense que HQD sait comment ils le  
12 désignent, annuellement, vous envoyez, HQD envoie  
13 annuellement un avis, indiquant ses ressources, je  
14 veux savoir, au niveau de la...

15 Me ÉRIC FRASER :

16 Là je viens de m'objecter, il pose une nouvelle  
17 question au témoin.

18 Me ANDRÉ TURMEL :

19 Non, non, non, mais non, je regardais mais je me  
20 retournais aussi vers madame la Présidente.

21 Me ÉRIC FRASER :

22 Oui, c'est ça, c'est à madame la Présidente...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Elle est en train...

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Oui, c'est ça. Mais ce que je voulais dire, ça

3 m'apparaît pertinent, simplement aux fins de

4 comprendre, dans leurs approvisionnement, il y a,

5 pour la charge locale, il y a ce qui vient du

6 Québec, il y a parfois ce qui vient de l'extérieur.

7 Là, ils vont avoir, il va y avoir une nouvelle

8 interrelation avec HQP pour l'exportation

9 potentielle des surplus, je veux juste essayer de

10 comprendre globalement, je pense qu'ils sont prêts

11 à répondre. Alors moi, ça m'apparaît pertinent,

12 j'arrête là après ça, Madame la... je n'ai pas une

13 ligne de questions pour une heure là-dessus, je

14 veux comprendre, tout simplement.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Écoutez, les témoins ont quand même précisé que si,

17 si le gouvernement allait de l'avant avec des

18 modifications législatives et, en conformité avec

19 ce qui est prévu dans le budget, cela ne change pas

20 les scénarios qui ont été présentés dans le cadre

21 du Plan, parce que les surplus, le Distributeur

22 n'envisageait pas de les revendre de toute façon.

23 Donc c'est un peu le statu quo.

24

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 O.K.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Et on est dans l'hypothétique puisque, de toute  
5 façon, on ne sait pas, là, quels vont être les  
6 changements législatifs, il peut y avoir des  
7 changements d'ici là. Donc...

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 O.K., bien, parce que je n'avais pas, d'accord, là,  
10 je prends ce que vous me dites, parce que je  
11 n'avais pas entendu qu'ils ont dit que HQD, de  
12 toute façon, n'en revendrait pas, même sous le  
13 nouveau régime.

14 Q. **[226]** Peut-être que je n'avais pas bien compris ça,  
15 là, est-ce que... moi, je...

16 M. HANI ZAYAT :

17 R. Qu'elle ne vendrait pas, même sous le nouveau  
18 régime?

19 Q. **[227]** Bien...

20 R. Je viens de relire le paragraphe...

21 Q. **[228]** Oui.

22 R. ... parce qu'il est long, l'ancien paragraphe :

23 La présente mesure vise à confier la  
24 responsabilité de la valorisation des

1                                   surplus à Hydro-Québec Production.

2       Q. **[229]** O.K. Mais donc, d'accord mais la gestion de  
3           la valorisation, c'est une chose, mais quand on  
4           confie la gestion à quelqu'un d'autre qui valorise,  
5           ça veut dire qu'on va vouloir valoriser nos  
6           surplus. Alors moi, c'est juste en, donc, ma  
7           question était...

8       LA PRÉSIDENTE :

9           On traversera le chemin au moment où, le pont, pas  
10          le chemin, au moment où... et dans les états  
11          d'avancement, s'il y a éventuellement des  
12          changements à ce niveau-là, ce sera présenté.

13       Me ANDRÉ TURMEL :

14          O.K., mais juste...

15       LA PRÉSIDENTE :

16          C'est bon?

17       Me ANDRÉ TURMEL :

18       Q. **[230]** Je veux juste clarifier peut-être la  
19          distinction entre, et là, je sors du document  
20          budgétaire, là, HQP va gérer la revente des  
21          surplus, O.K., on n'est plus là, mais donc, je  
22          comprends qu'il y aura encore des surplus pour  
23          longtemps et HQD va vouloir que quelqu'un s'occupe  
24          de ces surplus et les valorise, nécessairement,

1 hein, si quelqu'un s'occupe de vos avoirs, c'est  
2 parce que vous en avez, des avoirs, c'est ça,  
3 Monsieur Zayat?

4 M. HANI ZAYAT :

5 R. C'est... je... ce n'est pas ma compréhension. Ce  
6 n'est pas ma compréhension dans la mesure où ce qui  
7 est écrit là, c'est que les approvisionnements du  
8 Distributeur ne peuvent pas être exportés, c'est à  
9 toutes fins pratiques ce qui est écrit. Donc ni le  
10 patrimonial, ni l'éolien, ni la biomasse, ni les  
11 PCH ne peuvent être exportés.

12 Q. **[231]** O.K.

13 R. Donc il n'y a pas de, il n'y a pas de valorisation  
14 des surplus pour le Distributeur. Je m'étends un  
15 peu, quand ça parle de la valorisation des surplus  
16 ici, j'imagine que ça fait référence aux surplus  
17 du... du Québec donc et c'est HQP qui est  
18 responsable de valoriser ces, cette énergie-là.  
19 Mais il n'est pas question pour le, bien, en tout  
20 cas, dans le document, il n'est pas question de,  
21 que Hydro-Québec Distribution puisse vendre ces  
22 surplus puisqu'il est clairement identifié « les  
23 sources d'énergie qu'elle ne peut pas vendre », et  
24 ça englobe toute l'énergie du Distributeur.

1 Q. **[232]** O.K., bon, ça fait le tour. Merci, au moins  
2 je comprends ce que vous aviez en tête. J'en ai  
3 encore pour peut-être une quinzaine de minutes  
4 mais, puis en plus, je vais passer des documents,  
5 que je n'ai pas eu le temps de photocopier parce  
6 que je croyais que je passerais demain; si on peut  
7 arrêter maintenant et demain, j'en ai pour quinze,  
8 vingt... quinze minutes. Ou je peux déjà poser mes  
9 questions mais là, on va me dire que je n'ai pas  
10 mes copies pour les témoins; habituellement, j'aime  
11 bien les... oui? O.K., parfait. Ce n'est pas, on  
12 change de sujet alors vous allez être contents, on  
13 n'est pas dans les surplus. Je reviens donc, on est  
14 dans la gestion en puissance. Dans les, justement,  
15 dans les plans d'avancement que vous déposez de  
16 temps à autre, et là, je vous réfère, peut-être  
17 pour vous, au dernier plan d'avancement, déposé le  
18 premier (1er) novembre deux mille douze (2012),  
19 O.K., c'est, donc le Plan d'avancement 2012 du Plan  
20 d'approvisionnement 2011-2020, le document qui  
21 porte sur le potentiel technico-économique de la  
22 gestion de la demande en puissance. Merci Madame...  
23 O.K.

24 En tout cas, dans ce document-là, et là, je

1       peux vous le donner... O.K... c'est juste une  
2       confirmation.

3       (15 h 00)

4               O.K. Vous l'avez pas loin, c'est ça, je  
5       savais que... O.K. Dans ce document, sauf erreur,  
6       aux pages 5 et suivantes, il est fait mention,  
7       donc, du rapport sur le potentiel technico-  
8       économique pour la gestion en puissance. Vous  
9       indiquez, HQD indique que mille trois cent soixante  
10       (1 360) mégawatts de potentiel technico-économique  
11       pour la biénergie commerciale et institutionnelle.  
12       Et là, mille trois cent cinquante (1 350), là, vous  
13       l'avez à la page... Un instant... 11? Plus rapide  
14       que moi. D'accord.

15               La seule question qu'on voulait savoir,  
16       c'est vous donnez, donc, vous indiquez ce  
17       potentiel-là, qui est important, mille trois cent  
18       soixante (1 360) mégawatts, mais on n'avait pas, on  
19       cherchait à savoir quelles étaient, vous ne donnez  
20       aucune information sur les sources du potentiel.  
21       Est-ce que c'est davantage vers le commercial, ou  
22       vers l'institutionnel, ou c'est partagé cinquante,  
23       cinquante (50-50)? Avez-vous un peu d'information à  
24       ce...

- 1 M. STÉPHANE DUFRESNE :
- 2 R. Je...
- 3 Q. **[233]** Ou un ordre de grandeur?
- 4 R. Je n'ai pas... Bien, c'est ça. Je n'ai pas  
5 l'information fine, mais essentiellement, c'est la  
6 clientèle tarif M.
- 7 Q. **[234]** M?
- 8 R. Donc, le mille trois cent soixante (1 360),  
9 effectivement, c'est notamment ça. Oui.
- 10 Q. **[235]** Et M... Habituellement, M, c'est pas mal tout  
11 du commercial, là. Dans le M, est-ce qu'il y a de  
12 l'institutionnel? Oui? Mais c'est surtout... C'est  
13 surtout M, et c'est surtout commercial?
- 14 R. Essentiellement. Essentiellement, oui.
- 15 Q. **[236]** Essen... Excusez-moi. Essentiellement à...
- 16 R. Notamment.
- 17 Q. **[237]** Oui.
- 18 R. Tarif M. Particulièrement.
- 19 Q. **[238]** Effectivement.
- 20 R. Non, mais effectivement, je...
- 21 Q. **[239]** Bon.
- 22 R. Je reprends ma réponse, là. Ce qu'on voit ici, là,  
23 mille trois cent soixante (1 360) mégawatts de  
24 potentiel, à la rubrique « Chauffage biénergie »,

1           oui, c'est notamment des clients tarif M, donc  
2           commercial et institutionnel.

3       Q. **[240]** Bon. Et quand vous dites notamment commercial  
4           et institutionnel, ça ne peut pas être résidentiel,  
5           là. Est-ce que c'est... Et je sais que dans le M,  
6           il y a du industriel léger si on veut, là?

7       R. Écoutez, je n'ai pas... je n'ai pas...

8       Q. **[241]** Mais c'est surtout commercial et  
9           institutionnel.

10      R. Oui oui. Effectivement.

11      Q. **[242]** Bon. O.K. d'abord. O.K. Maintenant je vous  
12           réfère au dossier actuel, toujours dans les PTE,  
13           là, les potentiels technico-économiques. Dans la  
14           pièce actuelle, HQD-3, document 1.1, qui est les  
15           réponses, qui sont les réponses de - attendez un  
16           instant - de HQD aux questions de Régie 2. Voilà.  
17           Merci Maître Hébert. Question 20.2, on mentionnait,  
18           la Régie demandait des analyses d'opportunité qui  
19           ont été faites, à 20.2 :

20                            Veillez fournir la ou les analyses  
21                            d'opportunité réalisée(s) en appui au  
22                            budget accordé à l'IREQ pour des  
23                            travaux en gestion de la demande en  
24                            puissance.

1 Je ne sais pas si vous voyez ça, Monsieur Dufresne.  
2 Oui? Vous êtes vite sur les patins. Et on décrit,  
3 dans le paragraphe, on donne l'information - je ne  
4 veux pas tout le lire, là - mais à mi-paragraphe,  
5 on dit :

6 Au secteur commercial et  
7 institutionnel, un projet pilote a été  
8 mené pendant l'hiver 2013-2014 dans  
9 cinq bâtiments afin de tester  
10 l'application de mesures de gestion de  
11 la demande en puissance.

12 Est-ce que vous avez une idée de quels types de  
13 mesures ont été testées? On donne... On dit cinq  
14 bâtiments, mais on ne donne pas le type de mesures,  
15 alors, c'est une information...

16 R. Je vous dis ça de mémoire, là. Je me souviens un  
17 peu de cette réponse-là. C'est, notamment, le  
18 système de climatisation. Mais vous savez, dans la  
19 clientèle commerciale, notamment les tarifs M, ce  
20 qu'on a adressé, c'est, je pense qu'on veut aller  
21 chercher ce potentiel-là, oui. Est-ce que c'est via  
22 des mesures comme celles-là, des projets pilotes ou  
23 des programmes qui vont être en place? Ce qu'on a  
24 aussi sous la main, c'est l'option d'électricité

1 interruptible. Donc, je pense qu'on a... Bien, pas  
2 je pense. On a déposé le dossier, et les crédits  
3 ont été bonifiés à cet effet-là. Donc, on peut  
4 penser que certains clients pourraient être  
5 intéressés.

6 Vous savez, il n'y a pas eu beaucoup de  
7 succès à cette option-là depuis un certain nombre  
8 d'années, outre deux adhésions l'année passée, donc  
9 c'est encourageant, mais donc, avec les  
10 bonifications qu'on a apportées, qui reflètent nos  
11 conditions de marché, les conditions des clients,  
12 on n'a pas l'assurance, mais on espère aller  
13 chercher plus de potentiel à cette clientèle-là.

14 Q. **[243]** D'accord.

15 R. Qui va venir, entre autres, combler une partie du  
16 mille trois cent soixante (1 360), évidemment, sans  
17 aller chercher le mille trois cents (1 300). On ne  
18 s'attend pas à mille trois cent soixante (1 360),  
19 là. C'est un potentiel technico-économique, et non  
20 pas un potentiel...

21 Q. **[244]** Parfait. Enfin, dernière petite ligne de  
22 questions, je vais vous remettre une... Ici, c'est  
23 une pièce du dossier 3854-2013 de mon collègue,  
24 maître Fraser, là, phase 1. Il y avait une

1 contestation sur les questions-réponses, mais dans  
2 la question-réponse, vous donnez de l'information  
3 que je veux que vous regardiez sur les rappels  
4 d'énergie. Et là je vais citer maître Fraser, ça  
5 fait qu'il ne peut pas s'objecter à ma question. Du  
6 moins je ne le pense pas.

7 (15 h 05)

8 Et dans la lettre, il est mentionné, on  
9 parlait d'une question-réponse 27.1. Mais on dit  
10 surtout :

11 En effet, les besoins comblés par les  
12 achats de court terme étant concentrés  
13 sur quelques heures, un  
14 approvisionnement en base comme, par  
15 exemple, les livraisons d'énergie  
16 associées au rappel d'énergie  
17 différée...

18 O.K. C'était ça la question.

19 ... n'est pas requis et serait inutile  
20 pour la majorité des heures même en  
21 hiver.

22 La FCEI questionnait ou s'interrogeait sur cette  
23 pratique. Donc, ici, vous mentionnez que les  
24 rappels d'énergie sont utilisés en nombre limité

1 d'heures.

2 M. HANI ZAYAT :

3 R. Non, peut-être correction. C'est l'inverse.

4 Q. **[245]** O.K.

5 R. Effectivement, les rappels d'énergie sont...

6 Lorsqu'il y a des rappels d'énergie, ils sont faits  
7 durant toutes les heures du mois. À chaque heure.

8 Donc, c'est un rappel en base. L'énergie est

9 retournée à chacune des heures. Par contre, le

10 besoin, lui, il est à quelques heures seulement.

11 D'où l'impossibilité d'utiliser les rappels

12 d'énergie pour répondre à des besoins de puissance.

13 Q. **[246]** D'accord. Et je ne sais pas si vous avez lu

14 la preuve de la FCEI cette année, on a fait une

15 proposition. Bien, dans le... Là, je n'ai pas mon

16 document, dans le biénergie on estime à deux cent

17 cinquante gigawattheures (250 GWh) les ventes

18 additionnelles. Et là, je vais... Je cherche mon

19 document. Je vais vous renvoyer donc à HQD, la DDR

20 3 de la Régie. O.K. La DDR 3 de la Régie. La Régie

21 a posé une question à la FCEI pour estimer les

22 quantités potentielles de ventes additionnelles. Et

23 là, je cherche la pièce. Excusez-moi, là. Excusez-

24 moi. Bon, alors c'est plutôt donc la Régie qui a

1 posé à HQD, là, c'est dans la numéro 3.

2 Me ÉRIC FRASER :

3 La DDR 3, HQD.

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 Bien oui. Excusez, excusez, excusez. Il est trois  
6 heures et dix (15 h 10). Je m'excuse, là. Je  
7 pouvais bien chercher moi aussi, parce que j'étais  
8 dans la mauvaise... Bon. Excusez-moi.

9 Q. **[247]** Donc, nous sommes à 15.2 de la DDR, réponse à  
10 la demande de renseignements numéro 3 de la Régie  
11 et réponse d'HQD datée du onze (11) juin. La  
12 question se lit comme suit :

13 Veuillez estimer les ventes  
14 supplémentaires d'électricité tout en  
15 maintenant le même effacement à la  
16 pointe que pourrait générer le recours  
17 aux compteurs de nouvelle génération  
18 pour éviter le fonctionnement des  
19 systèmes biénergie en dehors des  
20 heures de pointe.

21 Et là, vous avez répondu :

22 À partir du parc actuel de clients au  
23 tarif DT, le Distributeur estime les  
24 besoins de chauffage associés aux

1 périodes de nuit, soit 21 h à 6 h le  
2 matin, et aux fins de semaine à  
3 environ 250 GWh par année.

4 Le question que l'on a : Est-ce que l'ajout de  
5 cette consommation hors pointe n'accroîtrait pas le  
6 nombre d'heures où un rappel d'énergie serait  
7 utilisé?

8 M. STÉPHANE DUFRESNE :

9 R. C'est des nouveaux besoins. Ça dépend de  
10 l'importance des besoins. Donc, c'est sûr que  
11 d'abord ce n'est pas quantifié, là, mais ce n'est  
12 pas parce que j'ajoute cent mégawatts (100 MW) de  
13 nouvelles charges que ça va se traduire par cent  
14 mégawatts (100 MW) de rappel. Donc, il ne faut pas  
15 oublier que j'ai des approvisionnements avant les  
16 rappels. Ils ont le temps... Il y a certaines  
17 heures de l'hiver aussi où on est en surplus. Donc,  
18 ce n'est pas cent mégawatts (100 MW) de charges qui  
19 se traduit par cent mégawatts (100 MW) de besoins.  
20 Là, cent mégawatts (100 MW) c'est un peu gros, là.  
21 Dans le contexte d'ici, est-ce que ça va être cent  
22 mégawatts (100 MW) de plus de nouvelles charges  
23 pour le tarif DT? J'aimerais bien ça, là, mais on  
24 n'en est pas là.

1                   Donc, oui, ça peut aider, mais ça dépend de  
2 l'ampleur. Puis tout ça, évidemment, s'il y a des  
3 choses qui sont mises en place puis que, oui, ça va  
4 s'ajuster, les nouvelles prévisions de charges vont  
5 en tenir compte. Mais, comme je vous dis, ça prend  
6 beaucoup de nouvelles charges pour que les besoins  
7 se manifestent. Puis pourquoi je dis ça, c'est que  
8 cinquante (50 MW) ou cent mégawatts (100 MW) de  
9 plus ne se traduit pas par cinquante (50 MW) ou  
10 cent mégawatts (100 MW) de nouveaux besoins.

11                   (15 h 11)

12                   M. HANI ZAYAT :

13                   R. Je complétera aussi en disant que, effectivement,  
14 c'est quelque chose qu'on regarde, un moyen qui est  
15 un peu à l'instar de la biénergie résidentielle, un  
16 moyen qui n'est pas présent à la pointe, est un  
17 moyen qui est intéressant pour le Distributeur.  
18                   Donc, tous les moyens, toute charge additionnelle  
19 ou existante qui peut s'effacer à la pointe est une  
20 charge qui est intéressante de façon générale pour  
21 le Distributeur, un peu comme le tarif DT, donc la  
22 biénergie résidentielle, la puissance interruptible  
23 ou le tarif d'électricité interruptible qui est  
24 dans cette catégorie-là, le potentiel de gestion de

1 la demande en puissance, donc les trois cents  
2 mégawatts (300 MW) qu'on a mis dans nos bilans  
3 comme des moyens qui peuvent répondre aux besoins  
4 de la pointe d'hiver et possiblement de la  
5 biénergie qui est autre que résidentielle sont tous  
6 des moyens qui sont intéressants pour le Producteur  
7 lorsqu'ils existent... pour le Distributeur. Et  
8 quand ils n'existent pas, on est en train de les  
9 évaluer. Donc dans le cas de la biénergie tarifs  
10 généraux.

11 Ceci dit, comme mentionné tantôt, il y a  
12 quand même... ce n'est pas un tarif biénergie, mais  
13 le tarif d'électricité interruptible au tarif M est  
14 une composante qui fait aussi, qui remplit le même  
15 créneau, je veux dire, pour à peu près la même  
16 clientèle.

17 Donc, les clients ont l'option de souscrire  
18 à l'énergie interruptible lorsqu'ils ont au tarif  
19 M. On est en train de regarder ça pour le tarif G  
20 maintenant, qui n'est présentement pas couvert.  
21 Vous comprendrez, par contre, que les moyens... que  
22 les clients doivent avoir les moyens de répondre à  
23 cette demande-là. Donc, ça nécessite évidemment un  
24 effacement de charge, donc soit par une

1 substitution de l'électricité vers un autre moyen,  
2 présumément le mazout.

3 Q. **[248]** Et ma dernière question, mais vous avez  
4 répondu, mais, là, je n'ai pas le... Donc, il y a  
5 un impact sur le besoin en puissance quand il y a  
6 des ventes additionnelles mettons... j'avais deux  
7 cent cinquante gigawattheures (250 GWh). Donc,  
8 seriez-vous capable de... Si vous pouvez le faire  
9 maintenant, par un engagement, de mesurer l'impact  
10 sur le besoin en puissance hors pointe de ventes  
11 additionnelles de deux cent cinquante  
12 gigawattheures (250 GWh), donner un calcul ou  
13 simplement un chiffre?

14 R. Si je comprends bien votre question, l'impact est  
15 de zéro. Si c'est un moyen qui n'est pas présent à  
16 la pointe, bien, l'impact sur le bilan en puissance  
17 devrait être nul ou pas loin de zéro.

18 Q. **[249]** Parce que?

19 R. Bien, par définition, il n'est pas présent à la  
20 pointe.

21 Q. **[250]** O.K. Je vous remercie. Ça termine mes  
22 questions.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci, Maître Turmel. Donc, cela va terminer

1 l'audience pour aujourd'hui. On se revoit demain  
2 matin à compter de neuf heures (9 h). Et on va  
3 poursuivre avec le contre-interrogatoire des  
4 membres du panel numéro 2 avec maître Hamelin pour  
5 EBM. Alors bonne fin de journée.

6 Je vais vous demander, il y a des documents  
7 qui sont déposés par les participants en cours  
8 d'audience, il faut en faire en moyenne vingt-cinq  
9 (25) copies dans le cadre d'une audience comme  
10 celle qu'on a aujourd'hui. Donc, sinon, c'est le  
11 greffe qui est obligé de faire les copies, et on  
12 n'a pas toutes les ressources pour être en mesure  
13 de fournir rapidement ces copies-là.

14 Donc, si demain, dans le cadre des contre-  
15 interrogatoires, il y a d'autres documents qui sont  
16 déposés, s'il vous plaît, en faire à l'avance  
17 vingt-cinq (25) copies. Merci. Et, là, c'est vrai,  
18 bonne fin de journée.

19

20 AJOURNEMENT

21

1                   Nous, soussignées, ROSA FANIZZI et DANIELLE  
2 BERGERON, sténographes officielles dûment  
3 autorisées à pratiquer avec la méthode sténotypie,  
4 certifions sous notre serment d'office que les  
5 pages ci-dessus sont et contiennent la  
6 transcription exacte et fidèle de la preuve en  
7 cette cause, le tout conformément à la Loi;

8

9 Et nous avons signé :

10

11

12

\_\_\_\_\_

13

DANIELLE BERGERON

14

Sténographe officielle

15

16

17

\_\_\_\_\_

18

ROSA FANIZZI